



Paradis fiscaux, la déloyauté des pays complices

Jacques Fontanel

► To cite this version:

| Jacques Fontanel. Paradis fiscaux, la déloyauté des pays complices. 2016. hal-02196646

HAL Id: hal-02196646

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-02196646>

Preprint submitted on 29 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paradis fiscaux, la déloyauté des pays complices

Jacques Fontanel

**Professeur émérite
Université Grenoble-Alpes, EDDEN**

Pré-publication

Résumé : Les paradis fiscaux ont souvent été analysés comme des espaces protecteurs de richesses pour les personnes à hauts revenus souhaitant se soustraire à l'impôt ou désireuses de se constituer une « épargne de précaution ». En réalité les grandes entreprises multinationales sont très friandes de ces placements qui leur permet d'augmenter singulièrement leur liberté d'action et les revenus de leurs dirigeants. Les paradis fiscaux sont souvent spécialisés et ils ne se trouvent pas seulement dans des territoires exotiques. Le Royaume-Uni, la Suisse, les Pays-Bas ou l'Irlande organisent aussi leur fiscalité en vue d'attirer les sièges des sociétés multinationales. L'OCDE et l'UE ont établi plusieurs listes de paradis fiscaux, mais ces listes sont partielles et partiales. Les sommes engagées sont considérables et elles viennent réduire les financements des biens publics et accroître les inégalités de patrimoine et de revenus. L'optimisation et l'évasion fiscales doivent faire l'objet de contrôles des autorités publiques internationales, en vue d'éviter que les pays voisins ne s'engagent dans des stratégies d'enrichissement des uns par l'appauvrissement des autres.

Summary : Tax havens have often been analysed as wealth-protecting areas for high-income earners who want to evade taxes or who want to build "precautionary savings". In fact, large multinational corporations are very fond of these investments that allows them to significantly increase their freedom of action and the income of their managers. Tax havens are often specialized and they are not only found in exotic territories. The United Kingdom, Switzerland, the Netherlands and Ireland also organize their taxes to attract the headquarters of multinational companies. The OECD or the EU have several lists of tax havens, but these lists are partial and partial. The sums invested are considerable and they reduce the financing of public goods and increase inequalities of wealth and income. Tax optimization and tax evasion must be subject to controls by international public authorities, in order to prevent neighbouring countries from engaging in strategies to enrich some by impoverishing others (beggar-thy-neighbour).

Mots clés : paradis fiscaux, fiscalité, biens publics, evasion fiscale, competition, guerre économique tax havens, taxation, public goods, tax evasion, economic war, unfair competition, inequalities

La finance internationale s'est considérablement développée depuis quinze ans dans tous les pays du monde, pour atteindre en 2014 et 2015 respectivement plus de 156.000¹ et 164.000² milliards de dollars. Si l'on inclue les produits sécurisés (qui unissent plusieurs types de dette contractuelle pour former de nouveaux titres offerts au marché), 200.000 milliards de dollars sont en circulation. Enfin, les marchés dérivés de gré à gré (hors cote) ont une valeur notionnelle estimée 700.000 milliards de dollars en 2013³. Une aversion accrue au risque, des taux d'intérêt historiquement faibles, l'essor des pays émergents, l'accroissement des inégalités de revenus et de patrimoine et l'endettement des Etats (de l'ordre de 60.000 milliards de dollars, dont 15.000 pour les Etats-Unis en 2014) sont à la fois les principales raisons et conséquences de cette « financiarisation de l'économie ». Or, le PIB mondial de 2015 ne dépasse probablement pas 75.000 milliards de dollars courants⁴, alors que le patrimoine réel mondial est estimé entre 160.000 et 200.000 milliards de dollars. La gestion des actifs financiers devient de plus en plus délicate, au regard de l'endettement inquiétant des Etats et des risques inhérents que la complexité croissante d'émission des actifs financiers fait peser sur l'ensemble du système économique mondial⁵. Dans ce contexte, les « paradis fiscaux » permettent aux acteurs économiques les plus puissants d'échapper aux nouvelles ponctions fiscales nécessaires à la réduction de l'endettement public. De fait, avec la croissance exponentielle des techniques numériques, on assiste à une explosion de la finance offshore, dans le cadre d'un système financier, aux structures techniques de plus en plus complexes, dont les flux sont colossaux.

L'affaire des « Panama Papers »⁶, dévoilée par le Consortium international des journalistes d'investigation, basé à Washington, rappelle

¹ Boston Consulting Group (2015), Global Wealth 2015: Winning the Growth Game, <https://www.bcgperspectives.com/content/articles/financial-institutions-growth-global-wealth-2015-winning-the-growth-game/?chapter=2>

² Bodescot, A. (2016), La fortune des millionnaires continuent à prospérer plus vite que la moyenne, Le Figaro, 8 juin. <http://www.lefigaro.fr/argent/2016/06/07/05010-20160607ARTFIG00357-la-richeesse-des-menages-progresse-toujours-dans-le-monde.php>

³ Business Insider (2015), Chart of the day, The Rise Of The \$156 Trillion Market For Global Financial Assets, <http://www.businessinsider.com/156-trillion-global-financial-assets-2014-3?IR=T>

⁴ Ce type de calcul reste très approximatif au regard des évolutions toujours aléatoires des taux de change.

⁵ Fontanel, J. (2010), Les maîtres-penseurs de la crise financière mondiale, Annuaire Français des Relations Internationales, AFRI, Paris, 2010. Fontanel, J., Fontanel, G. (2012), La crise monétaire et l'avenir de l'Euro, Annuaire Français des Relations Internationales, AFRI, 2012.

⁶ 107 rédactions de journaux, dans près de 76 pays, ont dévoilé un scandale d'évasion fiscale d'échelle planétaire, sur la base de 11,5 millions de données fournies par un lanceur d'alerte sur les fichiers des archives de la société Mossack Fonseca. Il s'agit d'échanges d'emails et de documents administratifs d'une société panaméenne spécialiste de la domiciliation de sociétés offshore. L'enquête révèle qu'en 4 décennies, la société a créé plus de 214 000 entités "offshore" dans près de 21 paradis fiscaux différents. Toutes ces entreprises ne sont pas nécessairement illégales, mais les liens entre l'activité économique et l'activité financière ne sont guère établis, avec la création de société-écran pour dissimuler des actifs.

l'importance financière de ce monde « secret », reliant les intérêts des firmes multinationales, des patrimoines privés ou des hommes politiques, un monde qui n'a aucun respect pour les lois et les règles fiscales qui s'imposent dans les pays où leur fortune prospère⁷. Elle met en évidence l'importance des fortunes cachées et des procédures d'évitement de l'impôt et du financement des biens publics par les plus grandes sociétés multinationales et les individus les plus riches⁸. Les informations fournies mettent en évidence des systèmes de corruption légaux et illégaux dans les rapports de entre les élites politiques et les grandes fortunes mondiales⁹. Le gouvernement du Panama enquête aujourd'hui sur les infractions commises, afin d'identifier les éventuels dommages financiers et de coopérer avec la justice en cas d'ouverture d'une procédure judiciaire, mais il cherche aussi à découvrir l'auteur des fuites situé sans doute en Suisse. La divulgation de ces informations a créé une onde de choc, en Islande avec la démission du Premier Ministre ou au Royaume-Uni avec l'implication de Cameron¹⁰. Par le système des Fondations, à leurs grandes surprises, les noms de la Croix Rouge ou WWF ont été directement utilisés par des sociétés pour procéder, sans grand risque, à une évasion fiscale, car au Panama, il n'est pas nécessaire de connaître le supposé donateur, mais seulement l'institution qui est sensée recevoir des dons. De même, de nombreux trésors ou œuvres d'art sont cachés légalement ou illégalement par le canal des pays « filous »¹¹. La Suisse qui a toujours affirmé avoir amendé son comportement se trouve aussi en bonne

⁷ Voir le journal « Le Monde » (2016), L'argent caché des chefs d'Etat, Mardi, 5 Avril. Il est suivi par « Plongée au cœur des paradis fiscaux », « La fulgurante ascension de Mossack Fonseca », « Panama, trou noir de la finance internationale », « Rossia, la banque des copains de Poutine », « Le fastueux mariage de la fille du président russe », « L'élite politique d'Islande en pleine tempête », « Brésil : 106 sociétés clandestines liées au scandale Petrobras », « La bonne fortune du clan Assad », « Les encombrants 10 millions d'euros des fils Moubarak », « En Algérie, les flux du pétrole », « Mohammed VI aime les îles Vierges », « Le jeu trouble des dirigeants de la FIFA », « La mystérieuse société offshore de Michel Platini », « Terroristes, barons de la drogue, trafiquants d'armes ».

⁸ Kaufmann, D., Gillies, A. (2016), From Panama to London: Legal and illegal corruption require action at the UK anti-corruption summit, Brookings – Blog – May 9. <http://www.brookings.edu/blogs/future-development/posts/2016/05/09-corruption-panama-papers-kaufmann-gillies>

⁹ Ces formes de corruption ne se limitent pas aux paradis fiscaux. Les accords de connivence font en sorte que les personnes les plus riches de France ne paient pas d'impôts sur la fortune.

¹⁰ Les Panama papers impliquent plusieurs hommes politiques (le roi du Maroc, des ministres algériens, le clan Assad de Syrie, les fils Moubarak, le Président de la chambre des députés du Brésil, le Premier ministre islandais David Gunnlaugsson, le Président ukrainien Petro Porochenko, David Cameron le Premier ministre anglais, les proches du Président Poutine, les barons de la drogue, les trafiquants d'armes, les organisations terroristes (Hezbollah libanais), les « rogue » states actuels ou anciens (comme la Corée du Nord ou l'Iran), les incontournables FIFA et UEFA, les grands sportifs (Messi ou Platini, notamment) et, entre autres, la plupart des grandes fortunes du CAC40 et la Société générale du côté de la France. En Espagne, la famille du Caudillo Franco, la sœur de l'ex roi Juan Carlos, Rodrigo Rato, ancien Directeur du FMI, la famille Thyssen, le Président du groupe de presse Prisa ou le Ministre de l'Industrie ont été cités. « Le Monde », vendredi 13 mai 2016, p. 6.

¹¹ Herzberg, N. (2016), Panama's papers : les documents révèlent le véritable propriétaire d'un Modigliani disparu. Le Monde, 8 Avril. Depuis cinq ans, un tableau d'Amedeo Modigliani *Homme assis (appuyé sur une canne)*, peint en 1918 par le maître italien, est au cœur d'une tempête judiciaire¹¹. Selon David Nahmad, la société IAC est le seul propriétaire du tableau. Or, cette société est une coquille vide, elle n'a aucun employé, et son conseil d'administration est composé de collaborateurs de Mossack Fonseca, en vue de réduire les obligations fiscales de la famille et à refuser ainsi, si le tribunal l'exige, de rendre un tableau vendu aux enchères en 1941 par le Commissariat aux questions juives qui s'était approprié le bien.

place dans ces transferts financiers, ce qui en dit long sur la volonté des pays « filous » à vouloir amender rapidement et véritablement leurs comportements¹². Le cabinet d'avocats Mossack-Fonseca a créé plus de 200 000 sociétés offshore pour une riche clientèle dans le monde désireuse d'échapper à l'impôt. Combien de cabinets identiques ont pu aussi créer ces sociétés fictives qui n'ont pour objectif que d'escroquer les contribuables des classes moyennes tout en profitant des biens publics et des lois qui fondent leurs richesses ? L'affaire Unaoil, d'une société pétrolière de Monaco, met en évidence l'importance de ces trafics d'influence, de secrets commerciaux illégaux et de pots-de-vin qui échappent généralement à la justice grâce à des protections politiques de haut niveau¹³.

Il a été reproché aux Panama'sPaper de ne cibler que des cibles politiques bien identifiées, et très peu d'Américains (mais des alliés proches) qui utilisent plutôt l'Etat du Delaware dont les pratiques de création des trusts dans le plus grand anonymat sont bien connues. Il faudrait avoir un équivalent concernant les Delaware 's papers. Le terme paradis fiscal n'est pas adapté. On devrait plutôt choisir territoire de complaisance, car il va bien au-delà de la simple évasion et optimisation fiscales. Ils permettent aussi de nourrir des relations discrètes entre Etats (négociations secrètes et soutiens politiques), mais aussi entre chefs d'Etat et dirigeants d'entreprises multinationales, notamment pour les pavillons de complaisance. Enfin, Panama est un pays « filou », mais il n'est pas classé parmi les tous premiers bénéficiaires de ce type de pratique. Ce n'est qu'un « nœud » de passage du système de corruption et d'évasion fiscale qui a été mis en place dans les cercles peu fréquentés des sociétés multinationales, des responsables publics et des personnes fortunées. Il s'agit aussi blanchir de l'argent « sale » ou « volé » par les oligarques, les leaders politiques kleptomanes ou des sociétés spécialisées dans le go-between (intermédiaires) de mise en place d'affaires de corruption. Créer une société dans le Delaware demande peu d'information, au regard des exigences habituelles. Le Royaume-Uni utilise ses juridictions « offshore » et ses « protectorats » pour servir de relai à toutes ces transactions

¹² Plus de 1200 entreprises suisses figurent parmi les 14000 banques, études d'avocats et autres intermédiaires ayant contribué à créer des sociétés offshore. Plus de 500 banques ont enregistré près de 15'600 « sociétés écrans » avec Mossack Fonseca.

¹³ Baumann, N., Blumenthal, P., Grim, R (2016), Scandal. Here's Why everyone Should Care, The Huffington Post, http://www.huffingtonpost.com/entry/unaoil-bribery-scandal-corruption_us_56fa2b06e4b014d3fe2408b9. April 11. Unaoil se présente comme un fournisseur de solutions au secteur de l'énergie au Moyen-Orient, en Asie centrale et en Afrique. Le clan Ahsani est toujours présent pour défendre les œuvres de charité, les ONG et les arts. En fait, elle se révèle comme une entreprise de corruption systématique du secteur énergétique à l'échelle mondiale par des pots-de-vin pour le compte de grandes entreprises internationales ou leurs dirigeants. De grandes sociétés comme Rolls-Royce, Samsung, Eni, Siemens, Leighton Holdings, Hyundai, Halliborton, des chefs d'Etat comme Khadafi, Bachar-al-Assad ou des ministres irakiens sont concernés. Les pays producteurs de pétrole souffrent d'une gouvernance très corrompue. Unaoil, pourtant certifié par l'agence anti-corruption Trace International, utilise la crainte des grandes sociétés de ne pas obtenir les contrats fructueux sans une aide extérieure. Les banques anglaises et américaines acceptent de laver cet argent sale. Ainsi, l'achat du pétrole irakien pour venir en aide aux people irakien a fait l'objet de nombreuses manœuvres de corruption. La compagnie est intervenue en Iran, en Libye, en Syrie, au Yemen, au Koweït, et dans les Emirats Arabes Unis.

occultes qui pervertissent le monde des affaires. C'est devenu un jeu d'enfant de rendre opaques les transactions pour des usages peu conformes au droit des affaires. Dans certains Etats, les responsables politiques qui ont été dévoilés dans ces opérations occultes ont été sommés de démissionner. Dans d'autres Etats, les gouvernants ont crié à la conspiration et les gouvernants chinois, les proches de Poutine et la famille Aliyev n'ont pas eu à se justifier face à la justice et aux citoyens de leurs pays. La « privatisation » des ressources publiques et des lois permet à une élite de recevoir des rentes obtenues souvent de manière légale. De nombreuses élites politiques africaines en bénéficient, notamment dans le domaine pétrolier. Cette fuite des capitaux à des fins fiscales exerce une influence négative sur le recueil des ressources des Etats, lesquels, mis en concurrence, acceptent de plus en plus de réduire le pourcentage des impôts sur les sociétés. Le pouvoir politique est de plus en plus installé entre les mains des grandes sociétés, lesquelles en profitent pour faire réduire leurs charges en arguant d'une concurrence que les Etats de maîtriser.

L'importance de ces sommes « cachées » au fisc ou protégées dans des lieux qui permettent d'assurer une forme de sécurité financière au cas où les évolutions économiques devenaient contraires est considérable. Il est sans doute possible de mesurer les dépôts « actifs » destinés à financer ultérieurement des investissements à l'étranger, mais il est quasiment impossible de connaître, sauf recherche spécifique dans les pays concernés, la thésaurisation de long terme, mais aussi les « valeurs » matérielles (or, métaux précieux, toiles de maître, actes de propriétés) qui sont enfermées dans des coffres et qui n'en ressortiront qu'en cas d'urgence ou d'expatriation. Depuis plus de 15 ans, les chefs d'Etat, de Bush à Sarkozy, ont proclamé la fin des « paradis fiscaux » et de l'opacité financière. L'étendue des dissimulations de patrimoine des élites économiques et financière est considérable. Les Etats se sont beaucoup agités pour considérer qu'ils prenaient le problème à bras le corps, mais force est de reconnaître que les études et rapports n'ont guère eu d'effets concrets. Selon la plupart des analystes, les paradis fiscaux n'apportent aucune plus value à la richesse mondiale, ils n'ont pas d'utilité publique, ils permettent seulement à quelques individus ou multinationales déjà riches d'être encore plus riches, dans le plus grand secret. Cette version n'est pas exacte, car les pays filous volent, réduisent la capacité d'essor des biens publics, ils détournent des fonds collectifs à des fins privés, ces financements qui normalement auraient pu servir à engager des dépenses sociales, à définir un avenir citoyen commun. Ils menacent alors l'Etat de droit, ils protègent sciemment les activités illicites, ils créent des distorsions structurelles importantes dans le fonctionnement normal de l'économie. Libéraux, ils défendent l'intérêt égoïstes d'Adam Smith comme un moyen d'obtenir l'optimum collectif, via la fameuse main invisible, en oubliant que selon l'économiste écossais les riches doivent contribuer aux dépenses publiques, pas seulement en fonction de leurs revenus, dans une proportion supérieure. Notons, que Donald Trump lui-même, en opposition avec la tradition

des Républicains américains, juge nécessaire un alourdissement des impôts pour les plus riches. Dans les pays démocratiques, l'inégalité s'insinue même dans les affaires économiques et commerciales. Aux Etats-Unis, il a été calculé que la complexité du code des impôts coûtait 6,1 milliards d'heures et plus de 100 milliards de dollars pour la comprendre et l'appliquer. En fait, les citoyens ne sont pas égaux devant la loi, car les petites entreprises qui n'ont pas de groupes d'experts chargés d'optimiser les dépenses fiscales de leurs sociétés. La complexité crée les inégalités face à l'impôt¹⁴.

Lorsque quelques progrès ont été réalisés, les décisions ont toujours été prises avec une date d'application des règles qui permettaient aux contrevenants de trouver une parade. Elles permettent ainsi aux contrevenants de bénéficier soit d'une amnistie fiscale, soit de procédures qui réduisent les peines encourues à condition de déclarer volontairement l'évasion fiscale. Ainsi, en France, les demandes de régularisation sont passées d'une centaine de millions d'euros en 2014 à plus de 2 milliards d'euros en 2015. Les transmissions automatiques d'informations sur les actifs financiers deviendront la règle à partir de 2018. Il sera difficile de ne pas constater assez rapidement des manquements à cette règle, notamment parce qu'il existe des exceptions notables concernant les titres détenus par l'intermédiaire des trusts et des fondations¹⁵. En outre, l'absence de pénalité pour les pays récalcitrants, considérés comme volontaires pour développer la transparence des transactions financières ne manque pas d'inquiéter, au regard du système d'impunité et d'opacité qui a animé jusqu'à présent, et à leur grand profit, les paradis fiscaux. Les Etats n'ont jamais engagé les réformes structurelles, fiscale ou réglementaires nécessaires, parce que d'abord ils convoitent le soutien et les investissements de l'élite économique et financière et, ensuite, parce que les gouvernants appartiennent ou ont l'ambition d'appartenir à cette classe dorée.

Il n'en reste pas moins que d'autres flux, faisant souvent l'objet d'accords implicites ou « ad hoc », révèlent aussi une grande partie des activités des paradis fiscaux, en jouant sur les règlements fiscaux différents des pays développés. La concurrence fiscale conduit à une négligence exacerbée des biens publics et à une politique de « beggar-thy-neighbour » (appauvrissement volontaire d'un pays du fait de la politique inamicale d'un autre Etat), entre des gouvernements qui expriment officiellement soit l'objectif de construire l'Europe, soit de faciliter les échanges internationaux. Le Royaume-Uni a annoncé que l'impôt sur les sociétés serait fixé dès 2021 à 17 % (12 % pour l'Irlande), un taux comparable à celui de la Russie et de nombre de pays en développement et qu'il maintenait les pratiques prédatrices de leurs dépendances, ces fameuses îles qui protègent les fortunes. Dans ce contexte, les inégalités ne pourront que croître, en même temps que la récession économique

¹⁴ Senate Committee on Finance (2016), Navigating Business Tax Reform, Hearing, April.

<http://www.finance.senate.gov/hearings/navigating-business-tax-reform>

¹⁵ Piketty, T. (2016), L'hypocrisie européenne, Le Monde, p.25.

et le chômage. En effet, ces sommes ne sont généralement pas réinvesties en totalité, elles servent en partie de « matelas financier » au cas où l'évolution économique deviendrait contraire pour les possédants. Les Etats-Unis maintiennent leurs impôts de 35 %, même si le taux nul d'imposition de l'Etat Delaware fait de ce dernier le plus grand « bénéficiaire » en valeur ajoutée de son état de « paradis fiscal ». Il n'empêche, les multinationales américaines sont très friandes de paradis fiscaux, avec 1600 filiales disposant « officiellement » de 1400 milliards de dollars d'avoirs. C'est une estimation sans doute très faible de la réalité de ces placements, car la déclaration ne concerne que les filiales ou investissements qui représentent plus de 10 % des actifs consolidés d'un groupe ou celles dont les revenus sont supérieurs à 10 % de ces actifs¹⁶. En France, les députés souhaitent renforcer les obligations des grandes entreprises pour lutter contre la fraude fiscale. Il s'agit de rendre publiques les déclarations de leurs activités pays par pays. Cette proposition est conforme à la Constitution, selon le Conseil Constitutionnel, mais les informations ne peuvent pas être rendues publiques. En revanche, si une directive européenne admet la publicité de ces déclarations, sa transposition dans le droit français sera applicable.

Le commerce réalisé au sein des multinationales est au cœur de la mondialisation. Il représente les deux tiers des échanges réalisés par les filiales de groupes industriels internationaux situées en France. Les prix d'échange entre les différentes filiales d'un groupe international peuvent faire l'objet de manipulations en vue de réduire l'impôt dû légalement au pays de production de la valeur ajoutée réelle. La globalisation économique a favorisé l'essor des paradis fiscaux et des centres « offshore ». D'abord, les transactions financières internationales, favorisées par la déréglementation, la désintermédiation et le décloisonnement des marchés nationaux¹⁷ se sont considérablement développées et elles ont été attirées par les avantages conférés territorialement par les Etats aux réglementations les plus souples et désireux de conduire une politique de dumping juridique et fiscal. Ensuite, les politiques d'optimisation fiscales se sont généralisées. Dans un processus de production passant par deux ou plusieurs unités de production ou de services situés dans plusieurs pays, les entreprises ont utilisé le canal de leurs filiales pour sous-évaluer la valeur ajoutée des pays de production pour augmenter fictivement celle-ci dans le pays du « moins-disant » fiscal, tout en maintenant élevé le prix de vente dans les pays de consommation des produits concernés. Enfin, les inégalités sociales ont explosé depuis deux décennies. Il y a un contrôle du pouvoir d'achat des pauvres en faveur des riches, lesquels souhaitent échapper à l'impôt dans leur pays d'origine et profiter de la libéralisation financière pour optimiser leurs revenus. Les pays développés ont normalement des impôts importants et des

¹⁶ Lauer, S. (2016), Les multinationales américaines font un usage immodéré des paradis fiscaux, *Le Monde*, 16 Avril, P. 12.

¹⁷ Fontanel, J. ((2005), *La globalisation en analyse. Géoeconomie et stratégie des acteurs*. Coll. La Librairie des Humanités, l'Harmattan, Paris. Septembre.

taux d'intérêt faible. Les pays en développement, au contraire, ont des taux d'intérêt élevés et des impôts faibles. Dans ce contexte, il s'agit pour les « possédants » de bénéficier de taux d'intérêt élevés pour leurs placements, de taux d'intérêt faibles pour leurs emprunts et d'impôts faibles, voire nuls, sans esprit de citoyenneté et de solidarité pour l'essor ou la maintenance des investissements publics.

La définition d'un paradis fiscal suppose une analyse géopolitique. C'est dire que le concept est mouvant, au regard des intérêts collectifs que devraient défendre tous les Etats, et la liberté d'action des Etats plus ou moins étendue au regard des accords internationaux. Le domaine budgétaire est généralement celui qui est le mieux protégé par les dirigeants nationaux, c'est celui qui lui offre un potentiel d'action plus ou moins étendu en fonction des moyens mis à sa disposition par leurs citoyens ou résidents. Or, l'ouverture économique des frontières conduit à des politiques de concurrence fiscale qui transforment les règles de la compétition et offre de nombreuses possibilités de choix aux personnes physiques ou morales qui disposent de moyens financiers importants. Les « paradis fiscaux » se caractérisent souvent par une fiscalité très accommodante (parfois même inexistante) pour les opérateurs étrangers, une législation financière souple et attirante, une grande opacité de leurs opérations grâce au secret bancaire et judiciaire, une faible coopération judiciaire avec les pays tiers et une stabilité politique souvent renforcée par des accords sécuritaires avec les grandes puissances économiques et militaires. Ces Etats ont alors renforcé les intérêts des possédants ou des grandes firmes au détriment de ceux des Etats et des collectivités publiques nationales et internationales. C'est en ce sens qu'il est plutôt pertinent de parler d'Etats « filous », de personnes qui volent sans honte leurs Alliés, qui souvent les protègent par ailleurs. Ils bénéficient ainsi de la non correspondance dans les actions économiques et financières entre les intérêts collectifs et les intérêts de ceux qui ont le pouvoir de ne s'intéresser qu'à leurs propres intérêts individuels. Il en résulte des « fuite » de revenus pour de nombreux pays, ce qui constitue l'un des facteurs déterminants de la stagnation économique qui s'est progressivement installée dans le monde globalisé. Les pays « filous » se développent alors au détriment des autres pays dont ils pompent souvent le surplus, celui des investissements utiles pour l'ensemble des économies nationales concernées par ce « vol » institutionnalisé.

L'intérêt des pouvoirs publics pour les pays « filous »

A l'initiative de la présidence française, une première action internationale en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux a été décidée en 1989, en même temps que la création du Groupe d'Action Financière (GAFI), lequel, en avril 1990, présentait quarante recommandations. En 1990, la France a mis en place le Tracfin destiné à lutter contre les circuits financiers

clandestins. L'Union européenne s'est aussi intéressée dès 1998 à la question, en proposant notamment, sans succès, une harmonisation de la taxation de l'épargne (retenue à la source de 15 % sur les intérêts versés), mais le Luxembourg et le Royaume-Uni ont apposé alors leurs droits de veto dans un contexte juridique exigeant l'unanimité pour toutes les questions relevant de la fiscalité des pays membres.

A la suite de l'attentat des Twins Towers du 11 septembre 2001, le président Bush avait déclaré vouloir geler les avoirs financiers des organisations terroristes (et notamment ceux d'Oussama Ben Laden), en exigeant des banques étrangères la fourniture d'informations jugées jusqu'à présent secrètes, sous peine de sanctions lourdes pour elles en cas de refus de coopérer avec les Services de renseignements de l'administration américaine. Cette nouvelle politique sécuritaire américaine concernait d'abord les paradis fiscaux, bancaires et juridictionnels, lieux de gestion de tout ou partie des patrimoines financiers de propriétaires étrangers (ou offshore). La guerre contre le terrorisme impliquait l'abandon du secret bancaire, de nécessaires échanges d'informations avec la justice américaine et un contrôle ciblé des activités de la clientèle. Le Trésor public américain était alors doté, par le gouvernement américain, du pouvoir de geler légalement, aux Etats-Unis, les avoirs et les transactions des banques réfractaires à la divulgation des informations exigées. A cette occasion, une retenue à la source (de l'ordre de 30 %) sur les paiements à l'étranger des dividendes et intérêts de source américaine, est alors mises en place, sauf dans le cadre de conventions fiscale spécifiques instituant à la fois une certaine transparence et la coopération des établissements financiers étrangers¹⁸.

Cette politique semblait devoir favoriser les banques de New York, Londres, Berlin, Zurich ou Paris. En revanche, les banques internationales disposant de filiales exotiques, peu regardantes sur l'origine des fonds, s'inquiétaient, à juste raison, des pertes de profits qui en résulteraient, mais aussi des informations rendues disponibles sur leur comportement passé. Avec l'apparition des nouveaux riches nés des soubresauts économiques des années 1990, un créneau particulièrement rentable de la gestion de fortunes était en passe de connaître de nouvelles difficultés d'expression, avec la remise en cause, au moins partielle, du secret bancaire, lequel améliorait les rendements financiers et favorisait l'optimisation fiscale. Avec cette politique initiée par le gouvernement américain, les placements dans les pays exotiques ou les petits Etats aux contrôles jugés insuffisants par l'OCDE devaient connaître une sévère réduction d'intensité en faveur de pays moins exposés et mieux reconnus au niveau international.

En filigrane, cette perception posait la question de savoir si toutes les

¹⁸ Les établissements financiers qui adhèrent au QI (Qualified Intermediary) sont alors concernés. Ils doivent transmettre à l'IRS l'identité de leurs clients américains qui détiennent des avoirs à l'étranger. L'Internal Revenue Service (IRS) est l'agence gouvernementale qui, aux Etats-Unis, collecte l'impôt sur le revenu et des taxes diverses (taxes sur l'emploi, impôt sur les sociétés, successions, etc.) et a la charge de faire respecter les lois fiscales..

places « offshore » ne se justifiaient pas d'abord par l'importance des placements illicites. Les circuits de blanchiment étaient si opaques que bien peu de banques savaient si elles avaient ou non de l'argent sale dans leurs livres¹⁹. En 2003, une directive de l'Union européenne (2003/48/CE) a admis le maintien du secret bancaire du Luxembourg et de l'Autriche, avec, en contrepartie, un impôt retenu à la source reversé aux pays d'origine des fonds clandestins. Cette mesure était étendue à la Suisse, Monaco, Saint-Martin, Liechtenstein et Andorre, aux territoires de la Manche et des Caraïbes du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Cette décision n'a eu que très peu d'effet, car les banques avaient anticipé ces mesures et ont pu les contourner aisément.

Des études plus rigoureuses engagées par la crainte du financement d'actions terroristes ont fourni des informations surprenantes pour les non-initiés. Contrairement aux idées répandues, les paradis fiscaux ne se situaient pas seulement dans des petites îles exotiques. L'Union européenne n'était pas exemplaire, c'est même une institution qui fermait les yeux sur les politiques fiscales « du moins-disant » de ses composantes. Elle favorisait ainsi les politiques de « beggar-thy-neighbour » en toute impunité pour les pays qui n'hésitaient pas à s'enrichir sur la production de leurs voisins et partenaires. Ainsi, l'Irlande négociait directement ses impôts sur les sociétés avec les firmes multinationales les plus exigeantes (jusqu'au versement de 2 % d'impôts sur les bénéfices déclarés), tout en recevant de nombreuses aides de l'Union européenne ; le Luxembourg s'enrichissait sans gêne en favorisant l'évasion fiscale des contribuables des pays limitrophes ; l'Etat néerlandais mettait en place des conventions destinées à encourager l'évitement fiscal au détriment des autres pays, mais à son profit, tout en participant activement à la réduction des prélèvements obligatoires afin d'améliorer son « attractivité » économique et financière..

Si l'on savait que la Suisse ou Monaco, Panama ou les Iles Caïmans géraient de nombreuses fortunes secrètement, nombre de personnes ignoraient que depuis plus de mille ans, les sociétés et personnes installées dans la City, au cœur du Royaume-Uni, ne payaient pas d'impôt. Or, Londres est un centre financier dominant, qui a souvent favorisé des trafics en tous genres. Des transferts considérables ont été déposés dans des territoires protégés, en utilisant des canaux financiers opaques. Ces opérations ont eu des impacts directs et indirects important sur le développement économique mondial, tout en modifiant profondément la croissance des inégalités de revenus et des patrimoines. La place financière de Londres a spécialisé ses activités dans deux secteurs, la gestion des fortunes « on shore » à Londres et l'évitement fiscal pour

¹⁹ Le groupe de la famille Ben Laden était principalement implanté dans la City et ses dépendances offshore. Ces territoires constituent un paradis fiscal, bancaire, financier et judiciaire selon un rapport parlementaire français. Assemblée Nationale (2000), La lutte contre le blanchiment des capitaux en France : un combat à poursuivre, Président V. Peillon, Rapporteur, A. Montebourg. Mission d'information commune sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux en Europe, 30 mars 2000.

les non-résidents. Malgré les réformes de 1997, un rapport parlementaire français²⁰ avait accusé le gouvernement britannique de "grave complaisance" à l'égard d'une part des « us et coutumes » de la City de Londres présentée comme un lieu de placement privilégié des organisations terroristes et, d'autre part, des îles normandes britanniques accusées d'être des places importantes du blanchiment de l'argent du crime²¹. En réponse, Londres avait assuré que la City était dotée d'un arsenal législatif très sévère pour combattre ce fléau. Cependant, l'avertissement a conduit les banques à durcir une réglementation financière particulièrement souple, mais certains Etats ont alors profité de cet « effet d'aubaine » pour reprendre le flambeau de la gestion optimisée des grandes fortunes (Singapour ou l'île Maurice ou même le Luxembourg et l'Autriche, membres de l'Union européenne). En outre, Gibraltar, Jersey, l'île de Man ou Guernesey ont continué à offrir leur force financière pour enrichir la City. En 2008, deux Etats seulement étaient sur la liste du GAFI, le Myanmar et le Nigéria. La liste des paradis fiscaux de l'OCDE ne citait que Monaco, Andorre et le Liechtenstein, alors même que la crise financière allait éclater. Aujourd'hui, il condamne l'Iran et la Corée du Nord et il avertit les défaillances possibles du Vietnam, de la Tanzanie ou de Myanmar, pays dans lesquels les transferts de flux financiers apparaissent assez peu significatifs au regard de bien d'autres pays et territoires dans le monde occidental.

L'évasion fiscale est aujourd'hui évaluée entre 5000 et 10.000 dollars par an. Cette estimation est évidemment très difficile à évaluer, au regard des principes fiscaux très hétérogènes des pays dans le monde. Ainsi, les avantages fiscaux offerts par l'Etat du Delaware sont assez difficilement mesurables globalement, car ils peuvent aussi s'apparenter à une politique de soutien à l'exportation des Etats-Unis pour ses propres produits. Les sommes estimées représentent de 6 à 12 % d'un PIB mondial estimé à 82.000 milliards de dollars²².

Dans ce contexte, la guerre contre les « paradis fiscaux » a ouvert la boîte de Pandore, et les puissances financières bénéficiaires, à différents niveaux, du système ont vite refermé le couvercle, sans pour autant éliminer toutes les interrogations sur leurs opérations. Pourtant, les pays européens ont encore renâclé à revoir leur législation financière, notamment celle concernant le secret bancaire. De nombreux pays ont témoigné beaucoup de réticence à coopérer non seulement sur les informations concernant les affaires financières, mais aussi sur l'ensemble des crimes et délits.

²⁰ Assemblée Nationale (2000), La lutte contre le blanchiment des capitaux en France : un combat à poursuivre, Rapport d'information, Rapport Arnaud Montebourg, n°2311. 11 avril.

²¹ Assemblée Nationale (2012), Délinquance financière et blanchiment des capitaux, <http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/blanchiment.asp>, 11 Avril. Londres, première place financière mondiale, accumule six fois plus d'avoirs bancaires que Paris, mais les poursuites pénales y sont dix fois moins importantes. La législation anglaise est très permissive sur les trusts et l'anonymat des bénéficiaires réels des fonds.

²² Violet, V. (2015), Paradis fiscaux, enjeux géopolitiques, Technip, Paris, Septembre.

Après la grave crise de 2007-2008, il est apparu que ces centres « offshore » constituaient un des problèmes principaux du système financier international. Dès 2008, un rapport du GAO²³ a montré que les banques américaines disposaient d'un système bancaire parallèle ou fantôme dans les paradis prudents. Les actifs tenus secrets, notamment dans les îles Caïmans, s'avéraient être toxiques, notamment ceux situés dans les îles Caïman. Plusieurs banques seront alors déclarées en faillite à cause d'un excès de financement à court terme placé dans des filiales « exotiques ». En avril 2009, le G 20 de Londres s'est alors engagé dans la lutte contre les paradis fiscaux, en considérant que l'ère du secret bancaire était révolue. Des sanctions ont été prévues à l'encontre des pays et territoires récalcitrants, afin de protéger les finances publiques des grands pays et de renforcer le fonctionnement normal du système financier international. Ces analyses et remarques pertinentes restaient cependant empreintes d'une certaine hypocrisie. Si les effets délictueux des fameux trusts étaient mis en évidence, un grand silence entourait encore les comportements comparables existant, sous des formes diverses, dans le Delaware, le Wyoming ou le Nevada, trois Etats fédérés américains.

La constatation des responsabilités des paradis fiscaux, réglementaires, bancaires et judiciaires n'a pas pour autant modifié substantiellement les réglementations en vigueur. La crise a été partiellement combattue par le secteur public, avec l'argent des contribuables, en faveur des agents coupables d'optimisation et d'évasion fiscales, les banques. Les actions financières des petites îles exotiques sont généralement dirigées, sous des formes aussi diverses que difficiles à repérer, par des acteurs installés dans les pays les plus développés. Les paradis fiscaux sont devenus des piliers, pourtant bien fragiles, du système économique et financier d'aujourd'hui. Ils donnent aussi une image déformée de la réalité économique, laquelle est dominée par les mouvements financiers opaques au contenu final déroutant²⁴. 55 % du commerce international ou 35 % des flux financiers transitent par les paradis fiscaux²⁵, lesquels gèrent aussi bien l'évitement fiscal et le blanchiment des opérations criminelles ou de corruption que les activités économiques classiques. « Globalement, 50% des transactions mondiales transiteraient par des paradis fiscaux, qui compteraient 4.000 banques et 2 millions de sociétés écrans. Cela représente un tiers des ressources financières mondiales, et une somme qui pourrait générer entre 148 et 218 milliards d'euros de recettes fiscales pour les Etats. Par comparaison, l'aide publique au développement est de quelque 100 milliards d'euros par an »²⁶. Beaucoup d'établissements financiers ont

²³ Le Government Accountability Office (GAO) est l'organisme d'audit, d'évaluation et d'investigation du Congrès des États-Unis chargé du contrôle des comptes publics du budget fédéral des États-Unis.

²⁴ Comment analyser le fait que les Iles Caïmans sont devenues le quatrième Centre Financier International ? Comment comprendre que les Iles Vierges Britanniques investissent plus en Chine que les USA ?

²⁵ Attali, J. (2011), *Demain qui gouvernera le monde ?* Fayard, Paris.

²⁶ Assemblée Nationale (2012) ; Lutte contre les paradis fiscaux : si l'on passait des paroles aux actes, Rapport présenté par Alain Bocquet et Nicolas Dupont-Aignan, 14 Novembre

des banques « offshores » dans les pays « filous ». Les banques françaises développent de nombreuses filiales au Luxembourg, en Belgique, aux Pays-Bas et en Irlande (au moins 330 au total dans ces pays). En Europe, les fortunes privées s'installent dans trois destinations privilégiées, la Suisse, le Royaume-Uni et le Luxembourg (les deux tiers de toute l'Europe). La fraude fiscale fait perdre 60 milliards d'euros au Trésor de la France, une somme à peu près équivalente à celle de l'Allemagne. Ainsi, aujourd'hui, les « paradis fiscaux » sont devenus un problème essentiel du développement économique mondial.

Du fait même de la diversité des statuts, des législations et des spécialités, il est intéressant de définir les paradis fiscaux, et éventuellement d'en extraire une typologie, avant d'en mesurer l'importance sur l'ensemble de l'économie mondiale²⁷ et de mettre en évidence les actions susceptibles d'être engagées pour en réduire l'importance.

Nature, contenu et qualification des paradis FRBJ, ou pays « filous »

Longtemps, les paradis fiscaux ont été analysés comme des espaces protecteurs de richesses pour les personnes à hauts revenus souhaitant se soustraire à l'impôt ou désireuses de se constituer une « épargne de précaution », au cas où ils en auraient besoin ultérieurement au regard des conflits qui traversent l'histoire du monde. On savait que l'argent « sale » y était placé, objet de tous les trafics de drogue, de la prostitution ou d'affaires véreuses non identifiées légalement. Depuis 20 ans, ces paradis fiscaux ont vu leurs activités se renforcer, les sociétés ont fait appel à leurs services, les banques ont favorisé à la fois le blanchiment de l'argent et l'évitement fiscal. Certains Etats, auparavant vertueux, se sont aussi essayés dans cette aventure, avec grand profit. Disposant du droit à la souveraineté, reconnue par toutes les instances internationales auxquelles ils sont sensés participer, ils disposent d'un droit régalien dont seule l'appartenance à un groupe de pays peut en réduire l'usage (et non pas sa légitimité de base). Un Etat dicte ses propres lois, et lorsqu'il les abandonne provisoirement dans le cadre d'une intégration économique, il peut toujours en reprendre l'exclusivité en abandonnant la convention avec ses partenaires.

Principales caractéristiques

Il n'existe aucune définition consensuelle des paradis fiscaux, judiciaires, financiers et judiciaires. Au sens strict, la notion de paradis fiscal se différencie à la fois des zones offshore et des paradis bancaires ou judiciaires. Cependant, le terme de paradis fiscal est souvent utilisé pour définir l'ensemble des « territoires non coopératifs », disposant de ressources d'origine opaque. Pour

²⁷ Par définition, il n'y a pas de statistiques officielles sur les paradis fiscaux, au-delà de la question de leur définition. Comme pour tout ce qui est secret, on ne peut s'en remettre qu'à des évaluations. Le montant pour l'ensemble du monde est le plus couramment estimé entre 5.000 et 10.000 milliards de dollars. Certaines estimations vont jusqu'à 20.000 ou 30.000 milliards de dollars qui seraient cachés dans les paradis fiscaux

l'OCDE, un paradis fiscal comprend plusieurs caractéristiques significatives, que l'on retrouve, sous différents types de combinaisons, dans certains pays²⁸. Les paradis fiscaux ont des législations fiscales particulièrement intéressantes.

- D'abord, le secret bancaire y est très strict, il est opposable à tous les juges étrangers. D'importantes dispositions légales, voire constitutionnelles, renforcent la confidentialité des transactions financières et le secret professionnel.

- Les taxes et impôts y sont généralement très faibles, particulièrement pour les non-résidents. Les paradis fiscaux sont désignés comme tels parce que l'impôt direct sur les particuliers ou sur les sociétés qu'ils perçoivent est nul ou peu élevés pour ceux qui n'y ont pas la qualité de résident fiscal ou pour les firmes qui n'y exercent aucune activité.

- Une très grande liberté des mouvements de capitaux est offerte aux résidents et non-résidents. Les conditions d'installation de sociétés et d'ouverture des comptes sont peu contraignantes. Les procédures d'enregistrement des entreprises sont aisées et rapides, les informations demandées sont minimales au regard des autres places financières. Le formalisme pour l'implantation des entreprises est réduit et le droit concernant les trusts étrangers est pour le moins peu contraignant et très libéral. La difficulté pour les administrations fiscales et pénales des pays d'origine est d'en identifier les bénéficiaires réels.

- La coopération judiciaire internationale est limitée. Elle s'organise pourtant sur la base d'un important réseau d'accords bilatéraux, afin d'éviter une double taxation des filiales d'entreprises.

- Pour rassurer les investisseurs, la stabilité politique et économique du pays est aussi revendiquée, c'est une condition nécessaire au bon développement des affaires, quel que soit le système constitutionnel mis en place. Pour leurs besoins et ceux de leurs clients, les banques, mais aussi les agences de notation internationales, établissent régulièrement des listes de pays en les classant en fonction des risques qu'ils représentent. La « réputation » d'un paradis fiscal est fortement liée à sa stabilité économique et juridique, même si les frais et commissions de banque sont objectivement plus élevés que dans la plupart des autres paradis fiscaux. Si la Corée du Nord, un Etat voyou (rogue state), ne fait pas payer d'impôt, ce pays n'a aucune légitimité à devenir un paradis fiscal. Le pays doit avoir une bonne image de marque, comme la Suisse, Singapour, la City de Londres ou le Luxembourg (troisième gestionnaire mondial de fonds sur la base du total des actifs financiers gérés, après le Royaume-Uni et les États-Unis, et deuxième marché des fonds communs de placement).

Dans les pays « filous », le secteur financier est hypertrophié par rapport à la taille du pays et à la dimension de son économie. Il s'agit souvent de petits Etats ou de territoires de petite taille sans personnalité juridique au niveau

²⁸ La Finance pour tous (2012), Paradis fiscaux,

<http://www.lafinancepourtous.com/Outils/Mediatheque/Videotheque/Les-interviews-de-l-IEFP/Les-paradis-fiscaux>

international, mais disposant d'un régime fiscal spécifique. Ils peuvent considérablement diminuer les impôts, car l'activité financière, juridique, bancaire et comptable constitue la base de leur produit national ou territorial. Concernant les petits pays, ils bénéficient souvent du support d'un grand centre financier et de l'appui judiciaire d'un grand pays²⁹, ils sont généralement au cœur d'un important réseau d'accords bilatéraux favorisant de fait l'évasion fiscale et ils disposent à cet effet d'une infrastructure de haut niveau en matière de technologie de l'information. Ils s'inscrivent dans l'application du syndrome « d'Arsène Lupin », le cambrioleur « gentleman » bien sympathique. Les paradis fiscaux sont des filous qui escroquent les pays partenaires plutôt bienveillants à leur égard.

Les formes de paradis

Sur cette base, il est intéressant de distinguer les paradis fiscaux, les paradis réglementaires et les paradis judiciaires. Les centres financiers offshore (OFC, Offshore Financial Center) sont aussi des paradis fiscaux, mais l'inverse n'est pas toujours constaté.

- **Les paradis fiscaux** proposent à la fois un régime fiscal faible ou inexistant et l'anonymat des opérations monétaires et financières, ce qui permet aux non-résidents (entreprises ou particuliers) d'échapper à l'impôt. Les riches particuliers et les sociétés profitent de la situation pour optimiser (minimiser) leurs dettes à l'égard de toutes les autorités publiques en utilisant les distorsions fiscales des pays, profitant ainsi de la mondialisation et de l'intégration européenne. Pour le pays qui en est victime, il en résulte une triple pression à la baisse d'abord celle de l'importance des sommes recueillies par la taxation sur les hauts revenus et sur le capital (au détriment des classes moyennes, par le canal des impôts sur le revenu et des taxes à la consommation), ensuite celle des bénéfices des petites et moyennes entreprises faiblement impliquées dans le commerce international et enfin celle des revenus salariaux (avec une perte de compétitivité internationale des salariés au regard de la comparaison des avantages sociaux acquis). Les Etats membres de l'Union Européenne cherchent à attirer les entreprises et les ménages les plus aisés sur leur territoire, en modulant leurs impôts. Ils cherchent ainsi à améliorer leur « effet d'attractivité » pour les placements des non-résidents. Parfois, il y a même une concurrence réelle entre les Etats « filous ». Dans ce contexte, les effets pervers s'accumulent pour les collectivités publiques dont les intérêts, même pour les partenaires, deviennent contradictoires.

- **Les paradis réglementaires** ne soumettent pas le secteur financier aux règles prudentielles existant dans les autres pays (notamment la transparence des comptes ou les ratios des fonds propres au regard des activités de crédit ou de

²⁹ Parfois, le territoire appartient légalement ou de fait à une grande puissance.

spéculation). L'analyse des risques est alors traitée de manière beaucoup moins rigoureuse, ce qui favorise la mise en place de sociétés, de fiducies ou de trusts protégées par l'anonymat concernant l'identité des donneurs réels d'ordre et des bénéficiaires des avoirs. Les particuliers et les entreprises peuvent alors créer, en toute discrétion, des sociétés écrans multiples, en vue de dissimuler certains revenus aussi bien au fisc qu'à l'ensemble des acteurs économiques concernés. Il s'agit de créer un système volontaire d'opacité, par le canal de filiales offshore et de choix avantageux de prix de transferts, ce qui permet aux sociétés de vendre leurs produits à prix coûtant à leurs filiales offshore qui les revendent ensuite avec grands profits à l'étranger. Aux Etats-Unis, les sociétés exportatrices (FSC ou Foreign Sales Corporations) peuvent être légalement domiciliées fictivement dans leurs filiales situées dans des centres offshore, lesquels sont souvent contrôlés par les capitaux américains (Panama, Iles Vierges, Bermudes, Barbade, par exemple), ce qui leur permet d'échapper à l'impôt réalisé sur les contrats internationaux. Le bénéfice échappe certes à l'impôt normalement à verser aux Etats-Unis, mais le gouvernement américain cherche ainsi à favoriser ses entreprises nationales dans l'obtention des grands contrats, notamment dans l'aviation commerciale ou les grands travaux publics. Il s'agit, en fait, d'une subvention déguisée, normalement interdite par les règles de l'OMC³⁰. Le gouvernement des Etats-Unis, dont le budget est fortement endetté, a lancé une action concernant le stock considérable de profits « offshore » de sociétés multinationales. Il a proposé deux solutions, l'une concerne une taxe de transition pour ces profits, l'autre le retour exempté d'impôt des capitaux des entreprises américaines ; elles ont la même intention de ramener les flux financiers vers le territoire national, mais elles ont de fait des effets opposés. La taxe de transition (« transition tax ») cherche d'abord à augmenter les revenus de l'Etat en vue d'augmenter les investissements publics. Pour la seconde solution (« repatriation tax Holiday »), l'Etat ne perçoit aucun revenu puisque dans cette procédure les revenus rapatriés ne paient aucun impôt³¹.

- **Les paradis bancaires** renforcent le secret professionnel en faveur du client étranger au regard du respect des réglementations civiles, financières et sociales en vigueur dans son pays d'origine. Normalement, les banquiers ne peuvent pas divulguer les informations financières des personnes physiques et morales, mais le secret bancaire peut être levé dans des cas très précis prévus par la loi³². Au secret bancaire vient s'ajouter le secret des affaires, si revendiqué et respecté par les grandes entreprises, les établissements financiers et les trusts. L'opacité des

³⁰ Sur cette base, le gouvernement des Etats-Unis, à la suite d'une plainte de la Commission européenne, a été condamné par l'OMC pour concurrence déloyale.

³¹ Chye-Ching Huang and Brandon Debot (2015), Transition Tax on Overseas Profits Versus Repatriation Tax Holiday: Understanding the Differences, Center on Budget and Policy Priorities – Paper - April 10, 2015. <http://www.cbpp.org/sites/default/files/atoms/files/4-10-15tax.pdf>

³² Le juge correctionnel et les douanes sont concernés, mais on peut citer aussi les cas de saisie-arrest ou d'avis à tiers détenteur, le surendettement, la réquisition fiscale ou de soupçon de blanchiment.

finances transitant par les centres offshore est rendue encore plus difficile à éclairer au regard de la complexité des montages financiers mis en place, avec l'aide des banques. Il s'agit le plus souvent de réduire la lisibilité des comptes. En Suisse, l'évasion fiscale commise à l'étranger n'est pas punie, le secret bancaire est une obligation légale, ce qui rend les autorités judiciaires en droit de refuser toute coopération avec les autres pays sur ce thème, même si aujourd'hui les conventions en réduit l'étendue. Cependant, l'escroquerie fiscale peut être un délit réprimé, si elle s'accompagne de titres faux. Ainsi, en cas de fraude fiscale et d'une convention bipartite, une coopération peut être engagée³³. Cependant, jusqu'à une période très récente, l'application des conventions fiscales d'échange d'informations sur demande n'était pas très bien respectée.

- **Les paradis judiciaires** sont des territoires qui échappent aux lois, notamment pénales, appliquées dans les autres États. Ils appliquent moins strictement (quand ils les appliquent) les règles coutumières habituellement retenues par la communauté internationale. La justice de ces pays s'intéresse de manière moins rigoureuse à l'origine des fonds, elle refuse souvent de fournir des informations nécessaires aux poursuites judiciaires portant sur des affaires commerciales et financières douteuses et elle renâcle à coopérer avec les États qui leur en font la demande. La coopération judiciaire et fiscale avec les autres États est faible ou inexistante. D'ailleurs, le système du trust constitue un facteur d'opacité considérable. Le constituant d'un trust peut se dessaisir de biens mobiliers (actions, obligations, parts sociales, tableaux, animaux de type chevaux de course etc.) ou immobiliers pour les confier à un tiers, le trustee, qui va les administrer pour lui en fonction des orientations données dans une lettre d'intention. Les revenus et produits du trust vont aux bénéficiaires du trust, désignés par avance, ou être laissés à la discrétion du trustee (le trust est alors discrétionnaire). La dévolution des biens à l'extinction du trust est aussi prévue. Cette situation permet de masquer la réalité de la propriété, elle assure l'anonymat à la personne physique bénéficiaire effectivement des biens et revenus correspondants. Dans ce cas, les administrations fiscales sont désarmées et le bénéficiaire ne pas alors pas d'impôt sur les sociétés ou les bénéfices, de TVA, de droits de succession, il n'a aucune obligation de rendre les livres comptables ni de publier sa comptabilité privée. En outre, la fraude et la criminalité s'adaptent à la vitesse du « clic » informatique. Elles remportent la course de vitesse avec le système judiciaire et fiscal. Un dumping juridique très favorable aux puissances de l'argent est alors engagé, sans aucun arbitrage des instances internationales.

- **Les Offshore Financial Centers (OFC)** permettent aux non-résidents d'emprunter à d'autres non-résidents en une monnaie nationale tierce (comme le dollar ou l'euro) en vue de bénéficier de conditions fiscales favorables. Le tableau n°1 fournit les informations concernant 82 % des OFC dans le monde.

³³ A Andorre, le secret bancaire est absolu, même s'il s'agit d'une infraction de droit commun.

Les principaux OFC se trouvent à Londres, à New York (U.S. International Banking Facilities, IBFs), à Tokyo (Japanese Offshore Market, JOM), à Hong Kong et à Singapour. Ils offrent des conditions fiscales et bancaires bien plus intéressantes que celles proposées par les juridictions « on shore ». Les firmes multinationales ou les particuliers bénéficient ainsi, grâce à leur capacité financière et à leur expertise, de conditions très favorables, aux dépens des financements de la puissance publique et de sa régulation. Le paradoxe, c'est que certaines OFC, comme le Delaware et la City de Londres, sont en réalité « on shore ». La grande majorité des actifs financiers dans le monde sont concentrés dans les pays développés, plus de 60% dans neuf pays, les Etats-Unis (18 %), le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Irlande et la Suisse. Le ratio d'intensité OFC (actifs financiers étrangers/PIB)³⁴ met en évidence l'importance de leur rôle. Le Royaume-Uni et la sphère du Commonwealth représentent une grande partie de ces financements. Le Tableau n°1 met en évidence les pays qui ont toutes les caractéristiques de Centres financiers offshore. Il indique l'importance des transactions financières réalisées dans les Etats et leur influence relative dans l'ensemble des marchés financiers. Dans le classement des OFC les plus clairement définies, après les Iles Caïmans (sixième plus grand centre financier international, sous souveraineté britannique, avec un taux incroyable de 1560), suivent les Iles Marshall, les Iles Vierges britanniques, Guernesey, Jersey, les Bermudes, Saint Kitts & Nervis, Anguilla, les Bahamas, Antigua et Barbuda (tous ces pays avec des ratios de l'ordre de 230 à 60) et le Luxembourg.

Il est difficile de dire à partir de quel taux d'intensité la qualification d'OFC s'impose. Les auteurs proposent le ratio de 3. Sur cette base, les informations statistiques présentées dans le Tableau n°1 sont parfois extravagantes et témoignent de l'intensité de l'évitement et de la fraude fiscale, d'autant plus que de nombreuses transactions sont inconnues des statisticiens, au regard des accords de gré à gré qui sont passés entre les acteurs financiers. Cependant, les petites îles sont trop peu importantes en termes de PIB pour avoir une influence significative dans l'évolution des transactions financières. Dans ce cas, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas, Chypre, Malte ou la Suisse sont des OFC. Il est aisé de constater à quel point Londres domine ces marchés, indépendamment du rôle singulier joué par la City. Si le Delaware était un pays indépendant, il appartiendrait à la catégorie des OFC.

Tableau n°1 : Transactions financières, PIB, ratio d'intensité de l'OFC (2011)³⁵.

Pays	Actifs financiers étrangers in situ ³⁶ en milliards de dollars	PIB	Ratio d'intensité de l'OFC
------	---	-----	----------------------------

³⁴ Fichtner, J. and Hennig, B. D. (2013). Offshore financial centres. Political Insight 4 (3): 38. December.

³⁵ Fichtner, Jan <http://www.jfichtner.net/offshore-intensity-ratio/>

Iles Caïman (UK)	3524	2,25	1566
Iles Marshall (US)	40	0,17	228
Iles Vierges britanniques (UK)	173	1,10	158
Guernesey (UK)	358	2,74	131
Jersey (UK)	547	5,10	107
Bermudes (UK)	534	5,77	93
St Kitts and Nevis	61	0,72	85
Anguilla (UK)	14	0,18	78
Bahamas	563	7,78	72
Antigua & Barbuda	81	1,12	72
Luxembourg	3340	59,20	56
Ile de Man	111	4,08	27
Curaçao (NL)	112	5,08	22
Libéria	31	1,55	20
Samoa	9	0,64	14
Gibraltar (UK)	15	1,11	13
Ile Maurice	144	11,26	13
Irlande	2355	217,28	11
Barbades	40	3,69	11
Belize	12	1,45	8
Seychelles	8	1,06	7
Hong-Kong (China)	1267	248,61	6
Liechtenstein	28	4,83	6
Malte	50	8,89	6
Panama	134	27	5
Chypre	100	24,69	4
St Vincent et Grenadines	3	0,69	4
Pays-Bas	2933	836,07	4
Bahrein	73	22,95	3
Turques et Caïques	2	0,55	3
DELAWARE	5000	65,67	76

Il est difficile de dire à partir de quel taux d'intensité la qualification d'OFC s'impose. Les auteurs proposent le ratio de 3. Sur cette base, les informations statistiques présentées dans le Tableau n°1 sont parfois extravagants et témoignent de l'intensité de l'évitement et de la fraude fiscale,

³⁶ Les résultats ont été obtenus par une analyse approximative de la taille des actifs financiers disponibles dans une juridiction, sur la base des informations fournies par le FMI (Coordinated Portfolio Investment Survey) et la Banque des Règlements internationaux (Locational Banking Statistics).

d'autant plus que de nombreuses transactions sont inconnues des statisticiens, au regard des accords de gré à gré qui sont passés entre les acteurs financiers. Cependant, les petites îles sont trop peu importantes en termes de PIB pour avoir une influence significative dans l'évolution des transactions financières. Dans ce cas, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas, Chypre, Malte ou la Suisse sont des OFC. Il est aisé de constater à quel point Londres domine ces marchés, indépendamment du rôle singulier joué par la City. Notons aussi que si le Delaware était un pays indépendant, il pourrait aussi être caractérisé parmi les OFC.

Le contournement de l'impôt ne semble pas être amoral, lorsqu'il n'est pas illicite. Il ne donne lieu à aucun sentiment de culpabilité. La souveraineté de chaque Etat ne permet pas de lutter contre les fléaux de la fuite fiscale, des actes de corruption, de l'argent sale ou des accords secrets, souvent organisés ou suggérés par les autorités publiques des pays concernés. La coopération judiciaire internationale est volontairement évitée ou limitée. Le plus souvent, les cercles se superposent, ils ont les quatre qualificatifs des paradis susnommés. C'est le cas de la plupart des destinations exotiques. En revanche, si Monaco est plutôt un paradis fiscal pour les avoirs étrangers (non français), Londres a longtemps été considérée comme un paradis judiciaire par son refus de répondre aux enquêtes financières engagées par les services publics ou privés des pays étrangers. En fait, il faut parler plutôt d'Etats « filous », qui cherchent à attirer les fortunes et les financements par des moyens illégitimes rendus légaux dans leur propre juridiction.

Quels sont les pays concernés

Le label de « paradis fiscal » n'est pas généralisé et conceptualisé de la même manière par les analystes. Ainsi, dans un sens très strict, seuls les pays à faible dimension sont répertoriés. Dans une conception bien plus large, les Etats fédérés des Etats-Unis qui favorisent les réductions importantes d'impôts sont intégrés, car ils permettent aux entreprises, sous certaines conditions, d'échapper tout ou partie à leurs impôts sur les sociétés. A des titres divers, il existe un peu moins de cent paradis fiscaux, bancaires et judiciaires. Or, pour des raisons qui tiennent parfois plus à la politique qu'à la réalité des transactions financières, les gouvernements ne s'indignent pas toujours devant les Etats partenaires qui profitent du système international opaque pour attirer les capitaux sans trop s'interroger sur leur nature et leur provenance. Si les rapports de l'Assemblée Nationale en France sont particulièrement sévères pour Londres et les îles britanniques, son gouvernement est resté bien plus discret sur les pratiques de ce membre éminent de l'Union européenne. Dans le cadre de la politique de répression de l'évasion fiscale internationale, la France a actualisé en Avril 2012 la liste des Etats et des territoires non coopératifs (ETNC). On y trouve pêle-mêle le Botswana, Brunei, Guatemala, Iles Marshall, Iles Vierges britanniques,

Montserrat, Nauru et Niue³⁷. Au fond, les pays les plus « filous » au regard des statistiques ne sont pas répertoriés, ce qui ne manque pas d'inquiéter sur la volonté politique des Etats d'éradiquer ce fléau. L'OCDE a classé les pays en trois catégories, sur la base de leur coopération (Tableau n°2).

Tableau n°2 : Les pays ayant répondu aux normes de conformité de leurs juridictions au regard de l'évasion fiscale³⁸

CONFORMES	Afrique du Sud, Australie, Belgique, Canada, Chine, Corée, Danemark, Espagne, Finlande, France, Île de Man, Inde, Irlande, Islande, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Slovénie, Suède.
CONFORMES pour l'ESSENTIEL	Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine(ARYM), Argentine, Les Bahamas, Bahreïn, Belize, Bermudes, Brésil, Îles Cayman, Chili, Estonie, États-Unis, Ghana, Gibraltar, Grèce, Grenade, Guernesey, Hong Kong (Chine), Italie, Jamaïque, Jersey, Macao (Chine), Malaisie, Malte, Île Maurice, Monaco, Montserrat, Pays-Bas, Philippines, Qatar, Russie, Saint Marin, Singapour, République Slovaque, Royaume-Uni, Saint Kitts et Nevis, Saint Vincent et les Grenadines, Îles Turques et Caïques
PARTIELLEMENT CONFORMES	Andorre, Anguilla, Antigua et Barbuda, Autriche, Barbade, Indonésie, Israël, Sainte Lucie, Turquie.
JURIDICTIONS NON CONFORMES	Brunei Darussalam, Îles Marshall, Dominique, États Fédérés de Micronésie, Guatemala, Liban, Liberia, Panama, Nauru, Suisse, Trinidad et Tobago, Vanuatu.

Cette typologie fait d'abord référence au degré de coopération des Etats. Il s'agit d'un engagement limité, car cette coopération n'a rien d'automatique. D'abord, la liste noire concerne les Etats non fiscalement coopératifs. Il n'y a plus de pays inscrits officiellement sur cette liste, ce qui ne manque pas d'étonner. Ensuite, la liste grise indique les Etats qui ont fait la promesse de se conformer aux nouvelles règles, tout en s'y conformant déjà substantiellement. Le système fiscal spolié doit demander des renseignements précis, l'administration ainsi sollicitée détermine elle-même la pertinence d'une

³⁷ En revanche, Anguilla, Belize, Costa Rica, Dominique, Îles Cook, Îles Grenadines, Îles Turks-et-Caïques, Liberia, Oman, Panama et Saint-Vincent ont été retirés de la liste des paradis fiscaux, même si les opérations financières restent souvent douteuses. Cette liste met plutôt en évidence les enregistrements de Yachts de Luxe, les autres territoires n'étant pas toujours adaptés à une activité commerciale.

³⁸ OCDE (2014), Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, Transparence fiscale, <http://www.oecd.org/fr/sites/forummondialsurlatransparenceetlechangederenseignementsadesfinsfiscales/rapport-annuel-FM-2014.pdf>

réponse. Or, certains paradis fiscaux ne connaissent pas toujours les propriétaires ou les bénéficiaires des sociétés, trusts ou fondations sur leurs territoires. Avec ce système, de nombreux Etats se sont rachetés une conduite à bien peu de frais (comme le Luxembourg, la Suisse, Liechtenstein, Singapour ou les Îles Caïman) en traitant d'abord avec les pays les moins concernés par leurs affaires secrètes. Enfin, l'OCDE ne traite que des questions fiscales, elle n'intervient pas ou peu sur les autres formes opaques de protection de leurs « clients », comme l'aide judiciaire et le soutien des autorités de régulation. Les efforts pour une réforme internationale concernant la conformité des juridictions au regard de l'évasion fiscale ont été engagés depuis plusieurs années, mais pour l'instant ils ne sont pas encore très probants.

Les autorités de Bruxelles commencent à s'interroger sérieusement sur l'évitement fiscal. Tous ses membres sont astreints à l'austérité budgétaire, alors même que ces pratiques entraînent d'énormes pertes de recettes publiques. Aujourd'hui, les firmes multinationales paient à peine 2% de taxes sur leurs profits, alors que le citoyen européen moyen reverse de 20 à 30 % de ses revenus. Aux Etats-Unis, les entreprises « GAFA » (*Google, Apple, Facebook, Amazon*) ont fait l'objet des mêmes critiques de la part des sénateurs de la sous-commission permanente d'enquête du Sénat. Jusqu'en 2015, en utilisant le labyrinthe des lois fiscales, une filiale de la société Amazon occupait 15000 salariés au Royaume-Uni pour un bénéfice nul, et 500 salariés au Luxembourg, avec un profit considérable³⁹. Les entreprises GAFA cherchent à démontrer qu'elles vivent dans la légalité, il n'empêche que leurs techniques d'optimisation fiscale paraissent particulièrement amORAles en situation de crise⁴⁰.

Dans certains cas, les arrangements permettent à ces sociétés de ne payer aucun impôt à aucun gouvernement sur la plus grande partie de leurs profits⁴¹. Pour U.S. PIRG et Citizen for Tax Justice, si ces firmes américaines rapatriaient leurs profits, elles devraient environ 600 milliards de dollars au fisc américain⁴². Apple, avec plus de 180 milliards de dollars, est la société qui est la plus engagée dans les centres financiers offshore, ce qui lui permet d'économiser près de 60 milliards \$. General Electric (119 milliards \$), Microsoft (108 milliards \$), Pfizer (74 milliards \$) ou encore American Express, Nike, PepsiCo, Morgan Stanley, Citygroup, Walmart, Bank of America, Google et 358 des 500 firmes les plus importantes des Etats-Unis ont

³⁹ Voir l'excellent présentation qui en est faite par le rapport de l'Assemblée Nationale (2013), Lutte contre les paradis fiscaux : si l'on passait aux actes, Rapport n° 1423, présenté par Alain Bocquet et Nicolas Dupont-Aignan, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1423.asp>

⁴⁰ Sur le marché français, Google capte plus de 2 milliards de recettes publicitaires en s'affranchissant de la TVA, grâce à ses structures irlandaises. Cf Eurodad (2015), Cinquante nuances d'évasion fiscale au sein de l'Union européenne, Rapport global 2015, Novembre.

⁴¹ McIntyre, R.S., Phillips, R., Baxandall, P. (2015), Offshore Shell games 2015. The Use of Offshore Tax Havens by Fortune 500 Companies, U.S. PIRG. http://ctj.org/ctjreports/2015/10/offshore_shell_games_2015.php#.VuvSdWThBVw

⁴² Ce chiffre est sans doute sous-évalué. Le montant des profits accumulés par les sociétés américaines dans les paradis fiscaux atteindrait 2000 milliards de dollars, ce qui représente, à son taux de 30 %, une exemption de 700 milliards de dettes fiscales, sur une valeur ajoutée produite principalement aux Etats-Unis.

eu recours aux paradis fiscaux, par le canal de plus de 7400 filiales principalement aux Bermudes et aux Iles Caïmans. Les multinationales américaines (Amazon, Pepsi, FedEx, Apple, Heinz, etc.) sont largement implantées au Luxembourg en Irlande et aux Pays-Bas. Elles profitent de la souplesse de la législation fiscale américaine pour dissimuler une partie de leurs profits réalisés hors des Etats-Unis. Le Tableau 3 met en évidence le schéma présenté par Apple pour échapper à l'impôt sur les sociétés.

Tableau 3 - Un exemple d'action concernant l'évasion fiscale : APPLE⁴³

Le cas APPLE	Action et limites
La plus forte capitalisation financière au monde en 2015, Apple reçoit la plus grande partie de ses profits de la propriété intellectuelle produite à Cupertino en Californie. Pour des raisons fiscales, ces profits sont installés dans sa filiale Apple Ireland, dans laquelle n'existe aucun travail de recherche de ce type. Elle profite d'une disposition de l'IRS appelé « cost sharing agreement », créé en 1980. Quand une FMN (firme multinationale) engage un nouveau projet de recherche, il peut en partager les coûts avec ses filiales étrangères. Si Apple Ireland engage 80 % des coûts de cette recherche, elle perçoit 80 % des profits. La règle appelée « check the box » a permis à Apple Ireland de recueillir tous les profits des filiales étrangères, celles-ci perdant leur caractère spécifique d'entités. Avant 1997, cette opération était impossible, car l'impôt aurait été dû aux Etats-Unis pour prévenir l'optimisation fiscale. Aujourd'hui, tous les bénéfices sont alors considérés comme étant produits en Irlande.	- Concernant la disposition du « cost sharing agreement », l'interprétation juridique qui en est faite par Apple ne correspond pourtant pas philosophiquement à l'accord fiscal initial⁴⁴. - En outre, Obama a proposé de supprimer cette règle, mais le lobbying des FMN a permis de le sauvegarder pour les 5 ans à venir. - Le Sénat a montré que Apple ne payait même pas les 12,5 % d'impôts sur les sociétés en Irlande. Apple Ireland est une compagnie irlandaise qui ne paie pas de taxe aux Etats-Unis. Pour le fisc irlandais, elle est considérée comme américaine car dirigée et contrôlée en Californie. Apple n'est donc résident nulle part. Un accord avec l'Irlande lui permet de ne payer que 2 % d'impôt. Ce schéma peut être reproduit par la plupart des firmes multinationales (FMN).

Les sociétés disposent d'excellents conseillers fiscaux capables à la fois de solliciter auprès des parlementaires des « niches » fiscales ou des dérogations ou exonérations particulières dans les Etats où elles résident, mais aussi de proposer des constructions financières complexes destinées à optimiser leurs impôts. Il s'agit par exemple de créer une holding pour y loger ses actions, laquelle perçoit les dividendes. En France, par exemple, seul l'argent qui sort de la holding est imposé sur l'impôt sur le revenu. L'Etat est

⁴³ Tableau proposé sur la base du texte d'Avis-Yonah, R. (2016), International Tax Evasion : What can be done ? The American Prospect, May. <http://prospect.org/article/international-tax-evasion-what-can-be-done>

⁴⁴ Si le projet échoue, le contribuable ne peut pas déduire les coûts des filiales offshores. Plus le coût est porté sur les filiales, plus les déductions sont rendues impossibles. C'est pourquoi la loi a été votée.

plutôt complaisant. Elle a admis quelques exonérations qui permettent aux plus riches de ne pas payer d'impôt de manière légale. Le « Canard enchaîné » a montré comment les familles les plus riches de France ont pu bénéficier en 2015 d'un abattement massif de leurs impôts sur la fortune, avec le principe de l'impôt confiscatoire, plus intéressant encore que celui du bouclier fiscal.

Les montages fiscaux avec un Etat du Luxembourg complice en matière d'optimisation fiscale sont secrets et complexes, ce qui s'est manifesté par une vague importante de déménagements des sièges sociaux de nombre de sociétés américaines. En effet, les Etats-Unis n'appliquent pas le principe de la territorialité en vigueur en France (les impôts sur les profits sont payés là où ils ont été obtenus), mais le principe de « mondialité » (les impôts sur les profits concernent tous les profits réalisés dans le monde). Dans ce contexte, les multinationales américaines ont concentré les profits réalisés hors des Etats-Unis dans les pays fiscalement attractifs et pratiquant le secret, hors de portée du fisc américain. De nombreux accords fiscaux de gré à gré ont validé des opérations financières défiscalisées. Plus aucun compte ne peut alors leur soit demandé. Les firmes ont restructuré leur groupe en créant de nouvelles sociétés dans des Etats ou des « villes Etats », entre lesquelles circulent des transferts d'actions et des prêts d'argent. In fine, il s'agit de créer une société « bouchon », exonérée d'impôt, qui concentrent les profits mondiaux de toutes les filiales mondiales de la maison mère. D'autres modalités ont été mises en place par Verizon, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Enfin Apple recourt au dispositif fiscal du « double irlandais » qui délocalise les profits dans un centre offshore. En outre, son siège européen iTunes est installé au Luxembourg, en totale franchise d'impôt. Elles refusent les arrangements qui pourraient les contraindre à payer une partie de ces impôts, en arguant qu'elles perdraient leur compétitivité internationale. Dans ces conditions, elles menacent d'expatrier leurs activités vers des destinations plus compréhensives.

Une enquête récente montre que les banques françaises ne sont pas indemnes d'opérations similaires quant à leurs objectifs. « A l'international, alors que les banques françaises réalisent un tiers de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, ceux-ci ne représentent qu'un quart de leurs activités internationales déclarées, qu'un cinquième de leurs impôts, et seulement un sixième de leurs employés", relèvent dans l'étude CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France et Secours Catholique-Caritas France⁴⁵. En 2014, les cinq plus grands établissements bancaires français ont dégagé près de 5 milliards d'euros de bénéfices dans des pays à la "fiscalité avantageuse", sur la base de la liste des paradis fiscaux présentés par Tax Justice Network (qui présente cependant le

⁴⁵ Aubry, M., Watrinet, L. (2016), En quête de transparence, sur la piste des Banques françaises dans les paradis fiscaux, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France et Secours Catholique-Caritas France 16, Mars
https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/rapport_sur_la_piste_des_banques_francaises.pdf?utm_source=oxf.am&utm_medium=Zhra&utm_content=redirect

défaut de ne pas y intégrer le Delaware des Etats-Unis ou la City de Londres)⁴⁶. Les activités spéculatives y sont privilégiées. Le Luxembourg (1,7 milliard d'euros), la Belgique (1,66 milliard d'euros), Hong-Kong (436 millions), Singapour (346 millions) et l'Irlande (272 millions) en sont les principales destinations. BNP Paribas et la Société Générale sont les grands bénéficiaires en valeur absolue, mais le Crédit Mutuel-CIC dispose de la plus « importante part relative de bénéfices internationaux déclarée dans les paradis fiscaux (44%) », de la déconnexion entre les bénéfices déclarés dans les paradis fiscaux et l'activité réelle des banques". BNP Paribas (2,4 milliards d'euros) et la Société générale (1,3 milliards d'euros) enregistrent les bénéfices les plus importants dans les paradis fiscaux. Les salariés des banques offshore sont supposés être 2,6 fois plus productifs que sur les autres places, parfois il n'y a même aucun salarié disponible dans 34 filiales offshore, notamment dans les Iles Caïmans. Globalement, les banques paient deux fois moins d'impôts dans les places offshore (dans 19 places elles ne paient aucun impôt). On assiste alors à un transfert des bénéfices pour la réduction d'impôt, mais aussi pour faciliter l'évasion fiscale des particuliers et des entreprises ou pour engager des activités spéculatives jugées trop réglementées sur d'autres places. Le contournement fiscal est un jeu lucratif, qui lèse cependant les citoyens des pays d'origine.

Aujourd'hui, ces sociétés sont dans le collimateur des instances américaines et européennes, elles seront sans doute dans l'obligation de transiger, tout comme les pays « filous » qui devront aussi réduire les avantages accordés au détriment de leurs partenaires⁴⁷. Il existe au moins 3.000 traités fiscaux dans le monde afin d'éviter les doubles impositions. Or, cette information est particulièrement bien gérée par les firmes multinationales, sans pour autant être toujours disponible aux Etats spoliés légalement. L'érosion des bases fiscales et la faible imposition des profits a été facilitée par le souci d'éviter la double imposition, les entreprises bien informées en ont alors profité pour être doublement exonérées. Cette décision a abouti quasiment à la non imposition des sociétés spécialistes de l'évitement fiscal. Dans le contexte de

⁴⁶ Les ONG ont analysé les données détaillées de 2014 sur les activités des banques pays par pays (chiffre d'affaires, nombre d'employés et nombre de filiales). Ces informations sont rendues publiques, en application de la loi bancaire française de juillet 2013. Auparavant, seul le comptage de leurs filiales était possible. La Tribune (2016), Les paradis fiscaux attirent toujours les banques françaises, La Tribune, 16 Mars. <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/les-paradis-fiscaux-attirent-toujours-les-banques-francaises-557313.html>

⁴⁷ Selon la Commission d'enquête du Congrès américain, présidée par M. Carl Levin, la filiale *Apple Operations International*, qui de 2009 à 2012 a enregistré un bénéfice net de 30 milliards de dollars, mais n'a déclaré aucune domiciliation fiscale ni rempli aucune déclaration de résultat, ni acquitté aucun impôt sur les bénéfices pendant ces quatre années... De même, *Apple Inc.* a utilisé les lacunes de la réglementation fiscale américaine, dont la règle « *check the box* » qui évite l'imposition des bénéfices non rapatriés aux Etats-Unis des filiales étrangères, pour éviter que 44 milliards de bénéfice taxable ne se traduisent par 10 milliards d'impôt annuel. Le site Internet de la Fédération française des télécoms indique que Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft ne paient que 5% des impôts qu'ils devraient au regard de leurs activités en France (37,5 millions d'euros contre 828,7 millions d'euros).

consolidation des finances publiques, ce mode légal d'évasion fiscale s'avère de moins en moins toléré.

Depuis 2013, mandatée par le G20, l'OCDE a mis en place le «projet BEPS» (Base Erosion and Profit Shifting). Cependant, les réponses d'aujourd'hui ne sont pas à la mesure de l'importance dramatique des enjeux. L'OCDE souhaite imposer aux firmes multinationales la transmission aux administrations fiscales des pays concernés des informations détaillées, pays par pays, concernant leurs revenus, leurs profits, leurs actifs, leurs effectifs et les impôts acquittés. Cette initiative avait pour objectif l'établissement d'une convention fiscale normalisée favorisant l'échange de renseignements sur demande et l'adoption du principe de l'évaluation par les pairs en matière de coopération fiscale. Elle repose sur trois principes : d'abord, l'échange sur demande de renseignements jugés pertinents pour l'administration ou l'application de la législation interne du cosignataire est suivi d'effet ; ensuite, la possibilité d'accéder à des renseignements fiables se réalise dans le respect des droits des contribuables ; enfin, la confidentialité des renseignements échangés reste clairement établie.

La transparence constitue bien le cœur du problème, mais le monde des firmes revendique toujours un « secret des affaires » qui ne peut plus vraiment se comprendre dans un monde réellement démocratique. La culture du secret favorise les spéculations et la prédation. Apple en Irlande, Amazon au Luxembourg et Google nulle part ont ainsi échappé ainsi à toute imposition jusqu'en 2015. Aujourd'hui, les cartes sont redistribuées, mais il ne fait aucun doute que d'autres « montages » financiers seront mis en place qui maintiendront une partie au moins des avantages liés à l'optimisation fiscale systématique. Il s'agit d'une course entre les gendarmes et les voleurs, avec des receleurs, des territoires protecteurs des fortunes, des secrets, des indicateurs, de la corruption et de violents conflits légaux ou illégaux. Le carrousel sur les crédits carbone met en évidence l'instauration d'une loi positive sur le réchauffement de la planète qui a fait l'objet de fraudes et escroqueries organisées par le Milieu, permettant le blanchiment des capitaux et la perte importante entre les recettes attendues de la TVA et les recettes effectivement encaissées.

Le paiement des impôts à l'endroit où l'activité économique a été engagée devrait constituer le principe fondamental de toute fiscalité, mais celui-ci est loin d'être respecté (Tableau 4).

Tableau 4 - Le cas Caterpillar⁴⁸

Cas Caterpillar	Actions		
Caterpillar obtient plus de profits avec ses pièces détachées	IRS	conteste	cet

⁴⁸ Tableau proposé sur la base du texte d'Avis-Yonah, R. (2016), International Tax Evasion : What can be done ? The American Prospect, May. <http://prospect.org/article/international-tax-evasion-what-can-be-done>

qu'avec ses gros équipements de base. Ces pièces détachées sont vendues par sa filiale suisse en vue de payer moins d'impôts. Elles sont produites aux Etats-Unis mais 85 % des profits sont déclarés en Suisse. Cette situation est fiscalement à reconsidérer. PwC, le conseil de Caterpillar) pense que cette solution peut être maintenue, les acheteurs paient à la filiale suisse, mais c'est de l'Illinois que partent toutes les pièces détachées vers les consommateurs étrangers. Ces pièces détachées sont considérées comme appartenant à la filiale, avec un inventaire « virtuel » qui n'a pas besoin d'être distingué dans les entrepôts de l'Illinois.	arrangement, qui permet à Caterpillar de déclarer 2,4 milliards de dollars à la Suisse. Elle accuse la société de fraude fiscale. Cette affaire a été découverte grâce à un lanceur d'alerte. La justice américaine a été saisie.
---	--

Les grandes fortunes cherchent aussi à se prémunir des impôts, en utilisant le secret des dispositions financières des pays filous pour continuer à s'enrichir au détriment des ressources publiques dues démocratiquement. (Tableau n° 5).

Tax Justice Network, qui réunit plusieurs ONG, se propose d'informer le public, en publiant annuellement le Financial Secrecy Index. Transparency International complète les informations qu'il est ensuite possible de recouper. L'association « Tax Justice Network » publie annuellement un Indice du secret financier (Financial Secrecy Index), mettant en évidence un indice d'opacité soulignant le degré de confidentialité des pays. Le Tableau n°6 est calculé sur la base de plusieurs critères, selon des modalités de calcul spécifiques. Il tient compte aussi de l'importance de la place financière pour mettre en évidence l'influence globale de chaque paradis fiscal dans les flux financiers internationaux répertoriés. Il est aisé de constater l'importance du Royaume-Uni dans le contrôle des paradis fiscaux⁴⁹. La Suisse, le Luxembourg, Hong-Kong, les Iles Caïmans et Singapour, souvent des pays donnés en exemple pour leur développement, sont aussi ceux qui profitent de leur réglementation pour appauvrir les pays voisins. Ils sont d'ailleurs classés parmi les pays disposant d'un PIB par habitant le plus élevés du monde. Ils vivent souvent en « parasite » sur le dos des économies pas suffisamment protégées.

Tableau n° 5 - Un exemple d'action concernant l'évasion fiscale d'un riche homme d'affaires texan⁵⁰.

⁴⁹ Le taux de secret est calculé sur la base de 15 indicateurs. L'importance du secret au regard de l'importance des transactions financières du pays représente la part du pays dans les exportations financières. L'Indice de Secret Financier est calculé en multipliant le cube du score de secret avec la racine cubique de l'échelle de poids global.

⁵⁰ Tableau proposé sur la base du texte d'Avis-Yonah. Avi-Yonah, R. (2016), International Tax Evasion : What can be done ? The American Prospect, May. <http://prospect.org/article/international-tax-evasion-what-can-be-done>

Situation d'évasion fiscale	Réactions	Limites
Sam Wyly, a une fortune estimée à 6 milliards \$. Une partie de cette fortune a été cachée dans l'île de Man, par un transfert des stocks options de ses nombreuses sociétés dans deux trusts et fondations de charité dont ses six enfants étaient bénéficiaires et héritiers. En outre, à la suite d'un conseil juridique il devait recevoir des revenus différés dans 10 ans, ce qui différerait dans le temps le paiement des impôts. Il exerçait cependant le contrôle total des actifs de ses trusts et il pouvait les utiliser secrètement pour faire des affaires aux Etats-Unis	Le cas a été élucidé par le Senate Permanent Subcommittee on investigation (PSI). Un contrôle a été engagé et le jury l'a jugé responsable. Pour éviter de payer 300 millions\$ demandé par le fisc, il a été mis en banqueroute. Il lui est demandé aujourd'hui plus de 2 milliards de dollars. Aujourd'hui, la question est mieux réglée par la mise en place du Foreign Account Tax Compliance (FATCA) qui exige la fourniture des informations sur les comptes des citoyens américains par toutes les banques qui évoluent aux Etats-Unis, sous peine d'être menacées d'une taxe de 30 % sur l'ensemble de leurs revenus. D'autre part, The Offshore Voluntary Disclosure Program a permis de mettre en place des accords intergouvernementaux concernant la fourniture par les banques à leurs gouvernements de toutes les informations financières concernant les citoyens américains, lesquels les feront ensuite parvenir à l'IRS (Internal Revenue Service).	- FATCA est un système qui ne fonctionne que si les banques impliquées travaillent aux Etats-Unis et son action ne s'applique que sur d'importantes sommes. Il est possible alors de créer plusieurs comptes de plus petits montants pour échapper à la divulgation des informations. - La question de la réciprocité pose des problèmes juridiques considérables. Si Washington peut l'imposer aux banques étrangères sur le sol américain, la question est de savoir si le gouvernement des Etats-Unis peut fournir ces mêmes informations sur les résidents étrangers aux Etats-Unis à leurs gouvernements respectifs. La justice américaine devra trancher, ce qui n'est pas encore le cas. - The Multilateral Agreement on Administrative Assistance on Tax Matters (MAATM) envisage l'échange automatique d'informations fiscales entre les signataires, mais Washington ne l'a pas encore ratifié. La majorité des Républicains au Sénat y est opposée. - Les paradis fiscaux utilisent une certaine inertie pour maintenir leurs avantages.

Tableau n°6 – Indice du secret financier de quelques pays significatifs en 2013⁵¹

Pays	Valeur de l'indice de secret financier ⁵²	Taux de secret ⁵³	Echelle du Poids financier ⁵⁴
1) Territoires sous	3170,0	80	24,160

⁵¹ Le tableau a été réaménagé par nos soins. Tax Justice Network (2014), Financial Secrecy 2013 Index <http://www.financialsecrecyindex.com/introduction/fsi-2013-results>

⁵² FSI = Indice de secret au cube multiplié par la racine cubique du poids financier

⁵³ Le taux de secret est calculé à partir de 15 indicateurs publiés.

⁵⁴ Elle représente la part des exportations des services financiers d'un pays dans le monde.

juridiction	Royaume-Uni			
1) Royaume Uni et dépendances d'outre-mer	2162,0	70	24,100	
1) Suisse	1765,2	78	4,916	
2) Luxembourg	1454,4	67	12,049	
3) Hong-Kong	1283,4	72	4,206	
4) Iles Cayman (UK)	1253,5	70	4,694	
5) Singapour	1216,8	70	4,280	
6) USA	1212,9	58	22,586	
7) Liban	747,8	79	0,354	
8) Allemagne	738,3	59	4,326	
9) Jersey (UK)	591,7	75	0,263	
10) Japon	513,1	61	1,185	
11) Panama (USA)	489,6	73	0,190	
12) Malaisie	471,6	80	0,082	
13) Bahreïn	461,1	72	0,182	
14) Bermudes (USA)	432,3	80	0,061	
15) Guernesey (UK)	419,3	67	0,257	
16) Emirats arabes Unis	419,0	79	0,061	
17) Canada	418,5	54	2,008	
18) Autriche	400,8	64	0,371	
19) Maurice	397,8	80	0,047	
20) Iles vierges (UK)	385,4	66	0,241	
21) Royaume-Uni	361,3	40	18,530	
25) Russie	325,2	60	0,318	
32) Inde	254,5	46	1,800	
43) France	190,9	41	2,141	
54) Italie	118,9	39	0,748	

Comment explique-t-on qu'au sein de l'Europe, un tel comportement ait été accepté ? Les grands Etats, à l'opposé, ne peuvent pas a priori se permettre une telle stratégie. Cependant, il faut noter aussi l'importance du Royaume-Uni dans ce jeu. Du point de vue juridique, l'absence de secret bancaire au dans ce pays n'est pas un désavantage comparativement au Luxembourg ou à la Suisse, car les capitaux qui sont placés à Londres peuvent très bien l'être, par l'intermédiaire des structures écran comme les *trusts* ou les sociétés *offshore* dans un territoire dépendant (comme les îles anglo-normandes ou Gibraltar) dans lequel la société pourtant n'exerce aucune activité.

Dans les petites îles, l'Association Tax Justice Network insiste sur le rôle spécifique de ces petits Etats sur l'essor des paradis fiscaux : Andorre, Anguilla, Antigua & Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Hong Kong,

Macao, Chypre, Gibraltar, Guernesey, Iles Caïmans, Iles Marshall, Iles Vierges britanniques, Jersey, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Maurice, Panama, Seychelles, Saint-Martin, St Kitt & Nevis, St Lucia, St Vincent & les Grenadines, Suisse et Turques & Caïques. Cette énumération met surtout en évidence le fait que les paradis fiscaux ne sont donc pas tous situés sur de petites îles. L'association « Tax Justice Network » révèle que pour un « réticent à la fiscalité, une seule juridiction n'est pas optimale pour les types de placement dédiés et qu'il est souvent intéressant de combiner des opérations dans plusieurs places « offshore ». En outre, les avantages sont différents selon la nationalité de celui qui optimise sa fiscalité. Jusqu'en 2010, le Royaume-Uni (comme agent commercial), la Suisse (pour les holdings), les Seychelles, Hong-Kong, Singapour, le Panama, le Costa Rica et Saint-Kitts & Nevis étaient très recommandés par les banques, mais aujourd'hui les placements en Europe sont de plus en plus risqués pour les Européens eux-mêmes. Enfin, il faut aussi considérer que les lois fiscales du Delaware, mais aussi du Wyoming et du Nevada sont légitimes, mais certainement pas morales au regard des contribuables américains.

Il est intéressant de constater, depuis les révélations démontrant le caractère systématique des flux financiers liés à l'évasion fiscale, les réactions des pays concernés. En deux ans, plusieurs pays ont augmenté leur secret bancaire, notamment les Etats-Unis, le Royaume-Uni (mais pas ses dépendances) et la France (Tableau 7). Globalement, le secret bancaire semble toutefois moins important qu'il y a deux ans.

Pour Statista⁵⁵, le classement ne fait état que des petits pays, respectivement les Iles Vierges britanniques, Gibraltar, les Iles Cayman, Hamilton, Jersey, l'Ile de Man, Guernesey, l'Ile Maurice, les Bahamas, Malte et Chypre, les deux tiers d'entre eux en relation étroite avec le Royaume-Uni. En 2009⁵⁶, pour le magazine Forbes, les meilleurs paradis fiscaux adaptés aux activités commerciales étaient d'abord, le Delaware, suivi du Luxembourg, de la Suisse, des îles Caïmans, de la City de Londres, de l'Irlande, des Bermudes, de Singapour, de la Belgique et de Hong-Kong. On le voit, l'opacité existe aussi dans les critères et dans les choix des pays ou territoire « filous » (Tableau 8). Cette constatation reste particulièrement étonnante pour le non initié.

Tableau 7 – Indice du secret financier de quelques pays significatifs en 2015⁵⁷

Pays	Valeur de l'indice	Taux de secret	Echelle du Poids
------	--------------------	----------------	------------------

⁵⁵ Statista (2015), Leading offshore financial centers worldwide as of June 2014, <http://www.statista.com/statistics/370375/leading-offshore-financial-centers-worldwide/>

⁵⁶ Tax Justice Network (2011), Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, 30 Avril 2011. <http://www.stopparadisfiscaux.fr/qui-sommes-nous/article/le-tax-justice-network>

⁵⁷ Tax Justice Network (2014), Financial Secrecy 2015 <http://www.financialsecrecyindex.com/introduction/fsi-2015-results>

	de secret financier		financier
Suisse	1466,1	73	5625
Hong-Kong	1259,4	72	3842
USA	1254,7	60	19603
Singapour	1147,1	69	4,280
Iles Caïmans	1013,1	65	4,857
Luxembourg	816,9	55	11,630
Liban	760,2	79	0,377
Allemagne	701,8	56	6,026
Bahreïn	471,3	77	0,085
Macao	420,1	70	0,186
Japon	418,3	58	1,062
Royaume-Uni	380,2	41	17,394
Jersey	354,0	65	0,216
Guernesey	339,3	64	0,231
Malaisie	338,7	75	0,050
Turquie	320,9	64	0,182
Chine	312,1	54	0,743
Iles Vierges	307,6	79	0,281
Barbades	298,3	78	0,024
Maurice	297,0	72	0,049
Autriche	295,3	54	0,692
Bahamas	273,0	79	0,017
Brésil	263,6	52	0,678
30) Russie	243,2	54	0,397
31) France	241,9	43	3,104
45) Inde	148,0	39	1,487
58) Italie	98,6	35	1,218

Tableau 8 : Les obligations de certains paradis fiscaux « filous »⁵⁸

Pays	Capital minimum versé	Exigences comptables	Taxation	Base du droit	Actions au porteur
Seychelles	0	non	non	coutumier	oui

⁵⁸ Dans ces pays, l'anonymat est la règle, il y a l'exigence d'une seule personne pour créer une société (2 s'il s'agit d'une société anonyme en Suisse), les prix de constitution d'une société avec administrateur est inférieur à 6700 livres à Gibraltar et à Hong-Kong), e, le coût du maintien de cette activité administrée ne dépasse pas 3700 livres (au Royaume-Uni) et la mise à disposition d'un partenaire actionnaire est toujours inférieure à 500 1000 livres (Gibraltar), souvent plutôt 500 dollars.

Belize	0	non	non	coutumier	oui
Anguilla	0	non	non	coutumier	oui
Panama	0	non	non	civil	oui
Iles vierges britanniques	0	non	non	coutumier	Non
Delaware	0	non	non	coutumier	Non
Bahamas	0	non	non	coutumier	Non
Hong-Kong	1 £	non	non	coutumier	non
Gibraltar	0	oui	10 %	coutumier	Non
Royaume-Uni	1 £	oui	21 %	coutumier	Non
Chypre	1000 £	non	10 %	coutumier	Non
Suisse ⁵⁹	20000 FS (SARL) 100.000 FS (SA)	oui	25 %	civil	Non pour SARL Oui pour SA

Du fait de son statut à part, de sa neutralité et des avantages conférés aux entreprises étrangères, la Suisse est au premier rang mondial pour le négoce des matières premières, en particulier du pétrole russe. 35% du négoce du pétrole, 60% des métaux et 35% des céréales y sont concentrés. Il est alors aisé de constater que les lois helvétiques si favorables aux entreprises étrangères sont à la base du développement économique de ce pays. Mais ce qui est valable pour un pays n'est pas généralisable. Dans ce contexte, le Suisse profite de sa situation née des dernières guerres mondiales pour s'enrichir dans un système de prédation qui constituait autrefois la base de tous les conflits armés. Elle est aujourd'hui concurrencée par Singapour et Dubaï (sans impôts sur les sociétés), mais le port franc de Genève ne perçoit aucune taxe sur les transactions, sans aucun contrôle des paiements et de leur origine. Les pays « filous » ont encore de l'avenir.

De la même manière, la City de Londres est sans doute indirectement au moins le plus grand paradis fiscal du monde (la moitié du « trading » international des actions, des émissions publiques internationales et des échanges de gré à gré des produits dérivés, un tiers des échanges de devises), car il n'est pas astreint aux autorités de régulation et de contrôle du Royaume-Uni.

⁵⁹ Le secteur financier représente 10% du PIB de la Suisse. Les avoirs sous gestion de ce pays s'élevaient selon l'unité d'entraide judiciaire de l'Office fédéral suisse à 5.500 milliards de francs suisses en 2011, soit plus de 4.000 milliards d'euros. Le tiers de la fortune *offshore* mondiale serait géré par les institutions financière de la Suisse, soit 800 milliards de dollars. Le cabinet *Hevea* a réalisé en 2009 une étude selon laquelle près de 80% des avoirs étrangers en Suisse ne seraient pas déclarés. Depuis certaines actions contre la Suisse, Au total, pour l'Europe de l'Ouest, on arriverait à un ordre de grandeur de 60 milliards de francs suisses retirés des banques. Cette évolution est attribuée au sentiment des détenteurs de fonds non déclarés que la Suisse n'est plus aussi sûre.

Elle bénéficie des capitaux des îles Caraïbes, des anciennes colonies, des îles anglo-normandes et même de Chypre. L'essentiel des fonds spéculatifs, les *hedge funds*, sont installés dans les îles Caïmans. La City est le lieu des transactions des oligarques russes et des opérations financières des entrepreneurs indiens ou chinois. En 2014, la Commission européenne a listé 30 paradis fiscaux, sur des bases discutables. Aucun pays de l'Union européenne n'est mentionné, ni même la Suisse. Aucune sanction n'a été décrétée d'ailleurs à leur encontre.

L'importance internationale des pays « filous »

Il est évidemment très difficile de connaître exactement les sommes dissimulées sous de vrais ou de faux noms, mais aussi quelle est la définition retenue pour mesurer l'importance de l'évasion fiscale. Les informations sont secrètes, les placements existent dans ces territoires depuis au moins deux générations et il est difficile de savoir comment ces valeurs ont été, ou non, réinvesties dans d'autres placements productifs, immobiliers ou en métaux précieux. Lorsque les pays accordent des amnisties fiscales, les sommes légalement réinsérées dans les économies nationales ne font pas l'objet d'informations précises, secret fiscal bien compris. Grâce à l'expertise de la société hollandaise, Promogroup, les Rolling Stones en utilisant les lois fiscales des Antilles néerlandaises, affichaient un taux d'imposition sur les vingt dernières années de... 1,6% de leurs revenus⁶⁰. Selon le rapport de CCFD-Terre solidaire⁶¹, les Îles Vierges britanniques investissent quatre fois plus que le Japon en Chine. Chaque habitant investit en théorie près de 700.000 dollars par an dans les dix plus puissantes économies mondiales. Les Îles Vierges, les Îles Caïmans, le Luxembourg, l'Île Maurice et les Pays-Bas ont des investissements directs cumulés à l'étranger 70 % supérieurs à ceux des États-Unis et trois fois plus que le Japon, l'Allemagne et la France réunis. Le Luxembourg est le deuxième fonds de placement après les États-Unis, il est le premier centre international de gestion de fortune de la zone euro, grâce aux avantages accordés aux holdings (plus de 15.000 holdings détenant près de 2.300 milliards d'euros). Les fichiers d'OffshoreLeaks ont dévoilé l'existence de 120 000 trusts et sociétés prête-noms dans les îles Caïman et les îles Vierges. L'activité des paradis fiscaux est considérable, elle représente 20 % de la richesse mondiale privée, les activités illicites étant estimées au quart de ces montants⁶². Plus de 4000 banques et près de 3 millions de sociétés écran sont concernées.

⁶⁰ Chavagneux, C. (2006), Les paradis fiscaux, piliers du capitalisme, Alternatives Economiques, n° 252, novembre.

⁶¹ CCFD-Terre solidaire, L'économie déboussolée, 2011, http://www.leparisien.fr/event/pdf/RAPPORT_CCFD_101206_BD.pdf

⁶² Assemblée Nationale (2013), Lutte contre les paradis fiscaux : si l'on passait aux actes, Rapport n° 1423, présenté par Alain Bocquet et Nicolas Dupont-Aignan, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1423.asp>

Les taux moyen d'imposition des sociétés multinationales n'ont fait que décroître, passant de 33% en 1999 à 22 % en 2014. En 2009, entre le taux nominal et le taux effectif, les firmes multinationales ont obtenu de grands avantages, ce qui a affaibli le pouvoir d'achat des consommateurs et des classes moyennes, notamment des salariés. On peut alors constater les différences de traitement fiscal entre les entreprises multinationales capables d'utiliser tous les arguments pour s'installer avec profit sur un territoire, avec le soutien de l'Etat, au regard des obligations auxquelles sont astreintes les petites et moyennes entreprises. Les entreprises multinationales sont en mesure de réduire leur taux d'imposition effectif en transférant une partie de leurs bénéfices dans des filiales situées dans les pays « filous » ou moins exigeants fiscalement. Les grandes entreprises paient proportionnellement moins d'impôts que les PME, ce qui leur donne en outre un avantage compétitif indiscutable⁶³ (Tableau n°9).

Tableau n°9 : Taux nominaux et taux réels d'imposition des firmes multinationales en 2011⁶⁴

Pays	Taux nominal (en %)	Taux réel (en %)
Belgique	39	10
Allemagne	37	4
Danemark	34	11
Espagne	35	4
France	33	7
Italie	36	8

Les scandales n'ont pas manqué d'écorner la capacité citoyenne des grandes marques. Entre 2009 et 2013, McDonald's a déclaré 3,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans une filiale employant 13 salariés au Luxembourg, pour un versement de 16 millions d'euros⁶⁵. Cette firme a bénéficié d'un traitement de faveur difficilement justifié, grâce à des montages financiers complexes qui mettent en évidence les incohérences des législations internationales, notamment européennes⁶⁶. De même, Wal-Mart dispose de filiales en Irlande, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Espagne, à Chypre et en

⁶³ Sénat (2015), Commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales, Travaux parlementaires, Rapport n° 673, de M. Éric BOCQUET, fait au nom de la Commission d'enquête Evasion des capitaux, déposé le 17 juillet 2012, http://www.senat.fr/rap/r11-673-1/r11-673-1_mono.html

⁶⁴ Chiffres obtenus à partir du graphique publié, page 41, par CCFD-Terre solidaire, L'économie déboussolée, 2011, http://www.leparisien.fr/event/pdf/RAPPORT_CCFD_101206_BD.pdf

⁶⁵ EPSU et al. (2015). *Unhappy meal: €1 billion in tax avoidance on the menu at McDonald's*, p.11. Publié le 24 Février 2015: http://www.notaxfraud.eu/sites/default/files/reports/enUNHAPPYMEAL_final.pdf

⁶⁶ En 2009, McDonald's Europe Franchising a obtenu la garantie du Luxembourg de ne pas être redevable de l'impôt sur les sociétés. Cet accord supposait que la société justifie le paiement de cette redevance aux Etats-Unis, ce qui n'était pas le cas. Le principe du refus de « la double taxation » implique une vérification du pays d'accueil, mais il semble bien que l'accord ait été passé en connaissance de cause par le Luxembourg. En outre, la société aurait aussi transféré plus de 2 milliards d'euros de France vers la Suisse et le Luxembourg, sans payer l'impôt dû au fisc français.

Suisse, alors qu'il n'y avait aucun magasin Wal-Mart dans ces pays, ce qui lui permet de réduire considérablement le montant de ses impôts. Une étude récente⁶⁷ réalisée sur 20 pays membres de l'Union Européenne montre qu'en moyenne, les multinationales ont un taux d'imposition effectif inférieur de 3,5 points aux entreprises nationales, notamment les PME, sans recours aux techniques de planification fiscale territoriale. La lutte contre l'évasion fiscale améliorerait singulièrement la compétitivité des petites et moyennes entreprises.

Les actifs financiers seuls (sans les actifs non financiers comme les immeubles ou l'or), détenus par de simples particuliers dans les paradis fiscaux étaient estimés en 2010 entre 21.000 et 32.000 dollars par « Tax Justice Network », sur la base des chiffres publiés par la Banque mondiale, le FMI, l'ONU et les banques centrales⁶⁸. Selon ces données, la moitié de cette fortune offshore serait détenue par 91 000 personnes, et l'autre moitié par 8,4 millions d'individus, soit respectivement 0,001 % et 0,14 % de la population mondiale. Il existe alors des « trous noirs » très importants, la disposition de sommes considérables qui ne profitent plus à l'économie mondiale, sous forme d'une épargne inactive.

Le Tableau n°10 met en évidence les pourcentages des investissements nationaux en faveur des paradis fiscaux (au sens le plus étroit, avec 29 pays seulement concernés dans cette appréciation⁶⁹) et les actifs investis depuis un paradis fiscal dans le même pays. Les chiffres ne sont cependant pas toujours disponibles, ce qui met en évidence l'opacité des opérations. On peut cependant constater d'une part l'importance de ces investissements vers les paradis fiscaux, et d'autre part l'absence d'investissement dans certains pays du fait du refus des nationaux ou des firmes multinationales de s'engager dans cette voie.

Tableau n°10 : Pourcentages des investissements nationaux dans les paradis fiscaux et des actifs investis dans un pays depuis un paradis fiscal en 2011, sur la base des chiffres fournis par le FMI⁷⁰

Pays	% des actifs d'un pays investis dans un paradis fiscal, rapporté au total des	% des actifs investis dans un pays depuis un paradis fiscal rapporté au total des actifs
------	---	--

⁶⁷ VVA & ZEW. (2015). SME taxation in Europe – An empirical study of applied corporate income taxation for SMEs compared to large enterprises. European Commission CIP Programme 186/PP/CIP/12/F/S01C24, p.111: <http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?do=groupDetail.groupDetailDoc&id=11838&no=3>

⁶⁸ Henry, J.S. The price of offshore revisited. New estimates for missing global private wealth, income, inequality, and lost taxes. Tax justice offshore, July 2012. http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Price_of_Offshore_Revisited_120722.pdf

⁶⁹ Ils ne concernent que les pays suivants : la Suisse, le Luxembourg, Chypre, Malte, Gibraltar, Guernesey, Jersey, Liechtenstein, Andorre en Europe, les Iles Vierges britanniques, les Iles Caïman, Hong-Kong, Macao, Bahamas, Panama, Iles Maurice, Anguilla, Antigua and Barbuda, Aruba, Barbades, Belize, Bermudes, Marshall Islands, Seychelles, Sint Marteen, St Kitt and Nevis, St Lucia, St Vincent and the Grenadines, Turks and Caicos,

⁷⁰ Transparency International France (2014), Mesure de l'importance des paradis fiscaux dans l'économie mondiale, 15 mai, http://www.transparency-france.org/e_upload/pdf/resultats_finaux.pdf

	actifs investis depuis l'étranger	investis dans ce pays depuis l'étranger
Madagascar	96	na
Iles Cook	95	na
Mozambique	94	25
Montserrat	93	na
Chine	83	65
Jamaïque	75	na
Ukraine	64	28
Hongrie	61	32
Russie	60	61
Macao	54	38
Martinique	49	na
Grèce	35	29
Irlande	34	27
Libéria	32	71
Canada	29	16
USA	26	17
UK	25	16
Belgique	24	26
Pays-Bas	23	27
Brésil	22	15
Inde	20	57
Singapour	18	28
Islande	17	76
Allemagne	14	23
Suisse	13	21
France	10	21
Japon	10	13

Il est aisé de constater l'importance des sommes qui échappent à l'investissement national au profit des paradis fiscaux au détriment de Madagascar, du Mozambique, de la Chine (même si des sommes importantes reviennent s'investir, avec un dédit de l'ordre de 28 % pour l'année concernée), de l'Ukraine (débit de 36 %), de l'Irlande (débit 7%) , de la Grèce (débit 6 %), du Canada (débit 13 %), des Etats-Unis (débit 9 %) ou du Royaume-Uni (débit 9 %). Au contraire, l'Allemagne (+ 9%), la Suisse (+ 9%) ou la France (+11 %) reçoivent plus d'investissements des pays « filous » qu'ils n'y investissent officiellement.

Pour la CNUCED, les pays en développement perdent environ 100 milliards de dollars de revenus du fait de l'évitement fiscal et au moins 300

milliards de dollars en finance de développement perdu⁷¹. Si les investissements en provenance ou à destination de paradis fiscaux ne sont pas tous liés à la corruption ou à d'autres activités criminelles, ils représentent plus de 20% du total mondial des investissements transfrontaliers, ce qui est hors de proportion au regard du poids de ces paradis fiscaux dans l'économie réelle⁷². De tels chiffres devraient inciter les pouvoirs publics à étudier l'importance, l'origine et la destination de ces flux.

Les modalités d'action des paradis fiscaux

Les explications avancées par les implantations dans les paradis fiscaux sont souvent caricaturales. Il s'agit de mettre en évidence leur neutralité juridique et fiscale, leur respect du fameux « secret des affaires », leur capacités professionnelles à régler les problèmes d'assurance (Bermudes), à développer des trusts (Jersey⁷³) et à gérer les hedge funds (îles Caïmans⁷⁴). Ces considérations sont justifiées, sauf en ce qui concerne les compétences « in situ » des opérateurs, car la réalité des actes se réalise dans les grandes places financières (Londres, New York ou Paris). Les utilisateurs des paradis fiscaux (au sens large) sont les entreprises et les banques qui y installent des filiales, des fonds spéculatifs, des sociétés d'investissement, mais aussi de riches particuliers et les réseaux criminels. Il s'agit d'éviter de payer l'impôt ou de blanchir de l'argent. Il faut distinguer l'optimisation fiscale (qui n'est pas illégale), de la fraude fiscale. Tout particulier peut détenir légalement un compte à l'étranger, mais il doit le déclarer au fisc de son pays.

- Aujourd'hui, du fait de ces interstices dans les juridictions fiscales des Etats, plus de la moitié du commerce international et le tiers des flux financiers transitent dans les paradis fiscaux. Il s'agit alors de dissimuler leur valeur ajoutée à l'abri du secret bancaire. Les entreprises de la « nouvelle économie » et les grandes entreprises multinationales utilisent généralement tous les méandres financiers pour échapper à l'impôt. Elles évitent ainsi de participer au financement des services publics dont elles sont, par ailleurs, de grands utilisateurs. Elles agissent alors comme des « passagers clandestins » qui bénéficient d'un service public sans le payer. Elles organisent, avec l'aide des banques ou des sociétés de conseil, des montages financiers complexes ou des opérations sur la chaîne des valeurs qui favorisent la réduction drastique de leur fiscalité.

⁷¹ UNCTAD (2015), FDI, Tax and development, The fiscal role of multinational enterprises: towards guidelines for Coherent International Tax and Investment Policies, <http://investmentpolicyhub.unctad.org/Blog/Index/42>

⁷² http://www.transparency-france.org/ewb_pages/div/Projet_de_mesure_des_investissements.php

⁷³ Il y a près de 200 gestionnaires de trusts et trustees à Jersey, une gestion facturée à l'heure et probablement de l'ordre de 400 milliards de livres d'actifs gérés. 800 entreprises anglaises sont domiciliées dans un seul restaurant à Jersey.

⁷⁴ Il a été recensé 18.000 « hedge funds » dans ces îles.

- L'évasion fiscale menace aujourd'hui la stabilité des États, mais aussi des groupements d'Etats. A titre d'exemples, plusieurs procédures peuvent être mise en évidence. Une entreprise A vend pour 10.000 euros de produits à une société filiale B, sans bénéfice. Celle-ci les revend 20.000 euros à une autre entreprise du groupe, dénommée C, installée dans un paradis fiscal. C les vend à nouveau 12.000 euros à une autre filiale, soit 8.000 euros de perte. En supposant que ses coûts réels sont de 8000 euros, elle empoche un bénéfice de 4000 euros sans impôt. Dans ces conditions, la société est en mesure de réclamer une aide à l'Etat ou aux collectivités régionales ou locales. La procédure du « *business restructuring* » consiste à charger tous les coûts dans le pays d'origine et de dégager les bénéfices dans les pays à faible taxation. Dans ce cas, les prix n'ont aucun lien avec la réalité économique. Même les entreprises françaises dont l'Etat est partiellement actionnaire utilisent ces procédures, sans réaction de l'exécutif. Ainsi, EADS, société franco-allemande, est une société anonyme de droit néerlandais, ce qu'elle justifie par la concurrence avec Boeing, laquelle société bénéficie aussi de l'appui de l'Etat américain.

- En matière de produits financiers d'assurance, si les primes et risques afférents sont localisés dans un pays et les indemnités reçues dans un paradis fiscal, les pertes sont alors à supporter par le pays d'origine, au bénéfice du territoire « offshore ».

- De même, la sous-capitalisation des filiales est intéressante lorsque les intérêts sont déductibles du résultat imposable dans l'Etat d'implantation de la filiale. Il s'agit de ne pas procéder par un apport de capital dans un pays normalement imposé, mais par un prêt de 8% d'un million d'euros de la société implantée à l'étranger. Les intérêts (80.000 euros) sont alors déduits du revenu imposable, ce qui permet une réduction de l'impôt payé, de l'ordre de 28.000 euros, avec en supplément un bénéfice non imposable du montant de l'intérêt global (80.000 euros). Cette procédure est surtout utilisée par l'économie du numérique, qui localise ses droits de propriété industrielle (licence box) et ses prestations de services dans les paradis fiscaux. Dans le cadre européen, les firmes multinationales utilisent le « *treaty shopping* » de façon à obtenir la meilleure solution pour leurs résultats nets d'impôts. Il est intéressant de noter l'importance des procédures et des règlements qui protègent la propriété intellectuelle et industrielle⁷⁵, et l'absence de règles internationales concernant leur localisation dans le monde.

Deux Etats membres de l'Union européenne (Irlande et Pays-Bas) donnent lieu à une opération financière communément appelée « sandwich » au sens fiscal du terme. Il s'agit d'admettre l'existence de sociétés légales dont les sommes qui y transitent ne donnent lieu à aucune taxation. Le « sandwich irlandais » consiste à créer une société de droit irlandais non fiscalement

⁷⁵ Congressional Research Service (2016), Intellectual Property Rights Violations: Federal Civil Remedies and Criminal Penalties Related to Copyrights, Trademarks, Patents, and Trade Secrets, Hearing - May 27, 2016 – 23 pages, <http://www.fas.org/sgp/crs/misc/RL34109.pdf>

résidente, et donc non contrôlée. Elle permet un simple passage vers les Bermudes ou les îles Caïmans. Le Pays-Bas offre un réseau de conventions fiscales bilatérales importantes en vue de réduire la retenue à la source sur les paiements de dividendes ainsi que les taxes sur les redevances et les intérêts versés ou reçus. Avec les accords passés avec les Antilles néerlandaises, les sommes liées aux intérêts versés, aux redevances ou aux prestations de services sont exonérées de retenue fiscale à la source. Une société écran néerlandaise a le droit d'abriter les droits de propriété, elle permet ainsi à une société établie dans un autre Etat membre d'éviter la retenue à la source dans son Etat de résidence fiscale (Convention BRK, Belastingregeling voor het Koninkrijk»).

Dans ce cas, la combinaison de deux sociétés de droit irlandais et d'une société néerlandaise «écran» permet l'évitement fiscal optimal par une concession en cascade des droits de propriété intellectuelle. La société Irlande1 perçoit les versements auprès des clients appartenant à l'ensemble des pays de l'Union européenne, laquelle reverse ensuite cette somme à sa société mère PB, une redevance exonérée de la retenue à la source en Irlande. En application de la Convention BRK, la société PB reverse l'ensemble des sommes, exemptées d'impôts, perçues à la société Irlande2, fiscalement non résidente dont la gestion est assurée dans un paradis fiscal conventionné.

Le Tableau n°11 met en évidence les services offerts par une société Suisse aux entreprises non résidentes. Il est aisé de constater à quel point les banques n'ont aucune éthique au regard des Etats, qu'elles sollicitent pourtant quand leurs activités souffrent d'une crise qu'elles ont elles-mêmes contribué à provoquer. Lorsque le secret est institué comme une protection fondamentale des banques dans un pays, alors toutes les procédures sont permises et même encouragées, quelles qu'en soient les conséquences pour les pays limitrophes ou l'éthique des opérations elles-mêmes. Il en résulte une prédominance de filiales des grandes banques européennes et américaines dans les petits territoires. Trois professions dominent l'activité économique des paradis fiscaux, les banquiers, les avocats et les experts-comptables, souvent d'ailleurs originaires d'autres pays.

Tableau n° 11 : Publicité pour l'utilisation des services d'une société pour la création d'une entreprise en Suisse⁷⁶

Activités	Contenu
Création de votre société en Suisse	Possibilité de domicilier votre société dans nos locaux Mise à disposition d'un administrateur pour votre société Conseils juridiques Etablissement de votre plan de financement (business plan)
Création de votre	Création d'une société offshore adaptée à vos besoins

⁷⁶AZFH (2015), AZ Fidu Holding SA, <http://www.azfh.ch/>

société inshore ou offshore	Mise à disposition d'un directeur pour votre société Conseils juridiques Business plan
Gestion et administration de votre société	Tenue ou assistance de votre comptabilité Etablissement du rapport de révision pour votre entreprise Gestion complète des salariés de votre entreprise (charges salariales, bulletins de salaire, etc.
Transmission d'entreprise	- Evaluation de votre entreprise - Etablissement d'un rapport d'évaluation en cas d'entrée ou de sortie d'un associé ou actionnaire
Fiscalité et optimisation fiscale	- Déclarations fiscales aux entreprises et particuliers dans la Suisse romande - Conseils fiscaux avec expertise fiscale aux entreprises et particuliers ; notamment pour la demande d'un statut auxiliaire et holding, mais aussi pour la mise en place d'une structure fiscale optimisée et adaptée à vos besoins/ - Défense de vos intérêts auprès de l'administration fiscale.
Autres services	- Conseils en assurance - Prêt à la consommation - Gestion de votre dossier (secrétariat, facturation, service immobilier). - Certains employés de banques portent des comptes au nom de leurs clients, jouant chacun le rôle de prête-nom ou de « rabatteur ».

Les transferts internationaux ne sont pas toujours régis par le système simple de l'échange de produits. Les entreprises s'interrogent sur leurs impôts à déclarer et elles s'engagent alors dans l'optimisation de leurs charges fiscales à partir du moment où elles exercent des activités internationales. Il s'agit alors de monter un système par lequel la plus grande partie de la valeur ajoutée créée sera déclarée dans le pays où les impôts sont les moins élevés. Cette politique modifie singulièrement les règles de la concurrence mondiale et européenne. Selon les comptes des firmes multinationales, appliquant l'optimisation des prix de transfert, leurs salariés des paradis fiscaux sont d'une productivité et d'une rentabilité exceptionnelle en comparaison avec leurs autres filiales. Ces résultats sont évidemment fictifs. La mise en place déclarée d'une compétition juste et normale entre tous les adhérents aux organisations internationales destinées à réguler le libre-échange (OMC), le système financier (FMI) ou le soutien aux opérations spécifiques dans les pays en développement (Banque mondiale) est

volontairement détournée⁷⁷. L'attractivité fiscale d'un pays est mortifère pour les ressources publiques⁷⁸. En privant les États de recettes fiscales précieuses, la capacité d'intervention du secteur public est remise en cause et les intérêts privés prévalent alors dans tous les pays du monde, notamment ceux du Sud, lesquels subissent une dépendance économique et politique accrue des flux financiers d'origine étrangère (aide, investissement, endettement).

Les analyses statistiques des transactions financières et commerciales ne manquent pas d'interpeler les spécialistes. La Russie semble privilégier les accords et les échanges économiques avec Chypre, un Etat appartenant à l'Union européenne. L'île Maurice est le premier investisseur en Inde. Les entreprises multinationales créent des filiales dans ces paradis fiscaux, lesquelles investissent dans le monde entier et développent souvent leurs propres filiales. La complexité des réseaux financiers rend encore plus opaque l'ensemble des opérations financières. Dans ce contexte, l'enregistrement des profits dans les échanges internes se réalise sur le territoire qui offre le moins-disant fiscal, aussi bien pour les activités de la société mère que pour ses propres filiales. Avec les avantages fiscaux qu'offre le Delaware, un Etat fédéré contigu au New Jersey, le manque à gagner pour le gouvernement des Etats-Unis est estimé à plus de 300 milliards de dollars par an. Autrement dit, l'Etat fédéral américain accepte cette situation en vue de favoriser les exportations et importations américaines, avec une aide « spéciale » non relevée par l'OMC de 300 milliards de dollars pour la compétitivité des entreprises et filiales américaines. 60 % des importations des Etats-Unis concernent les échanges intra-entreprises, sans pour autant connaître l'importance des réseaux financiers qui appartiennent aux acteurs économiques américains dans les montages complexes des trusts et des holdings.

Les prix de transfert des entreprises d'un même groupe sont sensés obéir à une réglementation bien définie, établie par chaque pays ou au niveau multilatéral. Le principe général suppose que les prix des échanges commerciaux entre deux entreprises d'un même groupe ne doivent pas être différents de ceux définis par deux entreprises indépendantes. Les stratégies de prix de transfert sont au centre de l'optimisation fiscale des groupes financiers et des multinationales. Plus des deux tiers des entreprises multinationales recourent à la manipulation des prix de transfert en vue de réduire leurs coûts finaux, et accroître ainsi leur bénéfice global. Les services juridiques d'étude d'optimisation fiscale sont devenus des centres de profit reconnus, destinés à créer de la valeur nette à l'entreprise. Enfin, les grands cabinets d'audit reçoivent une rémunération fondée majoritairement sur les résultats ainsi obtenus en termes d'évitement fiscal.

⁷⁷ Fontanel, J. (1995), *Organisations économiques internationales*, Masson, Paris. Fontanel, J., Touatam Antipas. (2002), *La myopie du FMI*, *Géoéconomie africaine*, Septembre. Fontanel, J., Biays, J-P. (2007), *FMI et Afrique*, *Géopolitique Africaine*, 2007

⁷⁸ Quel intérêt peut avoir un gouvernement d'un pays à réduire les taux de son impôt sur les sociétés de 50 % à 30 %, si des pays proches acceptent des niveaux d'imposition inférieurs à 10 % ?

Les entreprises multinationales profitent de cette situation, sans que les Etats occidentaux, pourtant membres du GAFI, réagissent en concertation à cet état de fait. Les gouvernements manifestent peu de courage pour lutter contre une telle évasion des revenus potentiels normalement dédiés au secteur public. La connivence n'est pas toujours suffisamment soulignée pour expliquer cette forme de résignation collective.

La loi des Etats-Unis encourage les montages complexes destinées à accroître la compétitivité commerciale des entreprises multinationales implantées sur son territoire. Elle accepte les formes d'exonération fiscale que constitue la domiciliation des profits des contrats internationaux dans des filiales implantées dans des places « offshore ». Ainsi, grâce à ces « montages, la plupart des entreprises américaines confrontées à la concurrence sur les marchés internationaux ne paient plus d'impôt sur les sociétés, ce qui se fait au détriment des contribuables de la classe moyenne dont le pouvoir d'achat n'a pas été augmenté aux Etats-Unis depuis 35 ans. Dans ce contexte, il est difficile de connaître la valeur ajoutée de chaque pays, et donc son PIB réel. La part de la production immatérielle et notamment de la valorisation des données rend très difficilement localisable la valeur ajoutée des entreprises disposant de filiales nombreuses à l'étranger. Compte tenu de la présence de nombreux pays pratiquant la concurrence fiscale, il est probable que la valeur réelle du PIB de la France soit réellement supérieur à son chiffre officiel. Si l'on se réfère aux normes obtenues pour les Etats-Unis, cet écart pourrait être de l'ordre de 10 à 15 % du PIB calculé par l'INSEE. En effet, une entreprise installée en France a intérêt à sous-estimer sa valeur ajoutée de ses produits exportés vers ses filiales à l'étranger, afin de payer le moins d'impôt possible. Il s'agit ensuite de passer une partie de la chaîne de production vers le pays le moins disant en termes de fiscalité pour rendre officielle et publique la valeur ajoutée la plus importante. Ce comportement met en évidence le grand problème de lisibilité des statistiques et de leur interprétation. Si la valeur ajoutée déclarée au passage à la douane de la France est faible, cela veut dire que ce pays n'a pas une productivité suffisante au regard de salaires trop élevés, qu'il faudrait alors réduire pour améliorer la compétitivité des entreprises installées sur le territoire national. Dans ce contexte, la firme gagne sur les deux tableaux, d'une part elle limite ses impôts, d'autre part elle se sent justifiée à réclamer une baisse des salaires ou des acquis sociaux. En réalité, il ne s'agit que d'une manipulation comptable dont les conséquences sociales sur les salaires et l'emploi sont considérables.

L'article 238 A du Code général des impôts en France institue une présomption "d'anormalité" de certains transferts financiers ou paiements effectués en direction des zones à fiscalité réduite. L'article 209 B du Code général des impôts prévoit la possibilité de réclamer des impôts aux sociétés mères françaises sur la base des bénéfices dégagés dans les sociétés filiales localisées dans les pays à régime fiscal privilégié. Cependant, cette règle peut

assez facilement être contournée. Ainsi, une société peut vendre quasiment à perte le lait produit en France, il l'exporte en Allemagne pour une opération simple, toujours à faible valeur ajoutée. Le produit ainsi terminé est alors vendu au Luxembourg, où, sans qu'aucune opération industrielle soit engagée, la plus forte valeur ajoutée est déclarée avec un taux d'imposition très faible. Le produit peut alors revenir en France pour y être vendu à un prix qui aura singulièrement augmenté au regard de son coût d'origine. Dans ce cas, le fisc doit engager des enquêtes d'autant plus difficiles qu'il se heurte au secret des affaires et au faible concours des banques. Il faudrait pouvoir suivre l'ensemble de la production de pays à pays pour se rendre compte de l'évolution réelle de la valeur ajoutée déclarée. Le Luxembourg utilise la politique d'appauvrissement de ses voisins, sans aucune restriction, ce qui peut expliquer l'importance de son revenu par habitant que ses activités réelles dans la chaîne des valeurs rendent bien difficiles à justifier. Jean-Claude Juncker, le Président de la Commission européenne et ancien Premier Ministre du Luxembourg a permis à son pays de passer nombre d'accords fiscaux avec des sociétés multinationales, leur permettant une évasion fiscale sans précédent au détriment de ses partenaires européens, notamment de la France⁷⁹. L'immoralité de ces procédures n'a toujours pas été condamnée comme elle aurait dû l'être, avec ce vol délibéré de l'argent public d'Etats eux-mêmes en difficultés financières préoccupantes.

Les activités criminelles utilisent les paradis fiscaux. Le secret de ces transactions qui conduisent à un blanchiment de la monnaie est particulièrement élevé, et les législations internationales sont incapables de les contrôler. Les estimations proposées sont aléatoires, elles ne mettent souvent en évidence que la face visible de l'iceberg. Si les analystes connaissent bien l'organisation de ces activités criminelles, l'estimation de leur importance reste sujette à caution. Il faut en effet calculer l'importance du trafic de drogue (avec la difficulté à mettre en évidence si, au plan international, certaines substances sont bien reconnues comme des drogues, comme le haschich ou la marijuana), le trafic croissant des êtres humains (transports de clandestins, industrie du sexe, formes d'esclavage), la destruction du monde animal, la contrebande (concernant les divergences de prix dues aux taxes hétérogènes de pays à pays), la contrefaçon, ou le commerce des armes. Il faudrait aussi faire état de la corruption, des caisses noires, des fausses factures, du travail clandestin, de la fraude aux assurances, des manipulations informatiques (impossible à estimer), de la délinquance financière, des fraudes à la TVA par le système dit « carrousel TVA », mais aussi les trucages des bilans (Enron, Andersen..) qui bénéficient, au moins en partie, aux paradis fiscaux. Enfin, de nombreuses richesses (or, métaux précieux, œuvres d'art, mais aussi liasses de monnaie en liquide) sont thésaurisées dans

⁷⁹ International Consortium of Investigative Journalists. (2014). *Luxembourg Leaks: global companies' secrets exposed*: <http://www.icij.org/project/luxembourg-leaks>

des coffres secrets des pays « filous », sans que l'on en mesure l'importance de leur valeur.

Enfin, la complicité de la classe politique et des dirigeants économiques pour certaines formes de corruption, en particulier pour la fraude fiscale, semble normale à nombre de personnes d'influence. Les riches contribuables sont plus facilement amnistiés que les autres. Les poursuites judiciaires sont souvent délicates politiquement et complexes techniquement à mener à l'échelle internationale. Le manque d'harmonisation des systèmes juridiques nationaux et l'absence ou l'insuffisance de communication entre les pays appartenant normalement aux mêmes réseaux peuvent l'expliquer. Les procédures sont très longues, elles s'enferment constamment sur des détails techniques ou législatifs, lesquels, in fine, favorisent l'exercice du blanchiment de l'argent. Ainsi, le rapport de l'Assemblée nationale de la France a mis en évidence le mauvais traitement réservé aux commissions rogatoires internationales par les autorités du Liechtenstein. Les demandes d'information des magistrats sont complètement ignorées par leurs homologues, ce qui n'est à la fois jamais puni et ne fait l'objet d'aucune information sur les procédés du pays pour protéger les fraudeurs.

L'importance de la fraude concernant les activités des pays filous est considérable. Si l'on se réfère aux chiffres, l'Irlande ou la Suisse disposent d'un ratio moyen de valeur ajoutée par salarié 5 fois supérieur à celui des autres pays européens, les Bermudes plus de 50 fois, ce qui laisserait supposer que ces employés sont considérablement plus productifs que dans tous les autres pays du monde. En outre, le rapport du profit après impôt au regard de la masse salariale est également hors norme dans les paradis fiscaux, de l'ordre de 7 fois plus en Irlande et 35 fois plus aux Bermudes. Ce qui, bien entendu, est improbable, ce résultat dépendant d'abord de la manipulation des chiffres et des transferts vers les paradis fiscaux.

Les effets négatifs des paradis fiscaux

Les paradis fiscaux ont des conséquences importantes sur le fonctionnement des économies de marché :

- D'abord, ils dégradent les finances publiques, le manque à gagner pour les Etats s'avère alors considérable et croissant. Les estimations très globales de ces pertes de revenus fiscaux les situent à plus de 300 milliards de dollars par an. Le chiffre n'est pas satisfaisant, car les pays sont conduits à limiter d'eux-mêmes les taux d'imposition pour rester dans la course à l'attractivité des investissements sur leurs territoires. Les gouvernements sont sous pression, en raison de la menace de la délocalisation fiscale. Une course à la baisse des impôts sur les sociétés a même été engagée. Le taux d'imposition sur les sociétés de l'Irlande est de 12,5 % et de nombreux pays de l'Est s'engagent aussi dans cette voie, au détriment des autres pays membres de l'Union

européenne. « Le taux implicite d'imposition serait en moyenne de 27,5%, de 39,5% pour les PME et de 18,6% pour les grandes entreprises. Les plus grandes entreprises, celles de plus de 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, paient entre 15 et 20% de l'impôt sur les sociétés, alors qu'elles réalisent entre 50 et 70 % du chiffre d'affaires total »⁸⁰. Selon Christian Chavagneux, le premier investisseur étranger en France est la France⁸¹. Les filiales non résidentes des groupes français sont les principaux investisseurs internationaux en France, comme c'est d'ailleurs aussi le cas pour les Etats-Unis. Cette situation met en évidence l'importance des stratégies de réduction optimale de l'impôt. L'Etat du Delaware, avec son système fiscal particulièrement intéressant, permet aux entreprises d'économiser plusieurs dizaines de milliers de milliards de dollars par an. Sans l'existence de paradis fiscaux, sans doute que ses exigences en matière fiscale croîtraient, au regard notamment de l'endettement public et des services collectifs à développer.

- Ensuite, la faible cohérence des Etats partenaires sur les questions de budget public leur permet ainsi d'échapper tout ou partie à l'impôt. Il s'agit d'un pillage des richesses, qui permet ainsi aux dirigeants d'entreprise et aux actionnaires d'accroître leurs revenus personnels. Les banques ont soutenu leurs riches clients dans cette démarche, alors même qu'elles ont été renflouées par l'argent public. Les Etats sont aujourd'hui très endettés, et les banques organisent une forte pression pour être remboursés « rubis sur ongle ».

- L'égalité des personnes physiques ou morales face à l'impôt est clairement bafouée. Au Royaume-Uni, la Royal Bank of Scotland a bénéficié de 45 milliards de livres d'aides publiques. Les Panama's Paper nous ont aussi appris que cette même banque avait aidé de riches clients à éviter leurs obligations fiscales⁸². Les cabinets d'avocat défendent les institutions privées et les individus disposant de patrimoines et de revenus conséquents. La fraude fiscale fait alors l'objet de négociations avec l'Etat, lequel récupérera, la plupart du temps, le montant qui aurait dû être payé. En France, la Commission aux Infractions Fiscales (CIF) choisit elle-même les dossiers qui seront, in fine, remis aux autorités judiciaires. Sur les 50.000 contrôles approfondis, 16.000 donnent lieu à des sanctions financières pour cause de fraude intentionnelle. Au total 1000 d'entre eux seront présentés au CIF, lequel n'en instruira que neuf sur dix, sans avoir à justifier ses décisions⁸³. En outre, le Ministre des Finances dispose d'une sorte de « droit de grâce » qui a été appliqué dans les cas de

⁸⁰ Assemblée Nationale (2011), L'application des mesures fiscales contenues dans les lois de finance, Rapport présenté par Gilles Carrez, n° 3631, Paris.

⁸¹ Chavagneux, C. (2011), A quoi servent les paradis fiscaux ?, Les Amis de l'Ecole de Paris, séance 1 juillet 2011,

⁸² Joly, E. (2016), Pour en finir avec l'impunité fiscale, Le Monde Diplomatique, Juin.

⁸³ Ibidem, p.21. Le nombre de juges d'instruction est passé de 27 en 2001 à 8 en 2012. La plupart des pays européens ont diminué le nombre de postes d'inspecteurs. Concernant la liste des fraudeurs remis par Hervé Falciani (près de 3000 dossiers), 3) 4 % seulement ont été poursuivis devant un juge, malgré les preuves accablantes. Les 150.000 plus gros contribuables de France relèvent d'un service à part (Direction nationale de vérification des situations fiscales), qui en 2010 a ordonné 900 redressements et seulement 17 plaintes.

Bernard tapie pou de Karl Lagerfeld. Les sanctions devant les juges restent faibles, comme si le vol de l'Etat était moins coupable que celui qui touche le secteur privé. Les banques jouent un rôle très ambigu dans ce contexte, elles ne respectent pas toujours les règles concernant le signalement des mouvements d'argent qui pourraient provenir de blanchiment d'argent ou de délits. Il faudrait, en France, briser le monopole de Bercy concernant l'évasion ou la fraude fiscales, et encourager les « lanceurs d'alerte ». Il y a une grande réticence des pouvoirs publics à s'engager dans cette voie. Il est ainsi donné le sentiment d'une justice à deux vitesses, celle des citoyens ordinaires et celle des hommes ou sociétés de pouvoir qui laissent toujours suggérer que leur utilité sociale n'est pas toujours suffisamment récompensée. Face à l'impôt, ils légitiment leur fraude par l'importance de la pression fiscale, une pression que bien peu de Français connaissent réellement eu égard à des impôts sur le revenu payés seulement par 48 % des ménages.

- Du fait de l'opacité des opérations financières sur ces territoires, les acteurs financiers dominants sont susceptibles de prendre des risques importants, échappant ainsi au contrôle des régulateurs, des actionnaires ou des agences de notation. Il en résulte une instabilité financière, productrice d'un aléa systémique particulièrement élevé, dont les conséquences pour la croissance et l'emploi peuvent s'avérer particulièrement dangereuses.

- Les statistiques concernant la valeur ajoutée des pays sont sous-évaluées dans les pays victimes des paradis fiscaux, ce qui n'améliore pas leur effet d'attractivité et pèse sur les salaires des personnes qui en sont directement ou indirectement victimes. Ainsi, les multinationales peuvent démontrer que les travailleurs des paradis fiscaux sont autrement producteurs de richesses que ceux qui apportent les produits faisant l'objet de transferts de prix.

- Les personnes physiques ou morales exerçant des activités illégales peuvent échapper au contrôle des juridictions nationales, car les paradis fiscaux leur permettent d'occulter l'origine des fonds. La ratification de la convention de l'ONU de décembre 1999 sur la suppression du financement du terrorisme retient notamment le gel immédiat de tous les fonds et avoirs des terroristes, conformément à la résolution 1373 de l'ONU, la déclaration de soupçons des établissements financiers, la surveillance des systèmes de transfert de fonds parallèles ou encore la transparence des entités non financières comme les organisations caritatives. La lutte contre le terrorisme a été l'un des facteurs de renforcement des règles de lutte contre le blanchiment de capitaux. Les groupes terroristes savent utiliser les techniques financières proposées par les Etats « filous ». Les affaires de piraterie bénéficient parfois à certains paradis fiscaux comme Londres, Dubaï ou le Kenya. L'exercice d'auto-évaluation mené par les membres du GAFI fait apparaître que seuls la France et les Pays-Bas répondent totalement aux standards définis par l'organisme en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

- La CNUCED⁸⁴ a mis en évidence les effets de l'évitement fiscal dans les pays en développement. La contribution des firmes multinationales au budget des Etats dans ces pays en 2014 était de l'ordre de 730 milliards de dollars, soit 23% des paiements des sociétés et 10% des revenus globaux des gouvernements (14 % en Afrique). 30 % des investissements directs de l'étranger passent par les paradis fiscaux. Le rapport considère qu'il en résulte une perte de l'ordre de 100 milliards de dollars de revenus fiscaux qui se dirigent vers les « offshore hubs » du fait de l'absence « artificielle » de profits dégagés par ces investissements. La perte estimée en termes de revenus fiscaux représente un tiers du total potentiel. En appliquant un taux de réinvestissement des bénéfices de l'ordre de 50 %, 165 à 225 milliards de dollars pourraient être disponibles chaque année pour le financement de l'économie nationale des pays en développement. En additionnant les pertes fiscales et les bénéfices qui ne se réinvestissent pas sur place, la perte de financement de la croissance des pays en développement est estimée entre 250 à 300 milliards de dollars par an⁸⁵. En Afrique subsaharienne, la fuite illicite ou incontrôlable des capitaux limite considérablement le budget alloué à l'agriculture, alors que 30 % de la population souffre de sous-alimentation. Selon la FAO, le déficit des finances publiques des États du Sud provoqué par la seule évasion fiscale représente 5 fois la somme nécessaire pour éradiquer la faim dans le monde⁸⁶. Si les investissements réalisés par les multinationales en Afrique transitent par les paradis fiscaux, il en va de même pour les avoirs des chefs d'Etat des pays les moins démocratiques, qui privilégient des placements en Suisse. Malgré la volonté internationale de limiter ces effets nocifs pour la réputation des pays « filous », le recours aux structures écran que constituent les *trusts* et les sociétés non résidentes favorise le maintien d'une certaine opacité.

- Le manque de ressources financières est un des leitmotifs de tous les discours politiques de tous les gouvernements. Dans ce contexte, l'enseignement et la recherche publics, le système de santé et de protection des plus faibles, la rémunération satisfaisante des fonctionnaires, l'aide aux agriculteurs et les soutiens financiers aux jeunes entreprises, toutes ces activités essentielles pour un pays subissent des compressions de crédits qui empêchent la réalisation de leurs objectifs républicains. L'Etat est volé d'une part de ses revenus et l'idée dominante reste que les impôts sont déjà trop élevés. Ils le sont pour l'ensemble de la population, sauf pour les responsables des grandes entreprises dont les taux

⁸⁴UNCTAD, Investment and Enterprise Division (2015) FDI, Tax and Development. The fiscal rôle of multinational enterprises: towards guidelines for coherent international tax and investment policies, <http://investmentpolicyhub.unctad.org/Upload/Documents/FDI,%20Tax%20and%20Development.pdf>

International Centre for Tax and Development (2015), New UNCTAD Paper on Corporate Tax in Developing Countries, April, A working paper for review and feedback 3/26/2015. <http://www.home.walsingham.com/en/new-unctad-paper-corporate-tax-developing-countries-0>

⁸⁵ Cobham, A. (2015), UNCTAD Study on corporate tax in developing countries », 26/03/15, <http://unctad.org/2015/03/26/unctad-study-on-corporate-tax-in-developing-countries/>

⁸⁶ CCFD-Terre solidaire (2011) L 'économie déboussolée, http://ccfd-terresolidaire.org/ewb_pages/i/info_2378.php

d'imposition sont très inférieurs à ceux des classes moyennes. Les impôts directs réduisent les revenus des particuliers, les taxes indirectes augmentent les prix des marchandises et les prélèvements sur les salaires accroissent le coût de la main-d'œuvre⁸⁷. Fin mai 2013, le Parlement européen évaluait à 1000 milliards d'euros l'argent public perdu chaque année en Europe⁸⁸, du fait de l'évasion fiscale. Cette somme correspond à un manque à gagner annuel de 2000 euros par citoyen européen. À ce titre, l'étude rappelle que l'économie souterraine représenterait 20% du PIB de l'Union européenne. Des chiffres sont préoccupants une fois rapportés aux 150 milliards d'euros du budget européen ou encore aux 500 milliards d'euros de déficit de l'Union en 2012.

- Pour éviter une trop forte réduction de leur pouvoir d'achat, les Etats en viennent alors à s'endetter. Globalement, l'endettement public a considérablement été accru, notamment du fait des évitements fiscaux. Il est inconcevable de continuer à augmenter la pression fiscale dans un pays, qui bénéficie en grande partie à des Etats qui ne respectent pas leurs partenaires (Tableau n°12).

Tableau n°12 – L'endettement public dans le monde, PIB par habitant, nombre de mois de revenu mensuel dû à ce titre par chaque citoyen. Quelques cas significatifs⁸⁹

Pays	Dette publique en 2014, en milliards de dollars ⁹⁰	% endettement/ PIB ⁹¹	PIB par habitant (dollars courants ⁹²)	Nombre de mois de revenu mensuel dû par citoyen
Allemagne	2793	80	43884	10
Brésil	1649	59	15037	7
Chine	1313	22	11906	2
Espagne	1084	94	33094	10

⁸⁷ Cependant, si le gouvernement de la France pouvait faire payer l'ensemble des recettes fiscales votées au Parlement, il pourrait ainsi réduire de plus de 60 milliards par an le poids de l'impôt porté par l'ensemble des contribuables. Il y a 36 millions de foyers fiscaux, mais 19 millions seulement paient l'impôt sur le revenu. En moyenne, la fraude fiscale vole 3000 euros par an aux contribuables et sans doute plus de 6000 euros pour les ménages imposés dans la tranche des 30 %.

⁸⁸ Parlement européen (2013), Sur la lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, Commission des affaires économiques et monétaires, 3 Mai, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2013-0162+0+DOC+XML+V0//FR>

⁸⁹ Les chiffres fournis sont relativement aléatoires selon les sources du FMI, de l'Union européenne ou de la Banque mondiale. En outre, il faut aussi tenir compte des taux d'intérêts afférents (supérieurs en Grèce au regard des Etats-Unis, par exemple), des remboursements à engager chaque année, de la longueur des contrats, de l'importance de l'économie nationale au regard des richesses produites mondialement. Bref, ce tableau ne fournit qu'une indication intéressante qu'il faudrait bien sûr peaufiner pour faire une analyse plus rigoureuse.

⁹⁰ Dupray, La dette publique s'envole, <http://www.centralcharts.com/fr/forums/133-analyse-economique-fondamentale/139-la-dette-publique-mondiale-s-envole>

⁹¹ Economics help (2014) List of National Debt by countries, <http://www.economicshelp.org/blog/774/economics/list-of-national-debt-by-country/>

⁹² World Bank for 2013, <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD>

France	2451	93	37532	12
Grèce	297	175	25667	18
Inde	1352	52	5418	6
Irlande	255	124	45684	16
Italie	2381	133	35281	15
Japon	12247	226	36223	30
Luxembourg	10970	23	91047	2
Portugal	282	128	27804	18
Royaume-Uni	2623	91	38259	12
Russie	224	8	25248	1
USA	14327	72	53042	11

- Ce système augmente l'injustice, au bénéfice des plus riches et des contribuables les plus mobiles. Les PME sont nettement défavorisées, au même titre que les salariés qui ne peuvent se soustraire tout ou partie à l'impôt. Les acteurs économiques les moins mobiles et les classes moyennes supportent la plus grande partie de l'impôt et donc du financement des services publics, souvent offerts quasiment gratuitement aux grandes sociétés multinationales. Les premières victimes de la fuite des capitaux sont les classes moyennes et pauvres. La fuite de l'épargne vers les paradis fiscaux provoque aussi une hausse des taux d'intérêt des banques nationales et locales qui manquent alors de liquidités.

- Enfin, les statistiques nationales du PIB, un concept par ailleurs bien discutable, influencent les comportements économiques plus ou moins optimistes des citoyens et des entreprises. Avec le système des prix de transfert, de nombreux PIB sont sous-évalués au regard de la valeur ajoutée réellement produite.

Quelles actions entreprendre ?

Il faut distinguer trois types de fraudes, celles des entreprises qui se proposent d'optimiser leur situation fiscale, celle des particuliers qui ne veulent pas respecter les règles démocratiques du budget de l'Etat et celle du crime organisé. Les grandes entreprises, sous prétexte de concurrence acharnée, ne cherchent pas à respecter leurs obligations fiscales, elles empêchent les États de lutter efficacement contre les inégalités, notamment dans les pays en développement. Leurs relations avec les responsables de l'Etat leur donne un poids considérable dans les choix politiques. Les règles fiscales sont de plus en plus dépendantes des desideratas des multinationales, qui exercent tous leurs pouvoirs sur la nation d'attractivité territoriale. La nouvelle approche du G20 en matière de réforme fiscale risque d'être soumise à la pression de nombreux lobbyistes du secteur privé. Les gouvernements sont astreints à respecter

certaines obligations exigées par ces firmes qui peuvent installer leurs filiales au « moins-disant » fiscalement. Dans ce contexte, le nouveau système international risque fort de ne pas bénéficier à la population⁹³. Sans une concertation des Etats partenaires pour régler cette question, il est clair que le secteur public va connaître dans les années à venir un écart important entre les exigences des électeurs et les moyens du secteur public.

La suppression des paradis fiscaux a souvent été évoquée. A priori, le blocage progressif des échanges financiers concernés pourrait être conçu et appliqué. Cependant, le gel ou le contrôle immédiat semble difficile au regard de l'importance des transactions et des stratégies mises en place par les firmes multinationales réticentes à la suppression d'une opération dont elles bénéficient. Une réglementation stricte concernant un accord international portant sur la fiscalité a souvent été dédaignée par les Etats, lesquels nouent des relations particulières avec les grandes firmes qui offrent des emplois, améliorent à très court terme leur balance commerciale et exercent un poids politique non négligeable dans le pays.

En 1989, à l'initiative du G7, le GAFI (Groupe d'action financière) a été créé afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Organisme multidisciplinaire intergouvernemental visant à développer et promouvoir des politiques nationales et internationales de lutte contre le blanchiment de l'argent, il se propose de créer des normes non impératives, qui constituent des lignes de conduite que les gouvernements devraient respecter afin d'éviter l'opacité de certaines transactions financières. Il regroupe des experts économiques, juridiques ou financiers, délégués par ses membres, en vue d'orienter l'action des pouvoirs publics. Il détermine les normes de lutte contre le blanchiment de l'argent, il assure le suivi des progrès réalisés par ses membres dans l'application des mesures recommandées et il effectue des études spécifiques destinées à mieux comprendre les rouages de ce système. Depuis sa création, le GAFI a concentré ses efforts sur l'adoption et la mise en œuvre de ses 40 recommandations, qui ont vocation à être appliquées partout dans le monde⁹⁴. Tous ses adhérents sont appelés à inclure ces mesures dans leurs législations pour contrer l'utilisation du système financier par les criminels. Le GAFI ne comprend aujourd'hui que 34 pays et territoires (dont le Luxembourg, le Royaume-Uni, la Suisse, Singapour, l'Irlande ou les Etats-Unis), et 2 organisations régionales.

Le GAFI classe les pays selon leur degré d'opacité perçu par les administrations étrangères. Les Conventions internationales permettent

⁹³ Oxfam (2014), Petits arrangements entre amis. Pourquoi la réforme fiscale internationale n'inquiète pas les entreprises championnes de l'évasion fiscale, Documents d'information, Mai, <https://www.oxfam.org/fr/rapports/petits-arrangements-entre-amis>

⁹⁴ Plusieurs pays ne veulent pas vraiment collaborer, parmi lesquels l'Égypte, l'Indonésie, l'Ukraine, le Guatemala, le Nigeria, la Hongrie, Bahamas, les Îles Caïman, les Îles Cook, Saint Domingue, Israël, le Liban, Liechtenstein, les Îles Marshall, Niue, Panama, les Philippines, la Russie, Saint Kitts et Nevis, Saint Vincent et les Grenadines, Anguilla, Barbades, Bahreïn, Belize, Samoa, Montserrat, les Seychelles, Vanuatu.

notamment de réduire le formalisme et les délais de réponse des communications entre les juridictions. Ces bonnes intentions n'ont pas toujours été traduites dans les faits, au niveau des formes ou des poursuites fiscales⁹⁵. Le Forum de Stabilité Financière (FSF), puis le Conseil de stabilité financière qui lui succède en 2009, proposent une coopération internationale dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières. Il gère des réserves de devises pour le compte de pays en développement, sont un peu plus ouverts. Ils concernent l'Irlande, le Luxembourg, la Suisse, Andorre, Saint Marin, les Barbades, les Bermudes, Gibraltar, Aruba, Hong Kong, l'Île de Man, les Bahamas, Anguilla, Nauru, les Antilles Néerlandaises, les Îles Turques et Caïques. Cependant, si la situation s'améliore lentement avec la création de postes de juges spécialisés, les Etats réticents à la transparence des informations ne subissent aucune mesure de rétorsion internationale. Plus de dix ans après ce premier texte, l'échange automatique d'informations n'est donc pas réalisé entre les pays européens. Au total, le Conseil peut mettre à son actif plus de 900 conventions. Mais, il ne faut pas négliger une certaine hypocrisie de la démarche, qui consiste à signer des conventions entre paradis fiscaux pour sortir des listes, et atteindre le nombre minimal fixé. Les banques établies dans les paradis fiscaux dédient des moyens considérables à leurs cellules chargées d'élaborer les schémas d'optimisation fiscale. Dans le passage automatique d'informations, le processus est compliqué. La France n'a reçu que de modestes versements de la part des îles Caïmans (accord 2005), car le nom propre des opérateurs réels restant inconnu, l'échange automatique d'information n'offre aucune difficulté. Cependant, de nombreux analystes considèrent encore que cette procédure réduit le potentiel de l'esprit de coopération. Les banques exercent un lobbying important dans toutes les instances internationales.

Le rôle du GAFI, en l'absence d'un pouvoir exécutif, reste limité, car l'ampleur du phénomène est encore mal maîtrisée. Pourtant, l'efficacité des procédures engagées contre les réglementations nationales pourrait être notablement améliorée, mais il reste difficile de s'opposer au Delaware et à la City de Londres, derrière lesquels se cachent tous les autres paradis fiscaux. Cependant, les Etats-Unis ont obtenu la levée du secret bancaire suisse dans le cadre de certaines opérations jugées importantes par son gouvernement, sans pour autant renoncer lui-même aux opérations engagées dans le Delaware.

Il n'existe pas une réelle volonté de lutte contre les tenants et aboutissants financiers des dérives criminelles. Il y a ancrée dans l'information collective l'idée selon laquelle ces centres « offshore » sont nécessaires au fonctionnement du capitalisme et à l'économie de marché. La criminalité financière n'a pas d'effet visible ou compréhensible par les citoyens. La corruption est secrète, les fonds « douteux » échappent à la vigilance des juridictions nationales. Les

⁹⁵ Le Luxembourg et l'Angleterre opposant souvent un souci excessif des formes qui équivalent souvent à un refus. La Suisse ne donne pas d'information sur le thème fiscal tant que la preuve de l'activité criminelle elle-même n'est pas soutenue par des preuves.

firmes multinationales ont beau jeu d'utiliser les transferts de pays à pays pour optimiser leurs profits. Cette criminalité en « col blanc » se situe dans les couches riches de la société, entourées de conseillers juridiques et économiques chargés de trouver tous les interstices des lois pour valoriser leurs patrimoines, au détriment des règles déjà injustes de la répartition des revenus produite par l'économie de marché.

Le système BEPS (Base erosion and profit shifting) permet aux entreprises multinationales d'échapper à leurs responsabilités fiscales. En 2013, l'OCDE propose des recommandations et des solutions à cette question, sans remettre en cause un système fiscal qui accorde plus de droits à taxer dans les pays dans lesquels siègent des entreprises multinationales au détriment des pays dans lesquels l'entreprise exerce ses activités. Cependant, il s'agissait de démontrer que les pouvoirs publics, les contribuables et certaines entreprises « légalistes » ou les PME étaient lésés. Les grandes firmes utilisent les routes, le système d'éducation, les marchés, les protections juridiques afférentes et la sécurité en se conduisant en « passagers clandestins. Or, l'optimisation fiscale sera toujours présente tant que les Etats ne changeront pas les règles du jeu et les lois internationales afférentes. Après deux années de négociations diplomatiques, un accord politique de 62 pays (parmi lesquels les Etats-Unis, la Russie, la France, l'Allemagne, mais aussi les Etats-Unis, le Royaume-Uni⁹⁶, l'Irlande ou le Luxembourg, pays souvent accusés de complicité) a été signé en vue de lutter contre une évasion fiscale, qui coûterait entre jusqu'à 240 milliards de dollars par an⁹⁷. L'OCDE a obtenu un consensus concernant la lutte contre l'optimisation fiscale agressive qui consiste à délocaliser les profits dans les pays à faible niveau de participation au budget public qui les reçoivent sans qu'aucune activité réelle n'y soit effectuée. Jusqu'à présent, les règles appliquées ne permettaient aucun redressement. Le projet BEPS (Base érosion and profit shifting) se présente comme une boîte à outils destinés à combattre les abus.

Cependant, l'hétérogénéité des règles fiscales des Etats constitue une tentation trop forte pour les entreprises. Les pays « filous » bénéficient d'une activité rentable qui les conduit à renâcler à accepter les avantages acquis et à trouver d'autres moyens pour continuer leur œuvre de prédation, au bénéfice des grandes sociétés multinationales, des particuliers riches et de leurs propres revenus et niveaux d'emploi. Elle se heurte aussi à l'exercice complice des grandes puissances économiques qui abritent souvent des pavillons de complaisances financiers comme les Etats-Unis (qui protègent ainsi leurs industries sous la pression des lobbies du Congrès) et le Royaume-Uni (îles

⁹⁶ Il faut noter que le Royaume-Uni vient de déterrer la hache de la guerre fiscale en baissant pour 202 l'imposition des sociétés à 17 %, le taux le plus bas des pays du G20.

⁹⁷ Best, I. (2015), L'OCDE lance le combat contre l'évasion fiscale internationale, La Tribune, 5 Octobre, <http://www.latribune.fr/economie/international/l-ocde-lance-le-combat-contre-l-evasion-fiscale-internationale-510755.html>

Vierges, îles Caïmans, Jersey, etc.). Dans certains cas, le plan ne supprime pas pour autant le problème de l'évasion fiscale. Il va s'agir souvent de rendre légales des activités qui pourraient s'apparenter à éviter le paiement d'impôts. Depuis 2016, les quinze règles proposées par l'OCDE, nouvelles normes mondiales, sont normalement applicables, sauf indication d'optionnalité. Les mesures concernant principalement « l'encadrement des prix de transfert, qui consiste à exporter les profits réalisés des pays de production vers des pays à fiscalité très réduite. Les multinationales seront tenues de communiquer des informations concernant leurs activités commerciales mondiales et leurs politiques en matière de prix de transferts dans un fichier. Elles doivent déclarer la localisation des bénéfices, du chiffre d'affaires, des salariés et des actifs, ainsi que les pays dans lesquels leurs impôts sont calculés et acquittés. Les administrations fiscales pourront, s'il y a lieu, requalifier fiscalement les contrats des Multinationales s'ils ne répondent pas à ces nouvelles règles de l'OCDE. Il s'agit de garantir que les informations économiques déclarées sont conformes à la production réelle de la valeur ajoutée sur chaque territoire. Il est intéressant de noter qu'aujourd'hui les pays qui disposent des plus fortes ressources en matière de brevets, propriété industrielle ou intellectuelle ne sont pas ceux qui financent réellement la recherche-développement. La question des paradis fiscaux peut être évidemment évoquée pour expliquer cette anomalie⁹⁸. Il est supposé plus difficile aujourd'hui de délocaliser les profits d'une entreprise installée dans un pays A en y domiciliant ses actifs incorporels (brevets, marque, etc.) dans un pays B. Les profits devront être taxés dans les pays où la valeur ajoutée a été produite. La France, le Royaume-Uni ou l'Espagne s'apprêtent à demander aux entreprises de fournir à leur administration fiscale des informations sur la répartition géographique de leurs bénéfices, comme le préconise le plan BEPS. L'OCDE insiste sur la cohérence entre l'activité économique, la localisation des risques, le nombre de personnes employées, et les profits. C'est un changement fondamental. Sur ce point, de nouvelles instructions sont encore nécessaires, la version définitive est attendue pour 2017.

Sont aussi établies d'autres règles. Elles concernent :

- L'obligation pour les entreprises de déclarer leurs activités dans chaque pays.
- Il existe dans de nombreux pays des soutiens fiscaux à l'innovation, sous la forme de "patent box" or "innovation box". Ils prennent la forme d'une boîte ou d'une ligne fiscale qui leur offre des taux d'imposition très réduits en vue de favoriser leur développement. Dans ce cadre, le gouvernement des Etats-Unis été sollicité pour s'engager aussi dans cette voie, en vue de conserver sa compétitivité dans les industries les plus innovantes⁹⁹. Aujourd'hui, une règle se

⁹⁸ Fontanel, J. (2016), L'économie politique et la science économique en débats et en défaut face à la crise, EDDEN, Université Grenoble-Alpes, Document de travail, à paraître, Grenoble.

⁹⁹ Atkinson, R.D. (2015), An Easy Checkoff for Global Competitiveness: The Case for a U.S. Innovation Box, ITIF, November, <http://www2.itif.org/2015-innovation-boxes.pdf>

met en place concernant la localisation des brevets (Patent Box) ou des innovation ; celle-ci doit être située dans les pays où se trouvent les chercheurs. L'OCDE a mis en évidence 16 régimes relatifs à la propriété industrielle non compatibles avec les nouvelles règles, ils concernent notamment le Royaume-Uni, le Luxembourg et les Pays-Bas.

- Les accords entre les administrations fiscales nationales et les firmes multinationales doivent faire l'objet d'échanges automatiques entre les Etats.

- Un encadrement du chalandage fiscal est institué, afin de contrôler les investisseurs désireux de s'implanter dans un pays par le canal de sociétés écrans ou fictives (voire de boîtes à lettres) pour profiter de traités fiscaux avantageux. Une convention multilatérale est proposée pour remplacer les accords bilatéraux.

- Les règles CFC (Controlled foreign companies) permettent aux Etats de taxer les profits transférés par leurs entreprises vers des paradis fiscaux ; elles font aussi obligation pour les entreprises de déclarer leurs montages fiscaux. Il s'agit aussi de lutter contre les montages hybrides¹⁰⁰

- Enfin, la numérisation de l'économie implique une réflexion sur les règles de la TVA et l'identification des revenus imposables. Cette question concernant la valeur des données n'est pas vraiment réglée, notamment le partage du droit d'imposer entre les pays. Cette asymétrie accroît les bénéfices des opérateurs financiers et ces déductions multiples sont couteuses à la collectivité. Il s'agit d'empêcher que les déductions offertes dans un pays soit sans imposition dans un autre pays, mais cette disposition n'est pas contraignante.

- Les multinationales bénéficient des mécanismes de financement intragroupe pour accroître le niveau d'endettement de leurs filiales, ce qui leur permet d'obtenir des déductions d'intérêt supérieures à leurs charges d'intérêts réelles. L'OCDE souhaite éviter que les filiales localisées dans les pays à forte fiscalité s'endettent fortement afin de réduire le bénéfice imposable, au profit d'autres filiales s'endettant très peu car bénéficiant d'un impôt très faible voire nul. L'OCDE prévoit d'instaurer un « tunnel » pour les charges financières d'intérêt, qui devront se situer entre 10% et 30% de l'EBITDA (résultat d'exploitation). L'OCDE propose de fixer une fourchette de 10 à 30 %¹⁰¹.

Cette première « avancée » n'est cependant pas suffisante pour réduire considérablement cette situation de prédation des biens publics en faveur de biens privés spécifiques. Les régimes préférentiels offerts par les Etats permettent toujours d'éviter certains types d'imposition. Le maintien des «patent boxes » (régimes d'imposition préférentiels pour les revenus tirés de la propriété intellectuelle), dont la suppression avait été un temps évoquée reste,

¹⁰⁰ L'obligation convertible en action (qui est un titre de créance pour un pays et un titre de participation dans l'activité de l'entreprise dans un autre) est directement concernée. Jusqu'à présent, il est permis de déduire les intérêts dans le premier pays au moment du versement, et ensuite de bénéficier dans le second pays de dividendes exonérés d'impôts.

¹⁰¹ 50 % au Japon, 30 % en Allemagne, 10 % aux USA et 0% en France.

sans doute, une porte d'évasion fiscale encore largement ouverte. La société MacDonald a pu éviter de payer plus d'un milliard d'euros en cinq ans à plusieurs Etats européens, et les techniques juridiques appliquées à ce titre ne sont encore contrôlées qu'à la marge. En outre, la convention fiscale multilatérale unique proposée par l'OCDE suppose un consensus « mou », au regard des intérêts des pays aux fiscalités aussi hétérogènes. Enfin, la créativité des experts financiers et des experts fiscaux des entreprises et des banques est particulièrement développée. Il en va de leurs revenus et de l'importance de leurs fonctions. La réforme BEPS n'empêchera pas les entreprises multinationales de se jouer des règles fiscales pour échapper à l'impôt. Les leçons n'ont pas été tirées des derniers scandales d'évasion fiscale comme Luxleaks, qui pourront continuer à se reproduire. Les méthodes permettant de répartir les bénéfices des multinationales entre les différents pas acteurs de la production n'ont pas été définies, ce qui rend aujourd'hui assez peu rigoureuses la mise en place des règles adaptées à la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales.

L'accord prévoit des mesures de « reporting » par pays pour les entreprises multinationales, mais ces informations resteront confidentielles et disponibles que dans un nombre limité de pays¹⁰². Mais surtout, l'OCDE maintient tels quels, en jusqu'en 2021, les très controversés « régimes fiscaux préférentiels pour la propriété intellectuelle » (ou patent boxes), qui offrent toujours des avantages considérables aux sociétés multinationales. C'est un encouragement à des transferts légaux, mais immoraux, des entreprises au bénéfice des pays développés, notamment « filous ». Aujourd'hui, rien n'est prévu pour en modifier les effets néfastes pour les finances publiques. En 2000, la France a réduit son taux réel d'imposition de 33 à 15 % et l'Irlande a prévu de le fixer à 6,25%.

En outre, les pays en développement sont considérablement défavorisés. Il n'y a donc pas de réelle volonté de toucher aux racines mêmes de cette évasion fiscale de fait, au bénéfice d'autres pays. L'OCDE reste fondamentalement un club de pays riches, aux comportements souvent néo-colonialistes, malgré ses déclarations concernant l'égalité de traitement entre tous les pays. Dans ces négociations, l'absence des pays en développement est dommageable, notamment parce qu'ils ont le sentiment d'être pillés par les firmes multinationales. L'Etat n'est alors plus en mesure d'assurer la fourniture des biens publics nécessaires à sa population. Les pays en développement et émergents du G24 ont fermement réagi, en considérant qu'ils sont les premières victimes de l'érosion de leur base d'imposition et du transfert des bénéfices. Ils exigent de bénéficier aussi de l'échange automatique de renseignement. En outre, les ONG exigent une plus grande transparence des entreprises

¹⁰² OCDE. (2015). Countering harmful tax practices more effectively, taking into account transparency and substance, Action 5 – 2015 Final Report: <http://www.OCDE.org/tax/countering-harmful-tax-practices-more-effectively-taking-into-account-transparency-and-substance-action-5-2015-final-report-9789264241190-en.htm>

multinationales. L'échange d'information entre les administrations fiscales concernant la localisation des profits dans chaque juridiction reste confidentielle, ce qui constitue un recul par rapport à la législation européenne. En outre, si les pays européens comme la Suisse, l'Autriche et le Luxembourg se sont engagés à les transmettre, ce n'est pas le cas (ou pas encore le cas) pour Monaco, Liechsteintein ou les îles anglo-normandes¹⁰³. Les petits territoires « filous » vivent de ces expédients financiers. Ils chercheront à maintenir leur « compétitivité » dans ce domaine, en conservant autant que possible le secret des informations. Les échanges automatiques d'informations ne sont pas la seule clé de résolution du problème.

Le Parlement européen¹⁰⁴ a étudié la question des régimes fiscaux préférentiels pour les revenus générés par la propriété intellectuelle (« patent boxes ») en vue de réagir face aux conséquences néfastes des avantages fiscaux accordés aux revenus de la propriété intellectuelle, sans pour autant engager à ce jour des procédures contraignantes. La complexité de la prise en compte de la fiscalité par le système BEPS devrait conduire à de nombreux contentieux, notamment à de nombreux recours des rescrits fiscaux confidentiels¹⁰⁵. La Commission européenne ne considère aujourd'hui que les rescrits de l'Union européenne. Selon l'OCDE, l'initiative « inspecteurs des impôts sans frontières » pourrait être déployée dans les pays en développement afin de les former à l'audit des multinationales¹⁰⁶.

Les pays du G20 et l'OCDE prévoient la mise en place d'un système d'échange automatique d'informations concernant ces rescrits fiscaux, à condition que les pays respectent la confidentialité, ce qui éloigne de cette procédure nombre de pays en développement. En 2013, la France avait été le premier pays européen à mettre en place un « reporting » public pays par pays pour ses institutions bancaires, mais elle renâcle aujourd'hui à l'étendre aux autres secteurs d'activité. Il sera impossible de vérifier ces procédures et de connaître le montant des impôts des firmes et banques multinationales. Plusieurs problèmes peuvent légitimement être soulevés sur la portée de cette décision. La taille des entreprises concernées (750 millions d'euros) soumises à l'obligation du « reporting » exclut 90 % des multinationales, notamment en lien avec les pays en développement.

Le 6 octobre 2015, les ministres des Finances de l'UE ont adopté à l'unanimité une disposition sur la transparence de ces rescrits, après une proposition de directive par la Commission européenne. Les Etats membres

¹⁰³ La France pourrait aussi faire pression du Monaco et sur Andorre à partir desquels des opérations opaques de grande échelle ont été réalisées par des groupes russes et chinois.

¹⁰⁴ European Parliament. (2015). European Parliament resolution of 25 Mars on the Annual Tax Report, ECON, Procedure 2014/2144(INI),

¹⁰⁵ Le rescrit fiscal est une réponse de l'administration à vos questions sur l'interprétation d'un texte fiscal, ou sur l'interprétation de votre situation de fait au regard du droit fiscal.

¹⁰⁶ OCDE (2015) OECD Secretary-General Report for G20 Finance Minister, Istanbul, Turkey, February. <http://www.oecd.org/ctp/oecd-secretary-general-tax-report-g20-finance-ministers-february-2015.pdf>

devront automatiquement s'échanger ces informations afin de créer un effet dissuasif sur les États et les multinationales qui auront alors plus de mal à se livrer à de la concurrence fiscale déloyale. Cependant, les informations ne seront pas rendues publiques, mais mises à la disposition des administrations fiscales autorisées. Au niveau européen, il s'agit d'un recul, puisque, depuis 2013, plus de 3000 banques européennes étaient incitées à rendre public leur « reporting », pays par pays, contre seulement 1000 avec la proposition de l'OCDE. Il s'agit maintenant non seulement d'engager la négociation entre la Commission (assez réticente), le Conseil, et le Parlement, afin de parvenir à un accord, mais aussi de procéder aux échanges d'informations non seulement à l'intérieur de l'Europe, mais aussi avec les pays tiers. La Commission européenne s'est engagée à améliorer la situation inégale des fiscalités et de leurs effets économiques. Elle s'est proposée notamment de déterminer si certains accords fiscaux passés entre des États membres et des entreprises multinationales relèvent de l'aide d'État illégale (comme c'est le cas pour le Delaware). La Commission européenne étudie l'impact d'un reporting public pays par pays. Les résultats seront publiés début 2016. Pour la Commission européenne, les FMN devraient payer leurs impôts dans le pays de l'Union européenne où la valeur ajoutée a été créée. Cependant, avec le jeu des filiales, elles peuvent toujours tricher pour optimiser leur fiscalité. Cette solution ne peut fonctionner que si elle est accompagnée par l'acceptation d'une taxe unique dont seraient bénéficiaires les pays dans lesquelles sont créées les richesses et localisées les personnels. Cependant, il existe une très forte opposition à l'idée d'une taxe unique, notamment de la part du G20 et de l'OCDE.

Malgré son attachement à la libre circulation des capitaux au sein de l'UE, la Commission intégrée à la Directive Mères-Filiales une disposition « anti abus ». En juin 2015, la Commission a présenté un plan d'action visant à réformer la fiscalité des entreprises au sein de l'UE, en faveur d'une coordination des politiques des États en la matière. Cependant, c'est le Conseil qui prendra la décision in fine, aujourd'hui mais rien ne semble vraiment changer concrètement. Enfin, il n'y a toujours pas d'organisme international, chargé des questions de coopération fiscale intergouvernementale, sous l'égide des Nations Unies, comme l'a demandé Ban Ki Moon, le Secrétaire Général de l'ONU¹⁰⁷ et le G77 à la conférence sur le financement du développement à Addis Abeba. La France et le Royaume-Uni bloquent toujours cette proposition et la Commission européenne ne s'est toujours pas positionnée publiquement sur ce point. La prise de décision reste donc entre les mains de l'OCDE, au détriment du Sud.

Les administrations fiscales peuvent concéder aux entreprises des accords préalables en matière de prix de transfert (APP), de façon à rendre le système

¹⁰⁷ ONU. (2014). The road to dignity by 2030: ending poverty, transforming all lives and protecting the planet. Synthèse du Secrétaire-Général sur l'agenda en matière de développement durable post-2015, p. 25. Consulté le 31 Août 2015: http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/700&Lang=E

plus efficace et plus transparent. Ces conventions sont négociées directement entre l'entreprise et l'administration fiscale et elles restent en outre confidentielles. Dans ce contexte, ces pratiques peuvent aussi conduire à améliorer les conditions de l'évasion fiscale, notamment par des procédures discrètes de corruption. La question est alors de savoir quels informations et contrôles sont disponibles pour l'Etat durant tout le processus de la négociation. Encore aujourd'hui, les rescrits fiscaux semblent plutôt faciliter l'évasion fiscale des entreprises¹⁰⁸. Le sommet anticorruption de Londres, organisé par l'OCDE du 12 mai 2016 et réunissant une quarantaine de pays, semble déboucher sur des négociations concrètes, lesquels ont été permis favorisés par le scandale des Panama Papers. Il faut espérer que ces premières propositions de réforme deviennent des lois, des règles, qui pourront réduire l'évasion fiscale.

Un projet de centre international d'enquête contre la corruption a été évoqué par les Etats-Unis Royaume-Uni et l'Australie, mais au regard des politiques révélées par les lanceurs d'alerte il est probable que ces actions seront plus orientées vers les contrats des pays tiers. Une revendication de l'association Tax Justice Network semble devoir être retenue. Elle concerne la création de registres publics indiquant, derrière le montage de sociétés écrans, les propriétaires réels des trusts. Il faut noter qu'en juin 2013, la proposition d'échange automatique des données avait déjà été évoquée, sans aucun résultat concret pendant trois ans. La France a mis en place de registre public depuis le 30 juin 2016 et le Royaume-Uni s'est aussi engagé à en faire autant. Une quarantaine de pays, notamment certains « paradis fiscaux » contrôlés par les autorités britanniques (Gibraltar, Montserrat, Jersey, îles Caïmans, Bermudes, île de Man, Anguilla) se sont déclarés disposés à organiser de registre, mais il serait réservé aux seules autorités fiscales. Il est clair cependant que de nombreux pays filous vont traîner des pieds pour engager une telle procédure, jusqu'à ce que de nouvelles procédures ou failles des lois leur permettent d'éviter de renoncer à ce filon de richesse. A Londres, 36 000 propriétés sont possédées par des « sociétés écrans étrangères ». Le registre permettrait d'indiquer quel est, in fine, les vrais propriétaires de ces biens. Ces projets de décisions vont dans le bon sens, mais ils ne sont pas encore mis en place. La City est inquiète des réactions populaires qui pourraient concerner de nombreuses entreprises cotées en Bourse et coutumière de ces pratiques en vue de rendre secrète leur fortune.

Cependant, si les autres Etats ne souhaitent pas coopérer, ou le faire a minima, la question de l'évasion fiscale ne sera toujours pas réglée. Cependant, le gouvernement des îles Vierges n'a pas souhaité participer à cette réunion, tout comme les Etats-Unis d'ailleurs, et il ne veut pas être solidaire d'une telle mesure. Il considère que l'OCDE s'attaque aux petites juridictions, mais qu'elle accepte que de plus grands pays ne respectent pas les standards internationaux.

¹⁰⁸ Eurodad (European Network on Debt and Development), Cinquante nuances d'évasion fiscale au sein de l'Union européenne, Rapport global 2015, Novembre.

Le Royaume-Uni ne peut pas imposer ses décisions à ces territoires indépendants, même si la Reine d'Angleterre est leur chef d'Etat et si les règles constitutionnelles sont enregistrées auprès du Parlement britannique. Pour les Etats-Unis, la loi fédérale ne permet pas toujours de contrôler certains abus. Dans certains Etats, les contrôles à la création des entreprises sont quasiment inexistants.

L'un des défis essentiels dans la lutte contre l'évasion fiscale est qu'il est relativement facile de dissimuler de l'argent, notamment en liquide. Il est fait appel à des procédures de plus en plus sophistiquées, comme les sociétés écrans, trusts, holdings et fondations pour être les propriétaires nominaux des actifs de personnes anonymes. Pour Gabriel Zucman¹⁰⁹, plus de 60% de tous les dépôts détenus par des étrangers dans les banques suisses appartiennent à des entités situées à Jersey, dans les Iles Vierges Britanniques, à Panama, lieux bien connus pour la qualité de protection des sociétés écran. Les Banques, comme HSBC, ont donné des conseils à leurs clients pour mettre en place ce processus, mais aussi la société PriceWaterHouseCooper accusée d'aide à la fraude fiscale par le Royaume-Uni. Le Parlement européen a demandé aux Etats membres de s'assurer qu'une entité ad hoc exerce un minimum d'activité économique réelle dans le pays qui l'héberge. En outre, il juge nécessaire de rendre publiques les informations sur les propriétaires réels des sociétés et de trusts¹¹⁰.

L'harmonisation des régimes fiscaux à l'échelle internationale serait le moyen le plus radical pour supprimer les avantages comparatifs des Etats « filous ». Elle paraît à ce stade de développement bien difficile à mettre en place et elle ne supprimerait pas pour autant les paradis bancaires et judiciaires. La Commission européenne travaille sur l'harmonisation des bases fiscales pour le calcul de l'impôt sur les entreprises au sein des 28 pays membres de l'Union européenne, pour remédier aux grandes disparités qui engagent les sociétés multinationales à privilégier le système « le mieux offrant ». Les règles internationales sur la fiscalité des entreprises multinationales demeurent floues et complexes. Toutefois, la Commission européenne a récemment obtenu le soutien des 28 pays membres de l'Union pour que les grandes entreprises publient leurs profits et impôts pays par pays. À l'heure actuelle, les données statistiques sont très insuffisantes sur ce sujet et le contrôle de leur effectivité reste discutable. A l'initiative phare de la Commission, la mise en place d'un système d'échange automatique de données bancaires entre les autorités fiscales a été proposée, ce qui améliore la transparence concernant la localisation des profits, notamment dans les pays aux fiscalités clémentes. Cette disposition n'est pas élargie aux pays en développement. La lutte contre la fraude fiscale souffre de la rétention d'information entre les Etats, même ceux appartenant à un

¹⁰⁹ Zucman, G. (2014). Taxing Across Borders: Tracking Personal Wealth and Corporate Profits, *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 28, No. 4, p.141: <http://gabriel-zucman.eu/files/Zucman2014JEP.pdf>

¹¹⁰ Parlement Européen. (2015). European Parliament resolution of 25 Mars on the Annual Tax Report, ECON, Procedure 2014/2144(INI),: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=EN&reference=P8-TA-2015-0089>

ensemble régional déjà bien organisé comme l'Union européenne. Pourtant, avec un système d'échange automatique d'informations fiscales, pour toute ouverture de compte effectuée par un non-résident sur un territoire donné, l'administration fiscale de son pays d'origine doit être automatiquement informée.

La mise en place d'une liste de paradis fiscaux peut avoir un effet de dissuasion, celui appelé « *name and shame* » dans les pays anglo-saxons. Elle se propose d'inscrire des États sur des listes rendues publiques, ce qui donne une image négative du pays. La règle du KYC (Know Your Customer) s'impose parfois, la gestion des fortunes privées étant surexposées au risque de blanchiment des capitaux. A cet égard, il arrive que des banques préfèrent se débarrasser des clients douteux plutôt que de se sentir accusée de soupçon de fraude, et respecter les règles de conformité afin de véhiculer une image d'éthique et de transparence satisfaisante. Ce comportement les conduit souvent à engager une restructuration de leur clientèle pour se recentrer sur la gestion privée des seules très grandes fortunes. Le système est souvent avantageux d'ailleurs pour les paradis fiscaux, car plus les mesures internationales sont contraignantes et plus la facturation des prestations complémentaires est élevée.

Le G20 de 2013, à Saint-Petersbourg, a souhaité mettre en place un échange mondial d'échange d'informations ayant un intérêt fiscal automatique standardisé entre les États, alors qu'aujourd'hui cet échange se fait à la demande, ce qui permet aux paradis fiscaux d'éviter à répondre¹¹¹. Depuis 2014, les États-Unis ont promulgué une loi FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*), qui oblige les établissements financiers du monde entier à communiquer les transactions des ressortissants américains, même si le texte n'est pas suffisamment contraignant. L'impôt sur le revenu est fondé sur un critère de résidence, mais aussi sur un critère de nationalité. Tout citoyen américain déclare et paye l'impôt aux États-Unis, sauf si des aménagements sont prévus par les conventions fiscales avec les pays de résidence. Elle prévoit des mesures de rétorsion à l'encontre des banques qui refusent de coopérer (notamment par une forte taxation des transactions sur le territoire américain), mais les établissements ou les territoires de petite taille peuvent souhaiter renoncer à travailler aux États-Unis pour continuer à gérer les profits issus de l'évasion fiscale¹¹².

Le dispositif est appliqué au niveau mondial par tous les pays et territoires concernés. Il y a deux types d'exercice de cette loi. Avec la Suisse, les banques sont astreintes à informer l'administration fiscale américaine sur les avoirs disponibles sur les comptes dans la Confédération helvétique. Avec la France, l'Italie, le Royaume-Uni ou l'Allemagne, les deux administrations fiscales

¹¹¹ Cette disposition a conduit Jacques Attali à parler du « G vain », lequel réunit tous les alcooliques anonymes qui se font la promesse de ne plus boire autour d'un dernier verre.

¹¹² Si la France doit donner toutes les informations sur les actifs financiers américains, le fisc américain n'est pas (encore ?) en mesure d'offrir la réciprocité, faute d'une législation adaptée.

fournissent elles-mêmes, de manière automatique, les informations nécessaires. Cette procédure s'inscrit dans une logique de réciprocité, avec une meilleure garantie de protection des données transmises. Plus tard, les questions immobilières, salariales ou des revenus des autres activités professionnelles pourront être traitées par cette procédure. Il reste cependant une asymétrie car si l'information donnée par les pays européens concernés sera automatique, ce n'est pas encore le cas pour les Etats-Unis au regard de ses lois. Or, c'est le gouvernement américain qui exige une modification de législation à tous les autres pays, sans être lui-même en état de respecter cette règle. La Suisse est elle-même contrainte à accepter cette règle, ce qui suppose la remise en question du système Rubik¹¹³. La France et l'Allemagne sont unis pour remettre en cause les procédures complexes mises au point pour éviter la fiscalité, notamment concernant les trusts.

Aujourd'hui, la perspective d'un FATCA européen existe, entre le Royaume-Uni et ses dépendances, ainsi qu'avec l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne. Une convention multilatérale est en discussion concernant les échanges de renseignements fiscaux. L'Europe rassemble près de la moitié des paradis fiscaux, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes. La Commission européenne pourrait déclarer le non-respect des règles de la concurrence, au regard des engagements fiscaux hétérogènes des pays de l'Union. Un niveau plancher d'impôt devrait être fixé, sans pour autant remettre en cause le financement des services régaliens. D'autres mesures ont été évoquées, comme la rétribution des lanceurs d'alerte, le refus de l'amnistie fiscale remplacée par un emprunt obligatoire pour des services publics spécifiques ou la capacité pour la justice d'engager elle-même des poursuites pour fraude fiscale (souvent réservées aux seuls services fiscaux). En outre, les décisions ambiguës de l'Union européenne surprennent parfois. Ce qui a permis à l'Irlande, en pleine crise financière, d'obtenir 85 milliards d'euros de l'Union européenne, alors même qu'elle est connue pour former un « tunnel » pour l'évasion fiscale vers les Bermudes.

La mise en place d'une instance de coopération fiscale internationale permanente, destinée à favoriser les échanges d'information concernant le potentiel d'évasion fiscale, a été évoquée par quelques États. Dans un rapport sur la fraude et les paradis fiscaux, une Commission de l'Assemblée nationale en France a inscrit 45 propositions à l'influence hétérogène mais souvent complémentaire (Tableau n°13). Les administrations nationales ne se dotent pas des moyens législatifs et humains nécessaires pour lutter contre ces comportements qui lèsent les intérêts collectifs des Nations. Il y a une disproportion de moyens mis en place pour contrôler ces flux au regard de

¹¹³ Avec ce système, les Etats des contribuables percevaient l'équivalent des impôts et bénéficiaient d'un arriéré au titre de l'apurement du passé. L'anonymat restait garanti ainsi que le secret bancaire. Ainsi, les banques suisses conservaient leur clientèle.

l'importance des armées de fiscalistes et comptables œuvrant à « l'optimisation fiscale ». Les lanceurs d'alerte devraient être protégés¹¹⁴.

Pour Daniel Lebègue¹¹⁵, les deux tiers des « hedge funds » (fonds spéculatifs), dont on ne connaît ni les encours ni les risques, sont domiciliés dans des centres offshore, tout comme 4.000 banques et des centaines de milliers de sociétés financières. Cette finance clandestine est dangereuse pour la stabilité du système financier international. Si les conditions concernant l'affaiblissement de la compétition fiscale ne sont pas encore réunies, il faut d'ores et déjà lutter contre les zones qui refusent l'application des us et coutumes bancaires, ainsi que toute coopération ou information aux Etats victimes. Plusieurs mesures pourraient être prises comme le refus à l'accès aux plans de sauvetage et de garantie des banques domiciliées, tout ou partie, dans les paradis fiscaux, l'interdiction des « hedge funds » (fonds spéculatifs) à la gestion opaque, la création d'un registre international des sociétés offshore, l'exigence pour les banques et firmes multinationales cotées d'une information sur leurs filiales basées dans les paradis fiscaux pour mettre fin aux sociétés écran, et l'élargissement de la directive européenne sur l'épargne des non-résidents aux personnes morales.

Tableau n° 13 - Les propositions de la Commission de l'Assemblée Nationale

- 1) Généralisation au niveau mondial des dispositifs d'information de type FATCA
- 2) Etablir une liste unique de paradis fiscaux (au lieu des trois actuelles, GAFI, OCDE, CSF)
- 3) Inclure la transparence des structures écrans dans les registres centralisés de tous les pays
- 4) Obliger les professionnels de connaître les personnes physiques bénéficiaires de l'opération
- 5) Insérer un fichier centralisé des comptes bancaires de type FICOBA s'imposant à tous les Etats et territoires juridiquement et fiscalement autonomes, avec des normes de transparence.
- 6 et 7) Etablir la notion d'établissement stable adaptée à l'ère numérique, fondée sur l'origine de la création de valeur et le rôle de la clientèle. Eliminer les dispositifs hybrides
- 8) Organiser un contrôle des Etats sur le Bureau international des normes comptables
- 9) Assurer l'échange automatique des informations fiscales entre pays membres de l'UE
- 10 et 11) Utiliser les négociations commerciales de l'UE pour améliorer la transparence et la coopération fiscale avec les partenaires. Etablir une liste européenne des paradis fiscaux
- 12) Imposer un minimum d'impôt sur les sociétés au niveau européen.
- 13) Obliger les grandes entreprises à plus de transparence sur leurs profits, pays par pays.

¹¹⁴ Les lanceurs d'alerte sont souvent poursuivis, comme cela a été le cas sur d'autres affaires avec Snowden ou Assange sur des affaires confidentielles d'espionnage, mais aussi dans les affaires financières, comme c'est le cas pour Antoine Deltour et Édouard Perrin qui ont révélé l'affaire « LuxLeaks » et du journaliste de « Cash investigation » qui avait été le premier à révéler des documents issus du cabinet de conseil KPMG, dévoilant les arrangements entre le fisc luxembourgeois et les grandes entreprises. De même, Stéphanie Gibaud, ancienne responsable marketing d'UBS France, a permis à l'Etat français de découvrir 12 milliards d'euros cachés au fisc français, du fait de pratiques illégales de son employeur. Depuis 2009, elle a tout perdu, notamment son emploi. Personne ne lui vient en aide. Cf. Vasseur, Q. (2016), Edward Snowden, Stéphanie Gibaud, Hervé Falciani... Que deviennent les lanceurs d'alerte ? Le Monde, 12 Avril.

¹¹⁵ Transparency International (2008), Peut-on faire disparaître les paradis fiscaux ? http://www.transparency-france.org/ewb_pages/div/Interview_Daniel_Lebègue_Paradis_fiscaux_La_Tribune.ph

- 14) Améliorer l'arsenal pénal européen contre le blanchiment (4^e directive).
- 15) Création d'un comité interministériel contre la fraude, auprès Premier Ministre
- 16) Améliorer les statistiques publiques transmises au Parlement sur le contrôle fiscal
- 17) Création d'un Observatoire parlementaire contre la fraude et l'optimisation fiscales
- 18) Placer les sommes rapatriées des paradis fiscaux dans un emprunt obligatoire finançant la transition énergétique et l'équipement du territoire.
- 19) Allonger à 20 ans la prescription des avoirs détenus illégalement à l'étranger
- 20) Réviser la liste des paradis fiscaux en fonction de l'application effective des conventions
- 21) Développer des initiatives concrètes mettant en cause les paradis fiscaux.
- 22) Faire une analyse du risque de fraude pour toutes les lois et règlements.
- 23) Mieux informer l'administration fiscale sur les montages fiscaux et mettre en responsabilité le contribuable, mais aussi le conseil.
- 24) Donner plus de moyens aux administrations fiscales de contrôle et à la justice financière
- 25) Elargir les facultés d'usage des fichiers administratifs aux services fiscaux et douaniers
- 26) Supprimer le monopole du Ministre concernant les poursuites pénales pour fraude fiscale
- 27) Engager une procédure de mobilité interrégionale des magistrats
- 28) Admettre l'utilisation de toutes les preuves d'origine illicites par le fisc et la justice
- 29, 30) Rémunérer les informateurs sur les fraudes et disposer d'un statut de lanceur d'alerte.
- 31) Appliquer les nouvelles règles européennes concernant l'auto-liquidation des secteurs à structurellement à risques et des secteurs à risque de fraude imminent
- 32 à 37) Elles concernent des analyses statistiques de vérification (*datamining* vs *datamatching*) rendre obligatoire le dépôt de CV des dirigeants de société, activer les greffes de tribunaux de commerce, imposer des déclarations mensuelles de TVA pour les nouvelles sociétés des secteurs sensibles, développer une communication en temps réel, etc..
- 38 à 41) Il s'agit de mieux appliquer les conventions fiscales, d'établir un droit de communication auprès des établissements payeurs, de rendre obligatoire la déclaration des comptes professionnels auxquels ont accès les résidents fiscaux, d'établir un droit de suite pour tout transfert vers l'étranger du domicile fiscal.
- 42 à 45) Informer dès l'origine l'administration fiscale des prix de transfert lorsque les titulaires de marché public font appel à des fournisseurs à l'étranger, établir un dispositif de taxation automatique des délocalisations d'activités, renforcer le contrôle des prix de transfert et rendre l'infraction de blanchiment plus autonome par rapport à l'infraction principale.

La plupart des grandes entreprises cherchent par ce canal à minorer leurs impôts. Sur les 50 groupes analysés¹¹⁶, seuls 5 d'entre eux paient ces 35 % au titre de l'impôt sur les sociétés aux Etats-Unis. Pour Oxfam¹¹⁷, cette opération coûte plus de 110 milliards de dollars au budget américain, en utilisant le transfert des droits de propriété intellectuelle (pour les innovations pourtant

¹¹⁶ Il s'agit des 50 plus grandes entreprises américaines selon Forbes 2000, à savoir Alphabet (Google), American Express, American International Group (AIG), Amgen, Apple, AT&T, Bank of America, Berkshire Hathaway, Boeing, Capital One Financial, Caterpillar, Chevron, Cisco Systems, Citigroup, Coca-Cola, Comcast, ConocoPhillips, CVS Health, Dow Chemical, Exxon Mobil, Ford Motor, General Electric, General Motors, Goldman Sachs, Hewlett-Packard, Home Depot, Honeywell International, IBM, Intel, Johnson & Johnson, JPMorgan Chase, Merck, MetLife, Microsoft, Morgan Stanley, Oracle, PepsiCo, Pfizer, Phillips 66, Procter & Gamble, Prudential Financial, Qualcomm, Twenty-First Century Fox, Inc., United Technologies, UnitedHealth Group, US Bancorp, Verizon Communications, Wal-Mart Stores, Walt Disney, and Wells Fargo.

¹¹⁷ Oxfam America (2016), Top 50 US Companies stash a trillion Dollars Offshore While Benefitting from Trillions in Government Support, April 14, <http://www.oxfamamerica.org/press/top-50-us-companies-stash-a-trillion-dollars-offshore-while-benefitting-from-trillions-in-government-support/>

développées sur le territoire américain) ou le lobbying qui leur permet de payer 1000 milliards de dollars d'impôts tout en recevant des prêts bonifiés ou des aides de l'ordre de 11000 milliards des pouvoirs publics. « Pour chaque dollar dépensé, ces 50 groupes ont obtenu 130 dollars d'allègement et 4000 dollars de prêts fédéraux ou de renflouement, (grâce à l'argent du contribuable) »¹¹⁸. Ainsi, les Bermudes leur permet de dégager 43 % de l'ensemble de leurs bénéfices pour 4 % de leur masse salariale et 7 % de leurs investissements. Le système de « l'inversion fiscale » qui permettait d'implanter le siège social de la firme dans les pays « filous » commence à être contesté.

Aujourd'hui, le processus de l'inversion est limité depuis la promulgation de l'American Jobs Creation Act qui l'interdit si les actionnaires d'origine américaine possèdent au moins 80 % de la firme¹¹⁹. Un contrôle est réalisé pour vérifier s'il y a une réelle activité commerciale de la société dans les paradis fiscaux. Le gouvernement américain a pu ainsi contester la fusion entre Pfizer et Allergan, dont les objectifs d'optimisation fiscale étaient trop évidents. Cependant, le processus n'est pas encore imperméable aux opérations d'évasion fiscale. Elle est possible lorsque des opérations économiques substantielles (d'abord 10 %, puis 25 %) sont réalisées par le partenaire dans le pays du siège social. En outre, à la suite d'une fusion, si les actionnaires américains n'atteignant pas 80 % des parts de l'entreprise. De nombreux pays comme l'Irlande, la Suisse ou le Royaume-Uni sont des cibles pour cette « inversion », avec une réduction notable de leurs impôts sur les sociétés.

Il faut rappeler l'ampleur de la menace que représente pour les Etats la criminalité financière. Le montant des flux illégaux est estimé à 5% du PIB mondial pour les différentes formes de criminalité organisée, avec la mafia chinoise, la prostitution, le trafic de drogue, les jeux. De nombreuses tentatives d'infiltration ont été mises en évidence, laissant supposer de grands espaces de passage de l'économie illégale vers les marchés financiers mondiaux. En France, les abus du détachement et les faux détachements, formes modernes de l'esclavage, constituent un gouffre pour la sécurité sociale, tout en constituant à la fois une entorse grave au droit du travail et à la dignité humaine.

Les paradis fiscaux attirent un tiers des investissements directs étrangers des multinationales, mais leur utilité n'a jamais été démontrée. En réalité ils favorisent surtout la corruption et l'évitement fiscal, même s'ils n'ont pas nécessairement été à l'origine des fonds spéculatifs. Avec l'affaire du LTCM¹²⁰, les opérations financières nouvelles présentent parfois un risque systémique qui met en danger la solvabilité et la liquidité de l'ensemble du système financier

¹¹⁸ Lauer, S. (2016), Les multinationales américaines font un usage immodéré des paradis fiscaux, Le Monde, 16 Avril. P. 12.

¹¹⁹ Marples, D.J., Gravelle, J.G. (2016), Corporate Expatriation, Inversions, and Mergers: Tax Issues, Congressional Research Service – Report - April 27, <http://www.fas.org/sgp/crs/misc/R43568.pdf>

¹²⁰ Le LTCM (Long Term Capital Management) était un fonds de couverture ou fonds spéculatif (Hedge fund) apparu en 1994, dont la faillite en 1998 a mis en danger le système bancaire international, provoquant d'importantes perturbations sur les marchés financiers.

international. L'innovation financière contrôlée par de simples algorithmes mathématiques, contrôlée par les seuls initiés, pose un problème considérable à l'ensemble du fonctionnement du système actuel de l'économie de marché trop libéralisé et accaparé par les puissances de l'argent. Au moment où l'Union européenne commence seulement à s'alarmer devant l'évasion fiscale généralisée, elle réclame encore aux citoyens des sacrifices importants pour rembourser des dettes dues en partie à l'optimisation fiscale des plus riches ou des moins honnêtes au regard de leurs responsabilités collectives. Elle devrait avoir le courage de condamner les paradis fiscaux en Europe. Il faut dire que, face aux questions de l'évasion fiscale, les Etats sont généralement bien volontiers magnanimes et n'appliquent pas les règles pénales avec sévérité. Dans une période transitoire, la taxation des pays « filous » pour leurs bénéfices indus¹²¹ pourrait être imaginée.

Cependant, l'affaire UBS a mis en évidence une première révolte des Etats, principalement parce que le gouvernement des Etats-Unis s'est engagé fortement dans une situation avérée de fraude fiscale organisée. Elle a confirmé que tout un système de fraude fiscale a été mise en place par les banquiers suisses, en application de pratiques illégales du programme « Qualified Intermediary » (QI) aux Etats-Unis¹²². UBS démarchait des clients et leur fournissait les moyens d'échapper au programme QI, principalement en ayant recours, entre autres, à des structures écrans, à une aide à l'utilisation d'avoirs non déclarés et même à une formation destinée à éviter les contrôles des douanes. La Banque a dû s'acquitter d'une amende de 780 millions de dollars aux Etats-Unis. UBS est arrivé à un accord financier avec l'Allemagne, de l'ordre de 300 millions d'euros, en évitant ainsi toute condamnation. La France a aussi été victime de ce système, mais les procédures ont été inexplicablement très longues à se mettre en place. L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) lui a infligé une amende de 10 millions d'euros pour « *laxisme* » dans le contrôle de pratiques commerciales pouvant faire l'objet d'un blanchiment de fraude fiscale. Aujourd'hui, le blanchiment de fraude fiscale d'UBS est évalué, par la France, à près de 5 milliards d'euros.

L'affaire HSBC a aussi mis en évidence l'importance de la fraude permise par les banquiers¹²³. Un attermoisement coupable de la France dû officiellement à la fois aux arguties juridiques entre la France et la Suisse et à une délocalisation de la juridiction compétente, a permis qu'une situation de fraude dévoilée dès 2008 ne soit pas encore jugée par les autorités judiciaires compétentes. Pourtant, l'intérêt des informations est considérable, avec l'identification des numéros des comptes clients, des gestionnaires de fortune et des coordonnées des acteurs. Il a ainsi été constaté que sur l'île Bouvet, inhabitée, à Genève il y avait plus de

¹²¹ Zucman, G. (2013), La richesse cachée des Nations. Enquête sur les paradis fiscaux, Le Seuil, Paris.

¹²² Un ancien salarié d'UBS, gérant de fortune, a accepté de témoigner et de coopérer avec la justice américaine. Il a été pénalement condamné, mais il a aussi reçu une prime de 104 millions de dollars, comme lanceur d'alerte.

¹²³ Elle a été ouverte par les informations fournies par un informaticien Hervé Falciani, qui a été poursuivi par la justice suisse.

121.000 comptes. Or, les avoirs dissimulés représentaient environ 5 milliards de dollars. Du fait des conditions d'obtention des informations, l'Etat n'a pu directement opposer les informations dont elle disposait aux contribuables, ceux-ci niant parfois la possession de ces avoirs non déclarés. D'un point de vue fiscal, les contributions des contrevenants ne sont intervenues qu'au titre de l'ISF, du fait de l'impossibilité d'identifier la provenance des flux. Les comptes des personnes morales, compte tenu des délais de prescription, n'ont fait l'objet d'aucun redressement. D'un point de vue judiciaire, il n'y a eu que 50 enquêtes judiciaires pour 3000 dossiers. Cette même banque a été poursuivie par les Etats-Unis pour blanchiment de capitaux provenant de la drogue, d'organisations terroristes et de commerce avec l'Iran (a rogue state). Elle a acquitté d'une amende de près de 2 milliards de dollars pour mettre fin aux poursuites. D'autres actions concernant notamment les « affaires » LGT¹²⁴ ou Wildenstein¹²⁵ ont aussi été engagées, avec des résultats encore bien décevants.

En revanche, les lanceurs d'alerte qui ont fait dévoilé les pratiques fiscales agressives ont souvent eu de graves ennuis judiciaires, à la fois dans les pays mêmes qui pratiquent ces opérations et parfois même dans les pays lésés¹²⁶. Antoine Deltour à l'origine de Luxleaks risque une lourde peine de prison. La pratique de la dissuasion judiciaire est particulièrement bien utilisée par les Banques et les institutions publiques complices. Si la France comptait sur les lanceurs d'alerte pour dénoncer les abus, elle n'a guère favorisé leur action en ne leur offrant ni protection, ni incitations. Elle se distinguait d'ailleurs par un nombre limité de poursuites engagées pour les faits de corruption et la faiblesse des sanctions. En France, le 7 juin 2016, les députés ont donné un cadre protecteur au lanceur d'alerte, défini comme la personne qui témoigne dans l'intérêt général d'un crime ou d'un délit, de manquements graves à la loi ou aux règlements, au détriment du respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité publique, sans espoir d'avantages propres (contrairement au modèle américain) et sans volonté de nuire à autrui. La loi prévoit la création d'une Agence de prévention et d'aide à la détection de la corruption appelée Agence français anticorruption, composée de magistrats administratifs, judiciaires et financiers. Les représailles envers un lanceur d'alerte seront passibles de sanctions pénales, son emploi pourra lui être maintenu au sein même de l'entreprise. Une convention judiciaire d'intérêt public pourra se substituer aux

¹²⁴ L'affaire LGT, dite Liechtenstein II, a mis en évidence circuit de fraude fiscale des plus grandes fortunes en Allemagne, en France et aux Etats-Unis, en utilisant les fondations imposées sur une base fixe 635 euros par an et pouvant être dissoutes à tout moment. En France, Les redressements ont concerné 31 millions d'euros d'actifs et ont conduit à la mise en recouvrement de 4,3 millions d'euros, plus 1 million d'euros de pénalités. Aucune plainte pour fraude fiscale n'a pourtant été constatée.

¹²⁵ Il s'agit d'une affaire où la fraude poursuivie porte sur l'impôt sur les successions, et concerne ainsi l'impôt sur le revenu, par le canal de trusts offshore et de procédures très complexes. Les membres de la famille Wildenstein ont ainsi pu profiter de l'une des plus grosses fortunes française et même mondiales sans payer d'impôt. Un redressement de 600 millions d'euros a été réclamé aux héritiers.

¹²⁶ Consortium of Investigative Journalists. (2014). *Swiss Leaks: Murky cash sheltered by bank secrecy*: <http://www.icij.org/project/swiss-leaks>

sanctions pénales par le paiement d'une amende en vue d'éviter le procès. Cette justice à « deux vitesses » devrait améliorer l'efficacité de la lutte contre la corruption transnationale.

Malgré la volonté exprimée par Barrack Obama, le monde des affaires des Etats-Unis est clairement opposé à toute idée de contrôle des paradis fiscaux, qui offrent aux échanges internationaux à la fois des services adaptés peu onéreux, de la liberté, de la souplesse, de l'innovation et de la compétitivité. Le problème réside dans le fait que des centaines milliards de dollars de placements à risque, planqués dans les paradis fiscaux, sont susceptibles de créer un second séisme financier. Il faut cependant rappeler qu'il s'agirait d'une révolution, quand plus de 55 % du commerce international et 35 % des flux financiers mondiaux transitent par des paradis fiscaux souverains, considérés dans ce contexte comme un rouage essentiel l'économie de marché. L'Union européenne destine 50 % de ses investissements de l'étranger des Etats-Unis (ce qui est normal), devant la Suisse (15 %). Le Luxembourg, avec plus de 110 milliards d'euros par an, est le principal investisseur hors Union européenne (5 fois plus que la France, 3 fois plus que l'Allemagne). Chypre et le Luxembourg sont aussi les deux plaques tournantes du blanchiment de l'argent.

La France souhaite une harmonisation de la fiscalité au sein de l'Union européenne, mais la souveraineté fiscale reste une liberté qu'aucun pays ne souhaite abandonner. Les Britanniques ont engagé des discussions avec les dépendances de la couronne qui bénéficient d'une souveraineté en matière fiscale ; ils ont ainsi récemment signé des conventions avec beaucoup de ces territoires, dans le cadre d'une stratégie globale destinée à en limiter considérablement les effets. Les Etats-Unis sont décidés à agir sur les comptes bancaires, car il s'agit alors de contrecarrer la concurrence suisse et européenne. Cependant, concernant la question des *trusts*, qui dissimulent des sommes considérables dans des procédures bancaires complexes afin de conserver l'anonymat des bénéficiaires effectifs des capitaux, le gouvernement américain est moins enthousiaste à procéder à leur contrôle.

La mondialisation s'est accompagnée d'un accroissement considérable des inégalités, avec un transfert des pauvres des pays riches vers les riches des pays pauvres. La concurrence soutenable est aujourd'hui bafouée par l'évasion fiscale ou le blanchiment de l'argent. Le Trésor public est floué et les vainqueurs sont les personnes qui mettent leurs scrupules de côté pour organiser leur richesse au détriment des particuliers, des citoyens ou des entreprises concurrentes. Certes, depuis 2009, la signature d'accords d'échange d'informations fiscales sur demande de l'administration a augmenté le risque de détention secrète de comptes et d'avoirs à l'étranger, notamment en Suisse. Cependant, d'autres démarches sont dès à présent engagées pour développer de nouvelles solutions pour protéger les fortunes des riches particuliers et améliorer les profits des entreprises multinationales. Il faut dire aussi que les moyens mis à la disposition du contrôle fiscal sont relativement faibles eu égard à l'armée de

conseillers qui agissent en faveur des entreprises ou personnes physiques désireuses d'échapper, au moins partiellement, à l'impôt. La Commission européenne évalue le manque à gagner sur les recettes de TVA en France à 32 milliards d'euros par an (contre 10 milliards pour le Ministère des Finances). Il faut que la transparence et la responsabilité des entreprises européennes deviennent satisfaisantes au regard du fisc. Il est nécessaire de demander aux établissements financiers et aux grands groupes, mais aussi aux personnes morales et aux trusts, de faire connaître leurs lieux d'activité en vue de comprendre l'intérêt d'une localisation dans un endroit particulier. La mise en place d'une nouvelle liste de JNC (juridictions non conformes) plus exigeante apparaît enfin nécessaire.

Les citoyens européens, malgré des démarches proactives, n'ont pas pris la mesure du problème, comme le montrent les derniers scandales impliquant McDonald's, Fiat ou Starbucks¹²⁷. Au fond, c'est l'Europe elle-même qui, en refusant de déterminer une fiscalité comparable dans tous les pays et qui valorise les seules valeurs marchandes qui permet aux grands firmes d'enrichir leurs actionnaires. L'institution est tenue en otage par les firmes multinationales qui peuvent, avec quelques règles de droit qu'elles auront inspirées, justifier leurs actions par les contraintes d'une concurrence finalement pas si contraignante pour ceux qui prennent les décisions économiques et utilisent les techniques du caméléon dans le cadre des fusions ou participations diverses pour s'enrichir. Les mécanismes facilitant l'évasion fiscale au sein de l'Union européenne élargissent les choix des entreprises multinationales qui souhaitent échapper à l'impôt. A l'image de la nouvelle « patent box » irlandaise, une douzaine de « patent boxes » (régime préférentiel d'imposition pour les revenus tirés de dépôt de brevets) sont aujourd'hui disponibles, ou en passe de l'être. En fait, avatar de la concurrence, tous les pays européens sont condamnés par les firmes et banques multinationales à la concurrence fiscale, ce qui permet à ces dernières de dicter leurs conditions, même par le canal des procédures démocratiques, mais à leur seul profit et au détriment des citoyens de l'Union européenne et des pays en développement. La France suit les recommandations bien pâles de l'OCDE, organisation qui se met toujours au service des pays les plus riches. Elle a développé un ensemble d'incitations fiscales, du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi) au CIR (Crédit d'Impôt Recherche), pour un coût estimé à plus de 84 milliards d'euros par an, équivalent au budget de l'éducation nationale, sans aucune analyse permettant d'en mesurer l'impact positif. Il faut aujourd'hui donner une information sur les pays dans lesquels les entreprises réalisent leurs activités et où elles payent leurs impôts, ce qui améliorerait la transparence sur l'activité économique réelle des entreprises et mettrait en évidence le jeu illégitime de la concurrence fiscale. Enfin, la France a signé de

¹²⁷ Eurodad (European Network on Debt and Development), Cinquante nuances d'évasion fiscale au sein de l'Union européenne, Rapport global 2015, Novembre.

nombreuses conventions fiscales avec les pays en développement, en sollicitant de fortes réductions pour ses entreprises, de l'ordre de 3 %. Le taux de retenue des dividendes avec la Chine est passé de 10 à 5 %. C'est une politique de moins disant fiscal défavorable aux pays qui ont le plus besoin de ces sources de financement public. La France est une excellente juridiction pour investir en Chine et en Europe. La fuite devant l'impôt est un facteur de paupérisation pour tous les citoyens qui ne la pratiquent pas. Bien utilisés, les fonds publics permettent de financer l'éducation, le système national de santé, le respect de la justice et des règles démocratiques. Si rien n'est fait concernant les « paradis fiscaux », la classe très riche continuera à éviter l'impôt sur le revenu progressif. Progressivement, les classes moyennes répugnent elles-mêmes à payer les impôts, dont le système fonctionne sur la coopération volontaire. Si tous les Américains refusent de coopérer, il sera difficile au système fiscal d'accomplir sa tâche. Ainsi, la culture du non paiement des impôts va s'imposer dans la population, rendant ensuite très difficile la collecte des impôts, chaque contribuable devenant de facto un « fraudeur » potentiel¹²⁸.

Les pays « filous » engagent souvent des procédures comparables à celles d'un Etat en situation de guerre. Ils cultivent le secret, ils protègent l'ensemble de leurs opérations, ils disposent de multiples lanceurs d'alerte, ils déconcentrent la plupart des activités pour rendre plus complexes leur lecture par l'extérieur. Ils engagent ainsi des procédures de dissuasion, avec des informateurs, des espions, des juristes cherchant à percevoir les interstices des lois en vue de dégager de nouvelles activités ou profits. A l'intérieur même des pays ainsi « attaqués », ils disposent d'agents qui participent aux activités législatives et fiscales. Dans ces conditions, ils sont en constante démarche d'anticipation. Non seulement ils décèlent des failles des dispositifs mis en place contre les fraudes ou les abus de proposition dominante, mais aussi ils se protègent en rendant plus difficiles certains retours des opérateurs un instant séduits par les propositions de service accordées. Les pays filous volent sans remords les fonds publics de leurs partenaires, l'argent restant la valeur unique de leur action.

Le moins-disant fiscal reste une information essentielle qui fait l'objet encore de nombreuses publications. Les Etats eux-mêmes acceptent cette concurrence entre eux, en offrant des avantages considérables à ceux qui disposent de capitaux disponibles. Dans les journaux, il est possible aujourd'hui de connaître les pays les plus attractifs fiscalement pour les revenus des personnes physiques. Le cabinet Bradley Hackford¹²⁹ introduit aussi la qualité de vie, la sécurité juridique et physique, la qualité du programme d'investissement économique développé par le gouvernement local pour

¹²⁸ Zucman, G. (2015), *The hidden Wealth of Nations ; The scourge of Tax Havens*, University of Chicago Press, Chicago, 200 pages.

¹²⁹ Bradley Hackford (2016) : *Expatriation : Top 10 des pays les plus attractifs fiscalement en 2016*. 27 Avril. <http://www.bradleyhackford.com/expatriation-top-10-pays-plus-attractifs-fiscalement-2016/>

favoriser l'investissement des nouveaux résidents et la qualité de la situation géographique et des infrastructures et de l'accessibilité du pays. Ainsi, Malte, Antigua-et-Barbuda, le Royaume-Uni¹³⁰, Andorre (10 % d'impôt sur les revenus des personnes physiques), le Portugal¹³¹, l'île Maurice, les Bahamas (pour ceux qui disposent d'un bien immobilier local de plus de 500.000 dollars), Monaco (principauté dans laquelle, sauf pour les Français, il faut démontrer « une situation de fortune » suffisante, la Bulgarie (taux d'imposition de 10 % sur les personnes physiques) et les Emirats Arabes Unis et Dubaï¹³².

Une question n'a pas vraiment encore été posée concernant la volonté réelle des dirigeants des Etats, pris sous la tenaille des résultats immédiats à obtenir pour leur réélection et de la nécessité de prendre des décisions dans un contexte où les autres Etats alliés cherchent à modifier les conditions de la concurrence à leur avantage. Or, les Etats contestent surtout les « paradis fiscaux » qui ne sont pas dans leurs sphères d'influence. Les Etats-Unis accusent les îles Caïmans en ne portant aucun regard sur les nombreuses sociétés de Wall Street enregistrées dans le Delaware, Etat fédéré sous sa juridiction, dans lequel les trusts peuvent rester anonymes et réaliser de nombreuses et importantes transactions financières occultes. Il en va de même pour le Royaume-Uni qui offre de nombreuses possibilités de secret aux entreprises installées dans les îles anglo-normandes. Chaque puissance économique dispose d'un pouvoir décisif sur certains « paradis fiscaux », les îles anglo-normandes ou les Caïmans pour le Royaume Uni, Andorre et Monaco pour la France, les Bahamas ou l'île Marshall pour les Etats-Unis, les « zones franches » des Emirats et Royaumes du Golfe persique, Hong Kong, Singapour et Macao pour la Chine, Singapour pour l'Asie, l'île Maurice pour l'Inde et même Chypre et la City pour la Russie. Il s'agit alors d'attirer les capitaux des grandes entreprises et des fonds spéculatifs. Certains Etats sont quand même mieux armés dans ces « zones d'ombre », de droits privilégiés pour les grands apporteurs de capitaux, de lutte violente qui permet aux Etats-Unis de s'approprier de nouveaux droits sur la politique du secret bancaire de la Suisse, sans pour autant proposer une telle ouverture aux autres pays concernant le Delaware ou les Bahamas. Le bilan des Banques centrales est relativement faible (25 % du PIB), mais les acteurs privés et publics détiennent les uns sur les autres des sommes colossales, un véritable château de cartes, qui représentent 10 à 15 fois la production mondiale brute. Il en résulte une très grande fragilité que l'opacité financière ne permet guère de limiter. Il faut agir avant de subir une nouvelle crise, aux effets sociaux suffisamment forts pour conduire à des situations révolutionnaires ou de guerre civile.

¹³⁰ Il offre la possibilité aux citoyens non-britanniques de s'installer sans être imposé sur leurs revenus de source non locale, ni sur leur fortune placée en dehors du Royaume-Uni, et ce durant les sept premières années de résidence. Un forfait fiscal minimum doit ensuite être acquitté chaque année.

¹³¹ Le statut de « résident non habituel » est très attractif pour les retraités et les actionnaires.

¹³² Les entreprises peuvent être détenues à 100 % par les étrangers, les taux d'imposition sur les sociétés et les revenus des personnes physiques étant de 0%.

L'idée selon laquelle ces transactions opaques sont nécessaires au fonctionnement du système mondial ne peut être véhiculée que par ses bénéficiaires, comme le soutien aux opposants politiques irrespectueux des droits de l'homme, les transferts d'armes, le trafic de la drogue, le crime organisé ou les délits fiscaux. Il est sans doute concevable que certaines personnes veuillent assurer leurs arrières dans un pays en difficulté, mais alors pourquoi ne pas engager les procédures dans le respect des lois du pays d'origine. Les manœuvres des pays « filous » conduisent à des distorsions économiques mal connues, mais qui sont sans doute à l'origine de certaines crises financières.

Avec le règlement fiscal FATCA, les banques étrangères installées aux Etats-Unis doivent communiquer tous les comptes des citoyens américains placés à l'étranger. Cependant, si cette mesure semble constituer une politique de refus des paradis fiscaux, elle ne concerne pas les trusts qui continuent à dissimuler leurs avoirs. La coalition entre le secteur privé et un secteur public arrangeant des Etats-Unis et, à un degré moindre sans doute, celle qui existe aussi au Royaume Uni prennent le contrôle de l'ensemble de la finance offshore. Cependant, même si l'on est en situation de force sur un marché, il n'est pas sûr pour autant que les actions entreprises bénéficient réellement à ceux qui l'organisent, au moins à long terme. Autrement dit, l'espace anglo-saxon domine les marchés des paradis fiscaux, il établit ses règles qui contraignent les acteurs engagés, il modifie les conditions de la concurrence, mais il n'est pas certain que ces actions profitent, in fine, à ses économies nationales. Les intérêts de « General Motors ne sont pas nécessairement ceux des Etats-Unis », disait-on pendant les « Trente Glorieuses ». Il faut toujours rappeler cette vieille maxime, qu'il faudrait d'ailleurs plutôt appliquer aujourd'hui au fameux « GAFA » (Google, Apple, Facebook, Amazon), grands consommateurs de placements dans les pays « filous ». Les milliards de dollars qui échappent à l'impôt réduisent d'autant les capacités d'investissements sociaux. Oxfam estime qu'il suffit de 100 millions de dollars pour offrir l'hygiène et l'eau potable à plus de 2 milliards d'individus qui n'en disposent pas¹³³. Malgré tous les efforts apparents, le système des « paradis fiscaux » semble avoir encore un bel avenir.

Dans le passé, les gouvernements ont souvent menacé de sanctions les « paradis fiscaux », mais ils sont tous coupables, car ils cherchent, d'une manière ou d'une autre, d'être plus attractifs que les autres pays. L'échange automatique des informations financières idoine est un pari intéressant, mais sa réussite est peu plausible en l'état. Quelques mesures pourraient cependant être prises. Les fonds disponibles investis dans la plupart des paradis fiscaux ne peuvent pas être investis dans les petites îles. Dans ces conditions, une taxe pourrait être imposée à l'entrée de ces fonds dans les pays de l'OCDE, de

¹³³ Oxfam America (2016), Top 50 US Companies stash a trillion Dollars Offshore While Benefitting from Trillions in Government Support, April 14, <http://www.oxfamamerica.org/press/top-50-us-companies-stash-a-trillion-dollars-offshore-while-benefitting-from-trillions-in-government-support/>

l'ordre de 30% comme proposé par la disposition FATCA. Le problème de cette solution c'est que les Européens aident l'évasion fiscale des sociétés et des personnes américaines et vice versa, ce qui met en évidence l'influence des grandes entreprises des deux côtés de l'Atlantique. L'Europe souhaite introduire une taxe aux dépôts anonymes des étrangers, mais Washington n'y est pas encore prêt. Enfin, il faudrait que Washington supprime le « check in the box » qui permet toutes les situations d'optimisation fiscale.

Les règles établies par les grands organismes internationaux qui appellent à la coopération des Etats pour lutter contre cette gangrène sociétale ont modifié la donne. Si en 2015, les entreprises multinationales avaient officiellement investi 221 milliards de dollars dans des pays à faible fiscalité, notamment au Luxembourg et aux Pays-Bas, une grande partie en est repartie à la fin de l'année, lorsque les deux pays européens ont été sommés de mettre en œuvre de nouvelles règles destinées à lutter contre les pratiques abusives d'évasion fiscale. En revanche, des fonds importants des pays émergents (Chine, Brésil, Russie, notamment) deviennent très importants, en direction des Iles Caïmans ou des Îles Vierges.

Dans toutes les conditions, le capitalisme prône l'intérêt personnel des personnes morales et physiques. Dans ces conditions, toutes les opérations qui ne soulèvent pas d'opposition formelle de la loi sont pratiquées. Pour les banques et les grandes entreprises multinationales, il s'agit de respecter formellement la loi, sans en respecter l'esprit. Les clients des pays « filous » sont issus des grandes puissances économiques, pays émergents compris. La question fiscale est fondamentalement politique. Que des rois, qu'un Premier Ministre anglais, que des Ministres des finances de France ou d'Espagne procède ces types d'opérations, surtout lorsqu'elles sont fiscalement amnistiées, ne peut manquer d'interroger l'opinion publique et, s'il y a lieu, les électeurs. Le principal problème sans doute, c'est que nombreux sont les responsables économiques et politiques qui ont mis la main dans « le pot à confiture ». Il va sans doute falloir établir la période où les fraudes seront amnistiées, puis rendues secrètes, pour qu'ils décident enfin à faire respecter les lois nationales dans le cadre d'un processus de globalisation anarchique. Les citoyens sont cependant mieux informés aujourd'hui avec les lanceurs d'alerte. L'impôt sur le revenu est lui-même contesté avec ses exemptions et ses niches fiscales qui ne profitent vraiment qu'à ceux qui sont suffisamment riches pour disposer des services de conseillers fiscaux. L'évasion fiscale semble encore plus prometteuse pour récupérer l'argent public dû. On peut aujourd'hui imaginer une prise de conscience citoyenne qui propose des mesures de rétorsions à l'encontre des entreprises ou des banques irrespectueuses de l'intérêt collectif, comme le boycott des produits des entreprises incriminées ou une pression médiatique pour punir les coupables.

Si une action n'est pas entreprise pour éviter l'évasion fiscale, les classes moyennes vont renâcler à payer leurs impôts, ce qui n'est jamais satisfaisant

pour un gouvernement désireux de se faire réélire. L'évasion fiscale est un vol, il faut donc s'attaquer à une culture d'évitement du financement personnalisé et démocratique des biens publics et des actions sociales. Le Grèce a payé cher pour le savoir. Les pays en voie de développement sont souvent appauvris par l'évasion fiscale et des capitaux, sans que les instances internationales n'interviennent¹³⁴. De nombreux pays dont le système bancaire prospère grâce à la fraude et à l'évasion fiscales s'érigent en parangon de vertu concernant les budgets des Etats. La spéculation est souvent condamnée par les Etats, mais elle est aussi un facteur de profit pour certaines économies nationales¹³⁵. La morale n'est jamais respectée quand les voleurs deviennent parfois des juges en fonction de règles et de lois inadaptées ou partisans¹³⁶.

Barrack Obama s'est engagé dans cette voie¹³⁷ (Tableau 14). Cette proposition est un peu tardive, puisque Barack Obama va quitter la Présidence des Etats-Unis sans avoir engagé le processus qui va devenir nécessaire au fur et à mesure que les « lanceurs d'alerte » seront protégés. Il faudrait ajouter à ce programme l'urgence de la lutte contre cette corruption et la capture des ressources de l'Etat par quelques responsables politiques.

Tableau n°14 – Propositions de Barack Obama

Les 9 propositions concernent :

- le renforcement des actions administratives pour combattre le blanchissement de l'argent, le financement du terrorisme et l'évasion fiscale ;
- la mise en place de propositions législatives pour renforcer les outils nécessaires à la lutte contre la corruption ;
- le vote de nouveaux outils législatifs pour supprimer l'évasion fiscale et les activités financières illicites ;
- l'amélioration de la transparence financière par l'application des règles de type « Customer Due Diligence » (vérifications préalables à une opération) ;

¹³⁴ Fontanel, J., Biays, J-P. (2007), FMI et Afrique, Géopolitique Africaine, 2007

¹³⁵ Coulomb, F., Fontanel, J. (2006), Spéculation et instabilité financière internationale, in « Des flux et des territoires. Vers un monde sans Etats ? ». Sous la direction de Bernard Jouve et Yann Roche, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 2006. Fontanel, J. (2006), Spéculation internationale et géopolitique, Annuaire Français des Relations Internationales, Vol. VI. 2006. Coulomb, F., Bensahel, L., Fontanel, J. (2007), The concepts of economic war and economic conflicts in a global market economy, in « Arms, War, and Terrorism in the global economy today, Ed. Wolfram Elsner, Ed. LIT Verlag, Bremen Schriften zur Konverzion, Band 13, Hamburg. Fontanel, J. (2016), La science économique en débats et en défaut face à la crise, Document de Travail, Université Grenoble-Alpes, EDDEN, Grenoble, à paraître. Fontanel, J. (2016), La Finance, prédatrice des richesses, Document de Travail, Université Grenoble-Alpes, EDDEN, Grenoble, à paraître.

¹³⁶ Fontanel, J. (2007), Ethique, démocratie et économie mondialisée. Quelle éthique ? in « Questions d'éthique », Coll. « Les idées et les théories à l'épreuve des faits, J. Fontanel, (Ed). L'Harmattan, Paris. Fontanel, J. (2007), Questions d'éthique, Coll. « Les idées et les théories à l'épreuve des faits, L'Harmattan, Paris.

¹³⁷ The White House (2016), Steps to Strengthen Financial Transparency, and Combat Money Laundering, Corruption, and Tax Evasion, The White House - Office of the Press Secretary - May 5.
<https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2016/05/05/fact-sheet-obama-administration-announces-steps-strengthen-financial>

- la suppression de la procédure qui permet aux firmes et personnes étrangères de se cacher derrière des entités anonymes constituées aux Etats-Unis ;
- le vote de nouvelles lois concernant le signalement obligatoire de la propriété effective des entreprises, en demandant aux citoyens d'aider la police à prévenir et à enquêter sur les crimes financiers ;
- le développement de la capacité des Etats-Unis à combattre la corruption transnationale ;
- l'incitation à l'action du Sénat en vue de développer les conventions fiscales avec de nombreux pays,
- l'élargissement d'une FATCA réciproque pour renforcer la capacité de l'administration américaine à travailler avec d'autres pays pour lutter contre la fraude fiscale.

Il faudra sans doute aller plus loin, car ces propositions sont trop générales pour être applicables ou significatives. D'autres propositions devraient compléter ce dispositif. Il s'agirait notamment :

1) d'encourager la transparence des opérations financières et commerciales, de contrôler les dépenses privées destinées à financer les candidats aux élections, de lutter contre les conflits d'intérêt, de vérifier l'importance des revenus des hommes politiques, et d'entreprendre des mesures sévères pour décourager les abus. Le droit international devrait fixer des règles de contrôle applicables à tous les pays, notamment sur les revenus dont les sources ne sont pas clairement disponibles et justifiées. Les organisations internationales devraient intervenir pour faire connaître la réalité des faits, informer les citoyens et encourager les Etats à prendre les mesures nécessaires.

2) De créer, à l'image du Tribunal pénal international, un Tribunal commercial et financier international qui pourrait condamner les opérations de prédation (souvent criminelles dans leurs effets) de certains gouvernants sur les ressources de leurs pays ;

3) De se débarrasser des « zones d'ombre », en démantelant progressivement les secrets (notamment sur les propriétaires de holdings, sur les coffres anonymes ou la source des dépôts) et les agissements des pays « filous ». Dans ce contexte, l'influence des organisations non gouvernementales est souvent décisive pour prendre conscience de ce type d'économie parasite pour la très grande majorité de la population mondiale¹³⁸.

Il faut encourager la transparence des opérations. Les banques qui se prêteraient encore à ces « montages complexes » destinés à rendre opaques les opérations seraient elles-mêmes responsables devant les tribunaux des pays ainsi escroqués. Un registre public de ces opérations pourrait être généralisé à tous les pays, à l'exemple de l'Initiative pour la Transparence des Industries

¹³⁸ Bensahel, L., Fontanel, J., Corvaisier-Drouart, B. (2009), Les organisations non gouvernementales ou l'homme au cœur d'une mondialisation solidaire, L'Harmattan, Paris.

d'Extraction (Extractive Industries Transparency Initiative). Les gouvernements pourraient exiger la divulgation des opérations financières et commerciales au moins pour les entreprises publiques. Les nombreuses opérations portant sur les licences, les droits de transports ou l'import-export, souvent secrètes, devraient être rendues transparentes, avec des sanctions importantes en cas de corruption.

Les « Panama Papers » ont clairement mis en évidence le type de corruption les plus dommageables et les plus difficiles à contenir : la corruption légale et la capacité pour privilégiés à « capturer » indirectement, à leur profit, la gestion économique des Etats. Il existe une classe élitiste qui concentre les pouvoirs politiques et économiques pour établir des lois et des règles satisfaisant leurs propres intérêts. Il s'agit d'une privatisation secrète (privatization of public Policy and lawmaking¹³⁹) des politiques publiques et les lois, sous la bannière d'une démocratie dévoyée, en trompe l'œil. Les inégalités ne font que croître, notamment du fait que la rente se développe et fournit des revenus élevés à leurs bénéficiaires, sans qu'il soit possible d'enrayer cette évolution, sans éventuellement recourir aux procédures inflationnistes lesquelles produiraient, par ailleurs, d'autres inégalités et injustices. Sous le prétexte de l'essor de la cupidité, les guerres civiles ou internationales s'invitent souvent à la table des négociations internationales, surtout quand la pauvreté ne recule plus et que le phénomène de capillarité sociale devient une exigence pour l'ensemble des citoyens¹⁴⁰. Le capitalisme est devenu difficilement contrôlable, les hommes politiques ne maîtrisent plus la situation économique, le pire est possible, car la cupidité, comme la sottise des hommes, n'a pas de limite.

Bibliographie

¹³⁹ Kaufmann, D., Gillies, A. (2016), From Panama to London: Legal and illegal corruption require action at the UK anti-corruption summit, Brookings – Blog – May 9. <http://www.brookings.edu/blogs/future-development/posts/2016/05/09-corruption-panama-papers-kaufmann-gillies>

¹⁴⁰ Smith, R., Fontanel, J. (2010). International security. Politics, Policy, Prospects. Prospects. Smith, R., Fontanel, J. (2008), International security, defence economics and the powers of nations, in « War, Peace and Security », Contributions to Conflict Management, Peace Economics, and Development, Volume 6, edited by Jacques Fontanel and Manas Chatterji, London, Emerald, London, 2008. Smith, R. (2010). Sécurité internationale et crise économique internationale. In J. Fontanel (Ed.), Economie politique de la sécurité internationale. Paris: Collection Librairie des Humanités, L'Harmattan. Fontanel, J., Geslin, A. (2008), Political Economy of the Humanitarian Actions, War, Peace and Security, Contributions to Conflict Management, Peace Economics, and Development, Volume 6, edited by Jacques Fontanel and Manas Chatterji, Emerald, London, 2008. Fontanel, J., Arrow K., Klein, L., Sen, A. (2003), Civilisations, globalisation et guerre, PUG, Débats, Grenoble. Fontanel, J. (1995), Les dépenses militaires et le désarmement, PubliSud, Paris. - Fontanel, J., Corvaisier-Drouart, B. (2014), For a General Concept of Economic and Human Security, in R. Bellais (Ed.), The Evolving Boundaries of Defence : An Assessment of Recent Shift in Defence Activities, Emerald, Bingley. Fontanel, J. (2016) La sécurité économique et sociétale : pour une conceptualisation humaniste multidimensionnelle, PSEI, Politique de Sécurité Européenne et Internationale, n° 3. 2016-<http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=822>

- Assemblée Nationale (2000), La lutte contre le blanchiment des capitaux en France : un combat à poursuivre, Président V. Peillon, Rapporteur, A. Montebourg. Mission d'information commune sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux en Europe, 30 mars 2000.
- Assemblée Nationale (2012), Délinquance financière et blanchiment des capitaux, <http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/blanchiment.asp>, 11 Avril.
- Assemblée Nationale (2013), Lutte contre les paradis fiscaux : si l'on passait aux actes, Rapport n° 1423, présenté par Alain Bocquet et Nicolas Dupont-Aignan, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1423.asp>
- Atkinson, R.D. (2015), An Easy Checkoff for Global Competitiveness: The Case for a U.S. Innovation Box, ITIF, November, <http://www2.itif.org/2015-innovation-boxes.pdf>
- Attali, J. (2011), Demain qui gouvernera le monde ? Fayard, Paris.
- Aubry, M., Watrinet, L. (2016), En quête de transparence, sur la piste des Banques françaises dans les paradis fiscaux, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France et Secours Catholique-Caritas France 16 Mars 2016.
https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/rapport_sur_la_piste_des_banques_francaises.pdf?utm_source=oxf.am&utm_medium=Zhra&utm_content=redirect
- Avi-Yonah, R. (2016), International Tax Evasion : What can be done ? The American Prospect, May. <http://prospect.org/article/international-tax-evasion-what-can-be-done>
- Baumann, N., Blumenthal, P., Grim, R (2016), Scandal. Here's Why everyone Should Care, The Huffington Post, April, 11. http://www.huffingtonpost.com/entry/unaoil-bribery-scandal-corruption_us_56fa2b06e4b014d3fe2408b9.
- Bensahel, L., Fontanel, J., Corvaisier-Drouart, B. (2009), Les organisations non gouvernementales ou l'homme au cœur d'une mondialisation solidaire, L'Harmattan, Paris.
- Best, I. (2015), L'OCDE lance le combat contre l'évasion fiscale internationale, La Tribune, 5 Octobre, <http://www.latribune.fr/economie/international/l-ocde-lance-le-combat-contre-l-evasion-fiscale-internationale-510755.html>
- Bodescot, A. (2016), La fortune des millionnaires continuent à prospérer plus vite que la moyenne, Le Figaro, 8 juin. <http://www.lefigaro.fr/argent/2016/06/07/05010-20160607ARTFIG00357-la-richeesse-des-menages-progresse-toujours-dans-le-monde.php>
- Boston Consulting Group (2015), Global Wealth 2015: Winning the Growth Game, <https://www.bcgperspectives.com/content/articles/financial-institutions-growth-global-wealth-2015-winning-the-growth-game/?chapter=2>
- Bradley Hackford (2016) : Expatriation : Top 10 des pays les plus attractifs fiscalement en 2016. 27 Avril. <http://www.bradleyhackford.com/expatriation-top-10-pays-plus-attractifs-fiscalement-2016/>
- Business Insider (2015), Cahart of the day, The Rise Of The \$156 Trillion Market For Global Financial Assets, <http://www.businessinsider.com/156-trillion-global-financial-assets-2014-3?IR=T>
- CCFD-Terre solidaire (2011) L 'économie déboussolée, http://ccfd-terresolidaire.org/ewb_pages/i/info_2378.php
- CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France et Secours Catholique-Caritas France (2016), En quête de transparence, sur la piste des Banques françaises dans les paradis fiscaux, 16 Mars 2016
https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/rapport_sur_la_piste_des_banques_francaises.pdf?utm_source=oxf.am&utm_medium=Zhra&utm_content=redirect
- Chavagneux, C. (2006), Les paradis fiscaux, piliers du capitalisme, Alternatives Economiques, n° 252, novembre.

- Chavagneux, C. (2011), A quoi servent les paradis fiscaux ? Les Amis de l'Ecole de Paris, séance 1 juillet 2011.
- Choubaveva, V., Fontanel, J. (2015), Les paradis fiscaux, Mémo. Grenoble/Saint-Petersbourg. Hal-01939424 (disponible en russe, publication UNECON, Saint-Petersbourg).
- Cobham, A. (2015), UNCTAD Study on corporate tax in developing countries », 26/03/15, <http://uncounted.org/2015/03/26/unctad-study-on-corporate-tax-in-developing-countries/>
- Congressional Research Service (2011), Tax Cuts on Repatriation Earnings as Economic Stimulus: An Economic Analysis, by Donald J. Marples and Jane G. Gravelle, Report R40178)
- Congressional Research Service (2012) Reform of U.S. International Taxation: Alternatives, by Jane G. Gravelle. Effects on economic activity are addressed in CRS Report RL34115.
- Congressional Research Service (2016), Intellectual Property Rights Violations: Federal Civil Remedies and Criminal Penalties Related to Copyrights, Trademarks, Patents, and Trade Secrets, Hearing - May 27, 2016 – 23 pages, <http://www.fas.org/sgp/crs/misc/RL34109.pdf>
- Consortium of Investigative Journalists. (2014). Swiss Leaks: Murky cash sheltered by bank secrecy: <http://www.icij.org/project/swiss-leaks>
- Coulomb, F., Fontanel, J. (2006), Spéculation et instabilité financière internationale, in « Des flux et des territoires. Vers un monde sans Etats ? ». Sous la direction de Bernard Jouve et Yann Roche, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 2006.
- Coulomb, F., Bensahel, L., Fontanel, J. (2007), The concepts of economic war and economic conflicts in a global market economy, in « Arms, War, and Terrorism in the global economy today, Ed. Wolfram Elsner, Ed. LIT Verlag, Bremen Schriften zur Konverzion, Band 13, Hamburg.
- Crivelli, E., De Moij, R., et Keen, M. (2015). IMF Working Paper: Base Erosion, Profit Shifting and Developing Countries: <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15118.pdf>
- EPSU et al. (2015). Unhappy meal: €1 billion in tax avoidance on the menu at McDonald's, p.11. Publié le 24 Février. http://www.notaxfraud.eu/sites/default/files/reports/enUNHAPPYMEAL_final.pdf
- Eurodad (European Network on Debt and Development), Cinquante nuances d'évasion fiscale au sein de l'Union européenne, Rapport global 2015, Novembre
- Fichtner, J., Henning, B.D. (2013), Offshore Financial Centres, Political Insight, Volume 4, Issue 3, page 38, December.
- Fichtner, Jan <http://www.jfichtner.net/offshore-intensity-ratio/>
- Fontanel, J. (1995), Organisations économiques internationales, Masson, Paris.
- Fontanel, J. (2001), L'action économique de l'Etat. Editions L'Harmattan, 2001.
- Fontanel, J., Touatam Antipas. (2002), La myopie du FMI, Géoeconomie africaine, Septembre.
- Fontanel, J., en collaboration avec Arrow, Klein et Sen (2003). Civilisations, globalisation et guerre. Collection Débats, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
- Fontanel, J. ((2005), La globalisation en analyse. Géoeconomie et stratégie des acteurs. Coll. La Librairie des Humanités, l'Harmattan, Paris. Septembre.
- Fontanel, J. (2006), Spéculation internationale et géopolitique, Annuaire Français des Relations Internationales, Vol. VI. 2006.
- Fontanel, J., & Henriques, P. (2007). A Globalização em «análise»: geoeconomia e estratégia dos actores.
- Fontanel, J., Biays, J-P. (2007), FMI et Afrique, Géopolitique Africaine, 2007.

- Fontanel, J. (2007), Ethique, démocratie et économie mondialisée. Quelle éthique ? in « Questions d'éthique », Collection « Les idées et les théories à l'épreuve des faits », J. Fontanel, (Ed). L'Harmattan, Paris.
- Fontanel, J. (2007), Ethique, solidarité et économie mondialisée. Quelle éthique ? in « Questions d'éthique », Coll. « Les idées et les théories à l'épreuve des faits, J. Fontanel, (Ed). L'Harmattan, Paris.
- Fontanel, J. (2007), Questions d'éthique, Coll. « Les idées et les théories à l'épreuve des faits, l'Harmattan, Paris.
- Fontanel, J., Geslin, A. (2008), Political Economy of the Humanitarian Actions, War, Peace and Security, Contributions to Conflict Management, Peace Economics, and Development, Volume 6, edited by Jacques Fontanel and Manas Chatterji, Emerald, London, 2008.
- Fontanel, J., Corvaisier-Drouart, B. (2014), For a General Concept of Economic and Human Security, in R. Bellais (Ed.), The Evolving Boundaries of Defence : An Assessment of Recent Shifts in Defence Activities, Emerald, Bingley.
- Fontanel, J. (2016) La sécurité économique et sociétale : pour une conceptualisation humaniste multidimensionnelle, PSEI, Politique de Sécurité Européenne et Internationale, n° 3. 2016-<http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=822>
- Fontanel, J. (2016), La science économique en débats et en défaut face à la crise, Document de Travail, Université Grenoble-Alpes, Grenoble, hal-020880923.
- Fontanel, J. (2016), La Finance, prédatrice des richesses, Document de Travail, Université Grenoble-Alpes, hal-02151866.
- Fontanel, J. (2016), La sécurité internationale et crise économique et financière internationale. Document de Travail, Université Grenoble-Alpes, Grenoble, hal-02136847
- Fontanel, J. (2015), La globalisation du marché, comme remède ou facteur de pauvreté? Document de Travail, Université Grenoble-Alpes, Grenoble, hal-02045788.
- Henry, J.S. (2012) The price of offshore revisited. New estimates for missing global private wealth, income, inequality, and lost taxes. Tax justice offshore, July.http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Price_of_Offshore_Revisited_120722.pdf
- Herzberg, N. (2016), Panama's papers : les documents révèlent le véritable propriétaire d'un Modigliani disparu. Le Monde, 8 Avril.
- International Centre for Tax and Development (2015), New UNCTAD Paper on Corporate Tax in Developing Countries, April, A working paper for review and feedback 3/26/2015.
- International Consortium of Investigative Journalists. (2014). Luxembourg Leaks: global companies' secrets exposed: <http://www.icij.org/project/luxembourg-leaks>
- Joly, E. (2016), Pour en finir avec l'impunité fiscale, Le Monde Diplomatique, n°747, Juin.
- Kaufmann, D., Gillies, A. (2016), From Panama to London: Legal and illegal corruption require action at the UK anti-corruption summit, Brookings – Blog – May 9. <http://www.brookings.edu/blogs/future-development/posts/2016/05/09-corruption-panama-papers-kaufmann-gillies>
- La Finance pour tous (2012), Paradis fiscaux, <http://www.lafinancepourtous.com/Outils/Mediatheque/Videothèque/Les-interviews-de-l-IEFP/Les-paradis-fiscaux>
- La Tribune (2016), Les paradis fiscaux attirent toujours les banques françaises, La tribune, 16, Mars.<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/les-paradis-fiscaux-attirent-toujours-les-banques-francaises-557313.html>.
- Lauer, S. (2016), Les multinationales américaines font un usage immodéré des paradis fiscaux, Le Monde, 16 Avril.
- Marples, D.J., Gravelle, J.G. (2016), Corporate Expatriation, Inversions, and Mergers: Tax Issues, Congressional Research Service – Report – April 27, <http://www.fas.org/sfp/crs/misc/R43568.pdf>

- McIntyre, R.S., Phillips, R., Baxandall, P. (2015), Offshore Shell games 2015. The Use of Offshore Tax Havens by Fortune 500 Companies, U.S. PIRG.
http://ctj.org/ctjreports/2015/10/offshore_shell_games_2015.php#.VuvSdWThBVw
- Michel, A. (2016), Les profits juteux des banques françaises dans les paradis fiscaux, http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/03/16/les-profits-juteux-des-banques-francaises-dans-les-paradis-fiscaux_4883928_3234.html#ypDXqIb9dOfEzIX.99
- OCDE (2014), Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, Transparence fiscale, Rapport de progrès,
<http://www.oecd.org/fr/sites/forummondialsurlatransparenceetlechangederenseignementsadesfinsfiscales/rapportannuel-FM-2014.pdf>
- OCDE. (2015). Countering harmful tax practices more effectively, taking into account transparency and substance, Action 5 – 2015 Final Report: <http://www.OCDE.org/tax/countering-harmful-tax-practices-more-effectively-taking-into-account-transparency-and-substance-action-5-2015-final-report-9789264241190-en.htm>
- OCDE (2015) OECD Secretary-General Report for G20 Finance Minister, Istanbul, Turkey, February. <http://www.oecd.org/ctp/oecd-secretary-general-tax-report-g20-finance-ministers-february-2015.pdf>
- Oxfam (2014), Petits arrangements entre amis. Pourquoi la réforme fiscale internationale n'inquiète pas les entreprises championnes de l'évasion fiscale, Documents d'information, Mai, <https://www.oxfam.org/fr/rapports/petits-arrangements-entre-amis>
- Oxfam America (2016), Top 50 US Companies stash a trillion Dollars Offshore While Benefitting from Trillions in Government Support, April 14, <http://www.oxfamamerica.org/press/top-50-us-companies-stash-a-trillion-dollars-offshore-while-benefitting-from-trillions-in-government-support/>
- Parlement européen (2013), Sur la lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, Commission des affaires économiques et monétaires, 3 Mai, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2013-0162+0+DOC+XML+V0//FR>
- Parlement Européen. (2015). European Parliament resolution of 25 Mars on the Annual Tax Report, ECON, Procedure 2014/2144(INI), <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=EN&reference=P8-TA-2015-0089>.
- Piolet, V. (2015), Paradis fiscaux, enjeux géopolitiques, Technip, Paris, Septembre.
- Sénat (2015), Commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales, Travaux parlementaires, Rapport n° 673, de M. Éric BOCQUET, fait au nom de la Commission d'enquête Evasion des capitaux, déposé le 17 juillet 2012, 30 avril 2015, http://www.senat.fr/rap/r11-673-1/r11-673-1_mono.html
- Senate Committee on Finance (2016), Navigating Business Tax Reform, Hearing, April. <http://www.finance.senate.gov/hearings/navigating-business-tax-reform>
- Smith, R., & Fontanel, J. (2010). International security. Politics, Policy, Prospects.
- Smith, R., Fontanel, J. (2008), International security, defence economics and the powers of nations, in « War, Peace and Security », Contributions to Conflict Management, Peace Economics, and Development, Volume 6, edited by Jacques Fontanel and Manas Chatterji - London, Elsevier/Emerald, London, 2008, ISBN - 978-0-4445-3244-2.
- Smith, R. (2010). Sécurité internationale et crise économique internationale. In J. Fontanel (Ed.), Economie politique de la sécurité internationale. Paris: Collection Librairie des Humanités, L'Harmattan.
- Statista (2015), Leading offshore financial centers worldwide as of June 2014, <http://www.statista.com/statistics/370375/leading-offshore-financial-centers-worldwide/>

- Tax Justice Network (2011), Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, 30 Avril 2011.<http://www.stopparadisfiscaux.fr/qui-sommes-nous/article/le-tax-justice-network>.
- Tax Justice Network (2014), Financial Secrecy 2013 Index.<http://www.financialsecrecyindex.com/introduction/fsi-2013-results>
- Tax Justice Network (2014), Financial Secrecy 2013 Index.<http://www.financialsecrecyindex.com/introduction/fsi-2013-results>
- Tax Justice Network (2016), Financial Secrecy 2015 <http://www.financialsecrecyindex.com/introduction/fsi-2015-results>
- The White House (2016), Steps to Strengthen Financial Transparency, and Combat Money Laundering, Corruption, and Tax Evasion, The White House - Office of the Press Secretary - May 5. <https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2016/05/05/fact-sheet-obama-administration-announces-steps-strengthen-financial>
- Transparency International (2008), Peut-on faire disparaître les paradis fiscaux?http://www.transparencyfrance.org/ewb_pages/div/Interview_Daniel_Lebegue_Paradis_fiscaux_La_Tribune.php
- Transparency International France (2014), Mesure de l'importance des paradis fiscaux dans l'économie mondiale, 15 mai, http://www.transparency-france.org/e_upload/pdf/resultats_finaux.pdf
- Transparency International France (2014) Agir contre la corruption, http://www.transparencyfrance.org/ewb_pages/div/Projet_de_mesure_des_investissements.php
- UNCTAD (2015), FDI, Tax and development, The fiscal role of multinational enterprises: towards guidelines for Coherent International Tax and Investment Policies, UNCTAD, Geneva.<http://investmentpolicyhub.unctad.org/Upload/Documents/FDI,%20Tax%20and%20Development.pdf>
- UNO(2014). The road to dignity by 2030: ending poverty, transforming all lives and protecting the planet. Synthèse du Secrétaire-Général sur l'agenda en matière de développement durable post-2015, p.25. http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/700&Lang=E
- Zucman, G. (2015), The Hidden Wealth of Nations ; The Scourge of Tax Havens, University of Chicago Press, Chicago, 200 pages.